



**DOCUMENT DU  
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

**REPUBLIQUE DU MALI**

## **Evaluation du Programme du FIDA au Mali**

**Document de travail : composante impact socio-économique sur les ménages**

*Bamako, le 18 Août 2006*

**Rapport n° .....  
Bureau de l'Evaluation et des Etudes**

Jean-François BÉLIÈRES  
CIRAD-TERA

# République du Mali

## Evaluation du programme national du FIDA au Mali

### Document de travail : composante impact socio-économique sur les ménages

#### TABLE DES MATIERES

<b>Taux de change</b>	<b>v</b>
<b>Abréviations et acronymes</b>	<b>v</b>
<b>I. LE CONTEXTE DU PAYS</b>	<b>1</b>
<i>A. Contexte et problématique de la pauvreté au Mali</i>	<i>1</i>
<i>B. Décentralisation, stratégies sectorielles et stratégies de quelques organisations internationales</i>	<i>3</i>
<b>II. LA STRATEGIE DU FIDA ET SA MISE EN ŒUVRE</b>	<b>5</b>
<i>A. Description de la stratégie</i>	<i>5</i>
<i>B. Mise en œuvre de la stratégie et capacité du Fida à l'adapter</i>	<i>7</i>
<b>III. PERFORMANCES ET IMPACTS</b>	<b>9</b>
<i>A. Programme FODESA</i>	<i>11</i>
a) Performances	11
1. Pertinence	12
2. Efficacité	15
3. Efficience	19
b) Réduction de la pauvreté rurale	19
c) Durabilité	23
d) Innovation et potentiel de reproductibilité	24
<i>B. Programme PDR-MS</i>	<i>25</i>
a) Performances	25
1. Pertinence	26
2. Efficacité	28
3. Efficience	29
b) Réduction de la pauvreté rurale	29
c) Durabilité	32
d) Innovation et potentiel de reproductibilité	32
<i>C. Programme PDZL II</i>	<i>33</i>
a) Performances	33
1. Pertinence	33
2. Efficacité	34
3. Efficience	36
b) Réduction de la pauvreté rurale	37
c) Durabilité	42
d) Innovation et potentiel de reproductibilité	44
<i>D. Programme PSARK</i>	<i>44</i>
a) Performances	45
1. Pertinence	45
2. Efficacité et efficience	45
b) Réduction de la pauvreté rurale	46
c) Durabilité	46

<i>E. Programme PFDVS II</i>	46
a) Performances	46
1. Pertinence	47
2. Efficacité	47
3. Efficience	48
b) Réduction de la pauvreté rurale	48
c) Durabilité	49
<i>F. Programmes PIDRN et PIDRK</i>	49
a) Pertinence du PIDRN	49
b) Pertinence du PIDRK	52
<i>G. Tableau de synthèse des impacts des projets</i>	53
<b>IV. Matrices des scores</b>	<b>58</b>
<i>A. Scores de la stratégie</i>	58
<i>B. Scores des projets</i>	59
a) PSARK	59
b) PFDVS II	61
c) PDR -MS	63
d) PDZL II	65
e) FODESA	67
<b>V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>70</b>
<i>A. Efficacité de l'action du FIDA</i>	70
<i>B. Points clé pour l'avenir</i>	72
<b>VI. Bibliographie</b>	<b>74</b>
<b>VII. Annexes</b>	<b>78</b>
<i>Annexe 1 Tableau 19 : Projets financés par des prêts du FIDA au Mali</i>	79
<i>Annexe 2 Tableau 20 : Les principales réalisations physiques des projets PDZL, PDR-MS et FODESA (mai 2006)</i>	80
<i>Annexe 3 Tableau 21 : Part des villages concernés par les MP dans la zone d'intervention du FODESA et importance des investissements réalisés</i>	81
<i>Annexe 4 Tableau 22 : Nombre et coût des microprojets par type et par région</i>	82
<i>Annexe 5 Tableau 23 : Montant total et unitaire par type de MP</i>	84
<i>Annexe 6 Tableau 24 : Impacts socio-économiques et éléments de durabilité des microprojets du FODESA</i>	85
<i>Annexe 7 Tableau 25: Appréciation des augmentations de revenu pour les bénéficiaires des principaux projets dits productifs du FODESA.</i>	88
<i>Annexe 8 Commentaires et explications sur le mode d'élaboration du tableau Impacts socio-économiques et éléments de durabilité des microprojets du FODESA</i>	89
<i>Annexe 9 Tableau 26: Impacts socio-économiques et éléments de durabilité des actions du PDR-MS</i>	92
<i>Annexe 10 Tableau 27 : Impacts socio-économiques et éléments de durabilité des actions du PDZLII</i>	95

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des projets et base d'évaluation.....	9
Tableau 2 : Organisations faitières par région et représentativité dans les Associations Régionales du FODESA.....	13
Tableau 3 : Programmation indicative du nombre de villages et de micro-projets dans le cadre du FODESA.....	15
Tableau 4 : Nombre de microprojets réceptionnés par année et par région et comparaison avec les prévisions .....	16
Tableau 5 : Nombre de MP par type et investissements correspondants.....	17
Tableau 6 : Accès aux M.P. des villages de la zone FODESA selon l'indice de vulnérabilité (selon études initiales) .....	18
Tableau 7 : Evaluation de l'évolution de l'indice de vulnérabilité.....	20
Tableau 8 : Evaluation des augmentations de revenus pou les principaux projets productifs du FODESA .....	23
Tableau 9 : Population de la zone d'intervention du programme PDR-MS .....	26
Tableau 10 : Réalisations du PDR-MS dans le domaine de l'environnement.....	28
Tableau 11 : Zone d'intervention privilégiée (dite de concentration) du projet PDZL II.....	33
Tableau 12 : Superficies cultivées en riz d'hivernage et production de paddy sur les PIV du PDZLII.....	35
Tableau 13 : Superficies supplémentaires annuellement cultivées dans les mares et lacs aménagés.....	36
Tableau 14 : Quelques résultats de l'étude de Cornell University sur impact du PDZL sur les ménages ..	38
Tableau 15 : Impact des aménagements hydro-agricoles du PDZL II.....	39
Tableau 16 : Synthèse des impacts pour les 5 projets exécutés ou en cours.....	53
Tableau 17 : Scores de la stratégie.....	58
Tableau 18 : Scores des projets.....	59
Annexe 1 Tableau 19 : Projets financés par des prêts du FIDA au Mali .....	79
Annexe 2 Tableau 20 : Les principales réalisations physiques des projets PDZL, PDR-MS et FODESA (mai 2006).....	80
Annexe 3 Tableau 21 : Part des villages concernés par les MP dans la zone d'intervention du FODESA et importance des investissements réalisés .....	81
Annexe 4 Tableau 22 : Nombre et coût des microprojets par type et par région.....	82
Annexe 5 Tableau 23 : Montant total et unitaire par type de MP .....	84
Annexe 6 Tableau 24 : Impacts socio-économiques et éléments de durabilité des microprojets du FODESA.....	85
Annexe 7 Tableau 25: Appréciation des augmentations de revenu pour les bénéficiaires des principaux projets dits productifs du FODESA.....	88
Annexe 9 Tableau 26: Impacts socio-économiques et éléments de durabilité des actions du PDR-MS....	92
Annexe 10 Tableau 27 : Impacts socio-économiques et éléments de durabilité des actions du PDZLII ..	95

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des villages selon les classes de vulnérabilité .....	18
Figure 2 : Evolution des superficies cultivées et des rendements dans la zone PDR-MS.....	30
Figure 3 : Part des différentes spéculations dans les superficies cultivées .....	31

## TAUX DE CHANGE

Monnaie locale	=	F CFA
USD 1,00	=	515 FCFA (au 10/07/06)
FCFA 1,00	=	0,0019 USD

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence Française pour le Développement
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APE	Association des Parents d'Elèves
ASACO	Association de Santé Communautaire
AV	Association Villageoise
BEAGGES	Bureau d'Experts en Auto Gouvernance et Gestion de l'Environnement au Sahel
BM	Banque Mondiale
BNDA	Banque Nationale pour le Développement Agricole
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCC	Centre de Conseil Communal
CDV	Comité de Développement Villageois
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CPAD	Commission Paysanne de Développement
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DRAMR	Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural
EAF	Exploitation Agricole Familiale
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FICT	Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FODESA	Fonds de Développement Sahélien
FSB	Fonds de Survie Belge
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GS	Groupe de Solidarité
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération allemande)
IER	Institut d'Economie Rurale
IFPRI	International Food Policy Research Institute
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASAOP	Programme d'Appui au Services Agricoles et aux Organisations de Producteurs
PDESC	Plan de Développement Economique et Social de la Commune
PDR-MS	Projet de Diversification des Revenus en zone non cotonnière de Mali Sud
PDZL II	Programme de Développement en Zone Lacustre phase II
PEM	Point d'Eau Moderne
PIDRK	Programme Intégré de Développement Rural de la Région de Kidal

PIDRN	Programme d'Investissement et de Développement Rural des régions du Nord du Mali
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPM	Petit Périmètre Maraîcher
PRP	Programme de Réduction de la Pauvreté
PSARK	Programme de Sécurité Alimentaire et des Revenus dans la zone de Kidal
PTBA	Programme Technique et Budgétaire Annuel
RPE	Rapport de Pré Evaluation
RPGH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAP	Service d'Alerte Précoce
SDDR	Schéma Directeur de Développement Rural
SFD	Système Financier Décentralisé
SLACAER	Service Local d'Appui Conseil, d'Aménagement et d'Equipement Rural
SVD	Société Villageoise de Développement
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et de l'Impact
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion du Projet
UPA	Unité de Production Agricole

# I. LE CONTEXTE DU PAYS

## A. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE LA PAUVRETE AU MALI

1. Le Mali est un pays sahélien enclavé, très dépendant des aléas climatiques, avec un vaste territoire de 1 241 138 km<sup>2</sup>, dont près de 60 % sont situés dans la zone sahélo-saharienne. La population est estimée à 11,468 millions d'habitants (DNSI, 2005), dont plus de 69% vivent en milieu rural. Le secteur agricole (agriculture, élevage et pêche), qui emploie 80% des actifs occupés, représente entre 35% et 40 % du PIB<sup>1</sup> selon les années.

2. La croissance démographique est forte avec un taux moyen<sup>2</sup> de 2,6% pour le pays et des taux de 1,6 % en milieu rural et de 4,5% en milieu urbain. Le Mali est un pays en cours d'urbanisation avec un fort exode rural. On notera que ce sont les régions de Gao et Kidal qui ont les plus fort taux de population urbaine avec respectivement 42% et 41% (DNSI, 2005).

3. Les taux de croissance du PIB sont en moyenne supérieurs au taux de croissance démographique. Mais, l'économie malienne est peu diversifiée, peu créatrice de valeur ajoutée, et très dépendante du coton, de l'agriculture en général, et de l'or. Elle est exposée à des facteurs exogènes tels que les prix des matières premières, les cours de l'euro et du dollar, le prix du pétrole, le climat et la situation phytosanitaire (BAfD/OCDE, 2005). Les coûts élevés des facteurs (notamment électricité), une main d'œuvre peu qualifiée, un système financier étroit et l'enclavement des zones industrielles par rapport aux marchés principaux constituent des contraintes fortes à l'industrialisation, ce qui se traduit par un faible taux de création d'entreprises.

4. Avec un PIB annuel par habitant d'environ 250 \$US et un indicateur de développement humain de 0,4 (IDH), le Mali se classe au 164<sup>ème</sup> rang sur 173 pays. En 2001 (DNSI, 2003), la *pauvreté de masse*<sup>3</sup> touchait près de deux tiers (64 %) des maliens et environ 22 % de la population totale vivaient dans l'extrême pauvreté. Cette pauvreté est avant tout rurale avec une incidence de 76 % dans ce milieu contre 30 % en milieu urbain. Par ailleurs, il fallait deux fois plus d'efforts d'investissement en milieu rural (46 % de profondeur) pour amener les localités pauvres au seuil de pauvreté qu'en milieu urbain, où la profondeur de la pauvreté n'était que de 22 %. Ce type de pauvreté était nettement plus accentué dans les régions du Nord du pays (Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal ont une incidence qui va de 76 % à 93 %), alors que les autres régions ont une incidence inférieure à 69%.

5. En 2001 toujours, la *pauvreté monétaire*<sup>4</sup> a été évaluée avec un seuil de pauvreté fixé à 144 022 Fcfa par personne et par an<sup>5</sup>. L'incidence est de 68 % au plan national avec une forte proportion d'extrême pauvreté 55%. L'écart est très prononcé entre milieu rural et urbain (incidence de 81 % et 33%). La répartition régionale diffère sensiblement de celle de la pauvreté de masse ; les régions où l'incidence est la plus forte sont les régions de Koulikoro, Sikasso et Mopti (de 84 % à 79 %), alors que les régions les plus au Nord ont des incidences inférieures à 55%. Les dépenses alimentaires représentent, en moyenne près de 73 % des budgets des ménages dans l'ensemble du pays. Plus la pauvreté augmente, plus la part de l'alimentation dans le budget augmente variant de 66 % pour les «moins-pauvres» à 83 % pour les «très-pauvres». Notons que la pauvreté monétaire est peu différente entre les hommes et femmes, même si elle est légèrement plus élevée pour ces dernières.

---

<sup>1</sup> Ces pourcentages sont obtenus avec les nouvelles règles adoptées par l'UEMOA en 2002 pour établir les comptes nationaux.

<sup>2</sup> Calculé à partir des données DNSI du RGPH de 1998 ((DNSI, 1990)et de l'annuaire statistique 2004 ((DNSI, 2005)

<sup>3</sup> Ou pauvreté des conditions de vie qui se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'éducation, la santé, l'alimentation, etc. De nombreux indicateurs peuvent être utilisés. En ce qui concerne l'alimentation et la santé, on utilise souvent les indicateurs de malnutrition, d'émaciation et d'insuffisance pondérale pour les enfants de moins de 5 ans. On notera que ces indicateurs au Mali suivent les indicateurs de pauvreté monétaire.

<sup>4</sup> Ou pauvreté de revenu qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante. En 2001 dans le cadre de l'EMEP, elle a été analysée à partir des dépenses de consommation des ménages.

<sup>5</sup> Ce seuil a été réévalué par l'ODHD en 2005 à 153 310 FCFA par personne et par an.

6. Les grandes zones retenues comme les plus vulnérables à la fin des années 90 se situaient au Nord du 14<sup>ème</sup> parallèle dans la zone sahélo-saharienne, où se sont focalisées les interventions du FIDA, alors que les dernières enquêtes confirment toutes que la zone cotonnière (considérée il y a encore peu comme la plus riche du pays) tendait à devenir l'une des plus pauvres (en termes monétaire). Il existe aussi d'importantes couches de pauvreté dans la zone de l'Office du Niger, alors qu'il s'agit là aussi d'une zone considérée comme favorisée<sup>1</sup>.

7. Le Gouvernement a élaboré un **Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté** (CLSP, 2002a) pour la période 2002/2006<sup>2</sup>, qui est devenu la référence des politiques et stratégies à moyen terme et le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers du Mali. Son objectif est de réduire l'incidence de la pauvreté de 63,8 % à 47,5%. Selon les dernières estimations de l'ODHD, l'incidence de la pauvreté serait en 2005 de 59 %. On reste loin de l'objectif fixé, même si des progrès importants ont été acquis en termes d'accès à l'éducation, à l'eau et à la santé. L'analyse sur la dynamique de la pauvreté au Mali sur 1994/2003 (ODHD/LCPM, 2005) concluait que *« malgré toute l'aide injectée et les stratégies conçues et développées sur les dix dernières années, l'incidence de la pauvreté au Mali n'a pas connu d'amélioration significative (68,8% en 1994 à 68,3% en 2001) alors que pour la même période le PIB est passé de 979 milliards à 1 930 milliards. Cette croissance a eu peu d'effet sur la diminution souhaitée de l'incidence de pauvreté. Ce qui pose à la fois le problème d'inégalité dans la répartition du fruit de la croissance et d'efficacité des stratégies et politiques en matière de réduction de la pauvreté »*. Il paraît donc clair que les campagnes n'ont pas suffisamment profité de l'aide et des investissements jusqu'ici réalisés.

8. En conclusion, on soulignera qu'au Mali, la pauvreté a souvent été définie sur la base d'un zonage géographique, avec pour souci premier d'orienter l'investissement public sur des communes et des villages prioritaires en termes de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Mais les zones ou localités retenues tendent à varier suivant l'enquête et les indicateurs utilisés. On fera pour finir quelques remarques :

- 1) Les grandes zones retenues comme les plus vulnérables à la fin des années 90 se situaient au Nord du 14<sup>ème</sup> parallèle dans la zone sahélo/saharienne, alors que les dernières enquêtes confirment toutes que la zone cotonnière ou l'Office du Niger (considérées il y a encore peu comme les plus riches du pays) comprenaient d'importantes couches de pauvreté<sup>3</sup> ;
- 2) De façon générale, on peut parler d'une « nouvelle pauvreté » au Mali, constituée de fractions importantes de la paysannerie dans des zones en crise (cas de la zone coton ou Office du Niger), mais aussi de jeunes ruraux de plus en plus mobiles et semi urbanisés en quête de revenus complémentaires. La répartition de la pauvreté sur la simple démarcation entre les zones au nord et au Sud du 14<sup>ème</sup> parallèle devient de moins en moins opérante ;
- 3) La lutte contre la pauvreté de masse passe avant tout par la réalisation d'investissements et le développement de services publics ou collectifs qui sont assez simples à planifier et à exécuter, pourvu que les ressources soient disponibles et leur durabilité assurée. La lutte contre la pauvreté monétaire apparaît beaucoup plus complexe et difficile à mettre en œuvre. Car la croissance économique ne profite pas toujours aux plus démunis et certaines actions de développement peuvent accroître les différences entre les types de ménages.

---

<sup>1</sup> L'une des raisons ici est le morcellement continu des terres irriguées, face à une croissance démographique importante et de nouveaux investissements en zone Office trop marginaux. Cf. « L'analyse de la filière Riz au Mali » Baris/Zaslavsky « Notes et stratégies » AFD 2005.

<sup>2</sup> Un nouveau CLSP est en cours d'élaboration.

<sup>3</sup> Notons que si le FIDA s'est désengagé de la zone Mali/Sud après la fin du PDR/San, il intervient dans la zone de l'Office du Niger, via le FODESA/Ségou, qui touche en réalité des villages, pour certains en plein cœur des périmètres de l'Office et pour d'autres à la périphérie.

## **B. DECENTRALISATION, STRATEGIES SECTORIELLES ET STRATEGIES DE QUELQUES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

9. La **décentralisation** s'intensifie au Mali depuis 1999, date des premières élections locales. L'Etat, avec l'appui de l'Union Européenne, a mis en place une Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) qui constitue l'instrument principal d'appui à la décentralisation en gérant les subventions aux investissements locaux et en garantissant les prêts contractés par les collectivités. L'ANICT gère le Fonds d'investissement des collectivités territoriales (FICT), alimenté par l'Etat et divers bailleurs de fonds. Un Document cadre de Politique Nationale de Décentralisation a été adopté en 2005 pour la période 2005/2014, avec des axes d'actions qui visent la déconcentration des services, le développement des capacités et ressources, le renforcement de la citoyenneté et le renforcement des capacités des prestataires privés au niveau local.

10. Selon l'étude « Décentralisation et réduction de la pauvreté » (ODHD, 2003), la destination des fonds ANICT ne suit pas l'ordre proportionnel de l'ampleur de la pauvreté communale<sup>1</sup> : les régions qui ont le plus investi ne sont pas celles qui ont le plus de communes pauvres ; près de 45% des investissements ont été dirigés vers le secteur équipement (mairies, bureaux, salles de réunions, etc..), un peu au détriment de secteurs prioritaires comme l'éducation (35%), la santé (11%) et l'hydraulique (9%). Il apparaît ainsi une relative distorsion entre la stratégie de lutte contre la pauvreté qui prône un investissement de plus en plus accru dans les secteurs sociaux de base (éducation, eau, santé) et les dépenses de souveraineté communale (par exemple, les constructions de mairies)<sup>2</sup>.

11. Par rapport à la stratégie et aux interventions du FIDA au Mali, la décentralisation est l'une des évolutions majeures enregistrée au cours de ces dix dernières années. Le FODESA s'adapte progressivement depuis 2003 au processus<sup>3</sup>. Les nouveaux projets PIDRN et PIDRK s'inscrivent dans les structures de décentralisation, via notamment des financements d'infrastructures relevant de la compétence des Communes qui transiteront par l'ANICT.

12. **La sécurité alimentaire**, globalement satisfaisante en bonne année, reste dépendante du climat. Les disponibilités en céréales par personne et par an se sont fortement améliorées ces dernières années en passant de 184 Kg/personne/an entre 1984 et 1991 à près de 199 Kg/personne/an de 1992 à 2003. On note cependant des imports croissants de riz ces dernières années (plus de 200 000 T), qui pourraient témoigner de la fin de l'exception malienne en matière d'autosuffisance en riz. En 2004/05, le pays a du faire face à une crise liée à la mauvaise pluviométrie et aux attaques acridiennes avec un déficit céréalier estimé par le Ministère de l'Agriculture à environ 347 000 tonnes. Les disparités régionales sont fortes avec des régions Nord structurellement déficitaires (50 % des communes rurales sont affectées par une insécurité alimentaire chronique et près d'un quart d'entre elles sont vulnérables). Dans ces régions les plus soumises aux aléas climatiques, les deux régulateurs pour les ménages sont les revenus de l'élevage (qui reste l'une des grandes bases économiques de toutes ces zones) et ceux de l'exode (temporaire ou de longue durée).

13. Pendant de nombreuses années, le Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC) - véritable cadre de concertation Etat/Partenaires techniques et financiers - a été le support essentiel de l'ensemble du système de sécurité alimentaire. La coordination de sa mise en œuvre se faisait au niveau de 4 comités, avec un secrétariat permanent et une coordination des bailleurs assurés par le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Le PRMC avait été initié en 1981 pour réformer la politique agricole céréalière du pays. Par opposition à l'aide d'urgence pour répondre aux situations de crise ou à l'aide projet fournie souvent par le PAM ou par les ONG, dans le cadre du PRMC l'aide alimentaire est vendue au prix du marché et le produit net généré doit contribuer au développement. Ces objectifs jusqu'en 2004 étaient : (i) la prise en charge et le traitement approprié des situations d'urgence, notamment à travers la mise en place d'un système de sécurité alimentaire renforcé (SAR) ; (ii) la réduction du risque alimentaire sur le moyen terme, par l'amélioration du fonctionnement des marchés

---

<sup>1</sup> Déterminée avec des indicateurs de pauvreté de masse : accès à l'éducation, la santé, l'eau potable, etc.

<sup>2</sup> On conviendra que les communes rurales sont le plus souvent très démunies en locaux de type communautaire. Il est donc compréhensible que, dans un 1<sup>er</sup> temps, une partie des dépenses soit consacrée à des investissements non productifs.

<sup>3</sup> Une mission vient d'être réalisée pour renforcer l'insertion du projet dans la décentralisation.

céréalières : information, pilotage des filières, politique de qualité, accessibilité au crédit pour les opérateurs professionnels.

14. Le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire a évolué récemment avec l'adoption par le Gouvernement d'une stratégie nationale en 2003 (MDRE, 2002) qui vise à satisfaire les besoins essentiels des populations par l'augmentation et la diversification de la production agricole, mais aussi l'amélioration des revenus des populations et le développement de la transformation des produits locaux. Les structures de gestion sont largement renouvelées avec : (i) le Conseil National de la Sécurité Alimentaire, (ii) le Comité Technique de Coordination des politiques de sécurité alimentaire ; (iii) le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (rattaché directement à la Présidence de la République) ; (iv) les comités régionaux, locaux (niveau du cercle) et communaux de sécurité alimentaire. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire supervise et coordonne l'ensemble des activités qu'exigent d'une part la construction de la sécurité alimentaire durable et d'autre part l'exécution des interventions conjoncturelles. A ce titre, il a la tutelle du PMRC, et du Service d'Alerte Précoce (SAP) et de l'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA) - ces deux dernières structures devant à terme fusionner.

15. Un programme national de sécurité alimentaire (PNSA) pour la période 2006-2015 vient d'être élaboré. Il entend notamment : (i) utiliser la commune comme unité de référence pour la planification et (ii) couvrir en priorité des 180 communes structurellement déficitaires<sup>1</sup> et classées vulnérables par le SAP (CSA, 2005). Il bénéficie d'un appui de l'USAID (via le PROMISAM) et d'une première contribution du Mali de 500 millions de Fcfa, ce qui a permis de réaliser des plans de sécurité alimentaire communaux dans les régions de Gao et Sikasso en 2005 (les autres régions devant réaliser les leurs en 2006). Ces plans constituent donc de nouveaux outils communaux que devraient prendre en compte les partenaires dans le cadre leurs interventions pour s'inscrire dans une démarche de recherche de complémentarité et de synergie entre projets existants.

16. **La stratégie nationale d'irrigation.** Le développement de l'agriculture irriguée, et d'une manière plus générale la mise en valeur du fort potentiel que représentent les ressources en eau pour l'agriculture, l'élevage et la pêche, est un des axes prioritaires pour le développement rural au Mali. Les objectifs visés sont de rendre la production agricole moins tributaire des aléas climatiques en aménageant des terres pour l'irrigation - en particulier en maîtrise totale de l'eau. Parmi les principes de base adoptés dans la stratégie nationale (MDRE, 1999) figurent la participation des bénéficiaires aux investissements, une orientation prioritaire des investissements vers la maîtrise totale de l'eau et le renforcement des capacités des usagers et des membres de comités de gestion. Le développement de l'irrigation fait partie intégrante de la plupart des programmes de développement rural et de sécurité alimentaire. De nombreux programmes sont en cours d'élaboration ou d'exécution en particulier pour la zone Office du Niger, mais pas seulement. Le programme gouvernemental pour la période 2002-2007 envisage d'aménager en maîtrise totale de l'eau 50 000 ha.

17. **Une Loi d'orientation agricole (LOA)** est en cours d'adoption. Elle concerne les activités agricoles au sens large (l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture, les activités forestières et fauniques, et les activités péri-agricoles). Son élaboration a donné lieu à de larges concertations paysannes aux niveaux local, régional et national. Elle a pour but de « *promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations familiales agricoles reconnues et sécurisées, [...] et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré* ». Elle a parmi ses objectifs généraux : la souveraineté alimentaire, la réduction de la pauvreté, la modernisation de l'agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie. Elle traite notamment : (i) des unités de production que sont l'exploitation agricole familiale et l'entreprise agricole ; (ii) du rôle des différents acteurs et notamment des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des Chambres d'agriculture qui sont les éléments majeurs de structuration du monde rural ; (iii) de la question foncière avec l'objectif affiché de sécuriser les exploitants ; (iv) du financement des activités agricoles et péri agricoles en créant de nouveaux outils ; (v) de la mise en place d'organisations interprofessionnelles des filières. Pour piloter la mise en œuvre de la LOA, il est créé un Conseil Supérieur de l'Agriculture.

---

<sup>1</sup> Localisées dans partie sahélo-saharienne du pays et donc dans les zones d'intervention du FIDA.

18. **Le PCDA / Banque mondiale.** Dans le cadre du développement rural, un nouveau programme vient d'être lancé : le projet de compétitivité et de diversification agricole (PCDA). Il intervient en complémentarité des autres projets et notamment du programme d'appui aux services agricoles et organisations paysannes (PASAOP) et du programme national d'infrastructures rurales (PNIR), qui sont déjà bien avancés et ont permis d'obtenir des résultats<sup>1</sup>. Le PCDA a pour principaux objectifs de : (i) augmenter la croissance économique ; (ii) intensifier et diversifier la production agricole pour renforcer la sécurité alimentaire et développer les exportations agricoles ; (iii) améliorer les revenus et les conditions de vie des populations. Parmi les axes de la stratégie d'intervention il faut noter : (i) une approche filière ; (ii) des interventions orientées vers le marché, pilotées par la demande et ayant vocation d'appui au secteur privé ; (iii) la création de partenariats public/privé et le renforcement de la décentralisation ; (iv) des niveaux d'intervention en rapport avec les bassins de production agricole ; (v) la diffusion de techniques et technologies d'intensification et de valorisation de la production (transformation et commercialisation) etc. (IRAM, 2005). Vingt-trois filières ont été identifiées, dont 8 prioritaires : fruits (mangues, bananes, papayes, agrumes), légumes (haricots verts, pomme de terre, oignons/ail, échalotes), coton, oléagineux (sésame, karité), pois sucré, gomme arabique, noix de cajou, produits d'élevage (viande, lait, cuirs et peaux). Un « label Mali » pour ces produits pourrait être envisagé. Le PCDA est défini comme un programme prioritaire dans la politique de développement du secteur privé de 2005. Le Gouvernement y précise les orientations stratégiques indispensables à la promotion des investissements et à l'amélioration des facteurs de production, en faisant du secteur privé l'élément pivot de la croissance économique et du développement durable du Mali comme établi par le CSLP<sup>2</sup>.

## II. LA STRATEGIE DU FIDA ET SA MISE EN ŒUVRE

### A. DESCRIPTION DE LA STRATEGIE

19. La stratégie d'intervention du FIDA au Mali a été définie en 1997 dans un document intitulé COSOP/Mali (FIDA, 1997a). Le document passe en revue les grandes évolutions enregistrées au Mali au cours des dernières années et notamment : (i) la démocratisation de la société avec l'avènement de la troisième république ; (ii) la mise en place de la décentralisation ; (iii) la libéralisation de l'économie avec le désengagement de l'État et le renforcement du rôle des organisations privées. L'objectif général défini dans ce document est d'améliorer les conditions de vie des populations rurales avec 4 objectifs spécifiques : (i) améliorer la sécurité alimentaire des ménages, et en particulier des ruraux pauvres, et ainsi contribuer à la sécurité alimentaire au niveau national ; (ii) créer des dynamiques de développement local basées sur des organisations villageoises ou des groupes d'intérêts de manière à renforcer la participation des producteurs dans la gestion des infrastructures hydro-agricoles, l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits agricoles, la gestion des pâturages et autres activités génératrices de revenus ; (iii) augmenter les revenus des familles rurales en augmentant la production de manière à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie ; (iv) améliorer la gestion des ressources naturelles en raison de la fragilité des écosystèmes. Le COSOP propose d'adopter une nouvelle approche avec une programmation tirée par la demande<sup>3</sup> où les bénéficiaires participent à la conception et à la mise en œuvre des programmes.

---

<sup>1</sup> Y compris dans les zones d'intervention des projets financés par le FIDA avec par exemple pour le PNIR : piste rurale Niono-Banamba dans la zone du FODESA, mais aussi l'alimentation en eau potable, des périmètres irrigués ; pour le PASAOP : mise en place des cadres de concertation et d'échanges entre OPA au niveau régional, formations des responsables d'OPA, mise en place des comités régionaux de la recherche et de la vulgarisation agricole (CRRVA), etc.

<sup>2</sup> Des mesures spécifiques pour améliorer le climat des affaires accompagnent la mise en œuvre de cette politique (nouveau code des investissements, renforcement de la concertation public/privé, une agence pour la promotion des investissements (ANPI) est en création, etc.

<sup>3</sup> Demand-driven « Programme » approach.

20. L'analyse faite pour l'élaboration du COSOP mettait en avant les critiques faites aux projets classiques de développement à la fin des années 90 qui étaient trop rigides avec une planification très précise des interventions qui ne permettaient ni de s'adapter aux évolutions ni de permettre une réelle participation des bénéficiaires. La proposition est faite de projets « *ouverts où les bénéficiaires interviennent dans leur élaboration et mise en œuvre ... les projets sont alors centrés sur l'homme et les sociétés humaines et sur l'ensemble de leurs préoccupations, selon leur propres priorités et non sur un axe technique* ». Les projets FIDA doivent accompagner les processus participatifs de développement des communautés de base, d'où une méthodologie d'intervention qui doit être basée sur des diagnostics participatifs des problèmes de développement et un choix concerté avec les populations des actions prioritaires. Ce processus est plus long, mais il doit assurer une meilleure durabilité, d'où certains choix géographiques et des domaines d'intervention.

21. En ce qui concerne les domaines d'intervention, la priorité est l'appui aux organisations paysannes de base et leur professionnalisation. Les domaines d'intervention définis sont : (i) les systèmes financiers décentralisés ; (ii) l'alphabétisation fonctionnelle, les soins de santé primaire et l'hygiène ; (iii) le développement des pistes rurales et des réseaux de communication ; (iv) des activités spécifiques de développement rural (développement et gestion des ressources en eau et sols, approvisionnement en intrants et commercialisation des produits, gestion des terres et de l'environnement à un niveau local, diversification des cultures, activités génératrice de revenu, infrastructures de développement communautaire)

22. En ce qui concerne les choix géographiques, le COSOP vise une intervention dans les régions les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus isolées - soit 12 zones identifiées, qui toutes se situent dans les bandes sahéenne et saharienne du Mali. Pour la bande saharienne, plusieurs axes d'intervention sont soulignés : la réinstallation des déplacés, la prévention et la résolution des conflits à travers des actions de développement, le développement de l'agriculture d'oasis et de l'agropastoralisme. Pour la bande sahéenne : la création d'organisations de base et leur professionnalisation, le développement et la gestion des ressources en eau et sol, l'intégration agriculture/élevage, la gestion des communs et de l'environnement. Des actions transversales devraient concerner les deux bandes : les systèmes financiers décentralisés, l'alphabétisation, la santé et les infrastructures rurales,

23. Le COSOP localise l'intervention du FIDA dans la partie du Mali au dessus du 14<sup>ème</sup> parallèle en partie en raison des résultats des analyses sur la pauvreté faites à cette période. Comme on l'a vu, les analyses plus récentes font apparaître une répartition de la pauvreté au Mali beaucoup plus diffuse et complexe. L'entrée principale reste le village ou la communauté villageoise, et les analyses ne descendent pas au niveau des ménages à l'intérieur des communautés de base. Il n'y a pas dans le COSOP de présentation détaillée et précise des groupes cibles.

24. Le COSOP propose de donner la priorité à l'appui aux organisations paysannes de base et à leur professionnalisation. Cette orientation est issue à la fois des expériences des actions FIDA (et en particulier du Fonds de développement villageois à Ségou), qui s'appuyaient sur les institutions traditionnelles du village, mais aussi des orientations générales du développement rural : appui aux organisations paysannes et professionnalisation étaient les orientations prises par de nombreux projets de développement dans le courant des années 90. Cette priorité se retrouve dans la stratégie du FIDA pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre (FIDA, 2002), qui se fixe comme objectif de « *renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations ...* ».

25. Pour la mise en œuvre le COSOP définit un certain nombre d'options : des activités de projet tirées pas la demande, des unités de gestion de projet (UGP) restreintes qui sous traitent la plupart de leurs activités et concentrent leurs interventions (en raison de la participation des bénéficiaires à la planification et au suivi) « *sur les contacts avec la population cible* ». Les UGP devraient adopter un statut privé à but non lucratif.

26. Le COSOP fait état de la décentralisation comme un processus en cours qui doit prendre effet en 1999, mais peu d'éléments dans le document ne viennent préciser la stratégie vis-à-vis de ces collectivités locales qui, on le sait déjà, auront un rôle majeur dans la planification et la mise en œuvre du développement social et économique des villages qui les constituent. Il est tout de même précisé

que « *les nouveaux projets ou programmes devront prendre en compte cette nouvelle réalité et prévoir un mécanisme pour impliquer les responsables communaux élus dans la planification des activités de terrain et prévoir les moyens humains et financiers pour le renforcement de ces structures communales* ». Cependant, par moment, le COSOP semble craindre la concurrence de ces collectivités : « *Il est probable que les conseils communaux auront tendance à rassembler un maximum de prérogatives, éventuellement aux dépens des villages ou fractions, et tendront à empiéter sur le rôle des unités de gestion des projets* » (FIDA, 1997b)<sup>1</sup>.

27. De même, le rôle des Chambres régionales d'agriculture, pour constituer une interface entre les organisations de producteurs et l'Etat, n'a pas été anticipé dans le COSOP, qui voit dans les Chambres une représentation des « *plus gros agriculteurs et de l'agro-industrie* ».

## **B. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET CAPACITE DU FIDA A L'ADAPTER**

28. Le COSOP a été élaboré en 1997, à ce moment là quatre projets étaient en cours d'exécution : le PSAR Kidal, le Fonds de développement villageois de Ségou phase II, le PDZL II et le PDR-MS. Les deux derniers venaient tout juste de débiter et certaines orientations du COSOP sont déjà incluses dans les documents de projets :

- le PDZLII reste un projet de la génération avant COSOP avec une planification précise pour la plupart des activités concentrées sur des infrastructures même si ce programme intègre comme l'un de ses objectifs de « *créer des organisations de base autogérées et développer leurs capacités* » et qu'il intègrera un fonds de développement communal pour répondre à la demande des communes.
- Le PDR-MS est centré sur la création de Sociétés villageoises de développement (SVD), qui doivent se professionnaliser et « *conduire* » le développement social et économique des villages. Il semble que le PDR-MS a influencé la rédaction du COSOP dans sa partie appui aux organisations paysannes de base. Mais, comme on le verra plus loin, l'approche proposée était en réalité très volontariste sans véritablement de prise en compte des besoins des populations locales.
- De même, le COSOP s'inspire du projet de Fonds de développement villageois de Ségou, en fin d'exécution au moment de la rédaction, dont les principaux acquis résident notamment dans la structuration du monde rural, la formation de compétences locales, la constitution de fonds villageois et la participation des bénéficiaires à la prise en charge de leur propre développement.

29. Les projets conçus après le COSOP sont le FODESA, le PIDRN et le PIDRK.

- Le Fonds de développement en zone sahéenne (FODESA) identifié en 1998 et lancé en 1999 est directement inspiré de la stratégie définie dans le COSOP : fonds souples (mécanisme flexible), planification faite en fonction de la demande, exécution confiée à des associations de droit privé composées de représentants des bénéficiaires, sous-traitance de la plupart des activités, objectif de couvrir progressivement toute la bande sahéenne etc. L'innovation que constituait ce projet a justifié la supervision directe par le FIDA. Comme le COSOP, le FODESA n'intégrait pas suffisamment la nouvelle situation générée par la décentralisation ce qui a entraîné des réorientations progressives qui sont encore en cours aujourd'hui. Il en est de même avec les OP existantes et les Chambres d'agriculture : ignorée au démarrage, le FODESA les a pris progressivement en considération, notamment au sein des associations.

---

<sup>1</sup> Page 13 du document

- Le PIDRN et PIDRK ont été définis bien plus tard. Ce sont des projets beaucoup mieux localisés qui intègrent les collectivités locales avec des stratégies d'intervention qui s'appuient sur les plans de développement communaux, et une coordination aux niveaux des comités locaux et régionaux d'orientation (qui sont au coeur du dispositif de décentralisation). La commune aura la maîtrise d'ouvrage des investissements en infrastructures à vocation sociale ou communautaire (puits, CSCOM, etc.) et le financement se fera à travers l'ANICT.<sup>1</sup> Le FIDA se met donc en conformité avec les dispositions de la décentralisation<sup>2</sup>. Les évolutions institutionnelles qui se sont opérées au Mali ont été prises en compte et la tutelle des programmes est passée au Commissariat à la sécurité alimentaire. On notera que l'option d'exécution par un organisme de droit privé (les associations du FODESA qui ont été créés de toute pièces pour l'occasion) n'a pas été reprise.

### 30. Des évolutions plus générales ont également fait évoluer les programmes :

- Le FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre a comme objectif stratégique de renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations, mais aussi de recentrer les politiques et les institutions de développement rural en faveur des pauvres (FIDA, 2002). Cette volonté de peser sur les politiques publiques<sup>3</sup> (qui n'apparaît pas dans le COSOP) a été prise en compte avec le PIDRN, qui prévoit le financement d'une Cellule de dialogue sur les politiques. Cette cellule a des objectifs de capitalisation et d'échanges d'expérience entre projets FIDA dans une perspective d'amélioration de l'efficacité des actions et de contribution à l'élaboration et au suivi des politiques publiques de développement rural et de lutte contre la pauvreté.
- Il y a une tendance à cibler de plus en plus les interventions pour atteindre en priorité les plus pauvres. Du coup, les programmes ont une approche genre plus marquée en partant du postulat que les femmes et les jeunes sont les plus pauvres et les plus vulnérables et constituent donc les groupes cibles prioritaires. L'analyse de la pauvreté et de l'organisation sociale au Mali amène à moduler ce postulat (voir première partie) et surtout les modalités d'intervention pour « *toucher* » ces groupes sont difficiles à mettre en œuvre. De même, la mise en œuvre de projets de développement économique ne permet pas dans les villages, du fait de l'organisation sociale existante, d'écarter les ménages les « moins pauvres ». Pour passer outre cette difficulté, les programmes définissent des groupes cibles qui comprennent à la fois des exploitations agricoles familiales (les petits agriculteurs ou les éleveurs nomades les plus vulnérables) et les groupes classiques de l'approche genre : les femmes et les jeunes.
- Les nouvelles directives du FIDA sur le renforcement de suivi de performance et impact des projets (SYGRI) sont petit à petit intégrées dans les programmes (FIDA, 2005e). On notera également que les deux derniers programmes (PIDRN et PIDRK) dans leur conception opte pour des outils utiles pour les évaluations avec des analyses de la pauvreté par groupes socio-économiques, genre et niveau de pauvreté afin d'élaborer des cartes de référence socio-économique et de pauvreté qui seront régulièrement actualisées ; mais aussi des études et enquêtes spécifiques et l'harmonisation des indicateurs avec ceux utilisés par d'autres dispositifs (CLSP, DNSI, PAM).

<sup>1</sup> L'ANICT a été créée par la loi N°00-042 du 07 juillet 2000. L'objectif visé est de réduire la pauvreté à travers cet instrument financier, qui doit permettre aux collectivités territoriales de : (i) développer des investissements productifs ; (ii) améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base ; (iii) renforcer leurs capacités humaines et financières et (iv) promouvoir une bonne gouvernance locale ((ODHD/LCPM, 2005)).

<sup>2</sup> Ceci permet entre autre d'évacuer les problèmes (évoqués plus loin dans le cadre du FODESA) de la contribution des populations. Dans le dispositif ANICT, c'est à la Commune d'assurer une participation aux investissements qui va de 5 à 15 % selon les cas.

<sup>3</sup> Voir aussi ((FIDA, 2001), « le FIDA a pour objectif de permettre aux ruraux pauvres et à leurs organisations d'influer sur les institutions (notamment celles chargées de formuler les politiques, les lois et les règlements) qui interviennent dans le recul de la pauvreté rurale ».

31. A la fin des années 90, les options de répondre à la demande des bénéficiaires et de sous traiter à des bureaux d'études et des ONG locales la plupart des activités n'étaient pas faciles à mettre en œuvre en raison de la faiblesse des capacités à la fois des populations locales (surtout dans les villages les plus pauvres) et des entreprises privées locales. Dans de nombreux cas, ces dernières n'existaient pas et les programmes ont du susciter et appuyer au niveau local leur création et leur professionnalisation (cas du PDZL II et du FODESA par exemple). En ce qui concerne la demande des bénéficiaires, seul le FODESA a véritablement été confronté à ce problème, car le PDZLII avait ses activités déjà planifiées et le PDR-MS n'a pas réellement mis en œuvre la démarche. Le FODESA dans sa méthodologie d'intervention appuie (à travers des bureaux d'études rémunérés pour cela) les villages pour qu'ils expriment leurs besoins et les priorisent. On verra plus loin que dans de nombreux cas, l'expression de la demande est finalement assez orientée par le programme et les activités programmées ne correspondent pas toujours aux besoins réels des villageois ou des membres des organisations (répartition des micro projets entre sociaux et économiques, le FODESA ne peut pas faire que des puits, explosions « spontanées » de demandes pour des microprojets spécifiques comme les savonneries ou les plateformes multifonctionnelles). Ainsi, les programmes se sont assez facilement adaptés à l'approche « faire faire », mais pas vraiment à la réponse à la demande.

32. Les options prises pour faire participer les bénéficiaires se sont traduites par la création des associations régionales et nationales dans le cadre du FODESA. Aujourd'hui on peut s'interroger sur la pertinence et la légitimité de ces institutions, qui sont plutôt des « créations » spécifiques du projet pour faciliter sa mise en œuvre. De part leur composition, leur mode de fonctionnement, leur aire géographique (qui ne correspond pas aux découpages administratifs), il apparaît difficile que ces organisations perdurent après le projet. Les autres programmes intervenant dans ces régions ont créé le plus souvent leurs propres cadres de concertation (comme par exemple le PASAOP). Mais, au final, les nouveaux projets du FIDA (PIDRN et PDRK) n'ont pas repris l'option et ils s'appuient sur le comité local et régional d'orientation de la décentralisation. Notons qu'un effort important a été fait sur ces nouveaux projets pour coordonner les interventions avec les autres programmes en cours (création d'un comité spécifique, participation aux comités existants).

### III. PERFORMANCES ET IMPACTS

#### *Considérations générales*

33. Sept projets sont concernés par l'évaluation : certains sont terminés, d'autres sont en cours et d'autres enfin n'ont pas encore réellement commencé. Les visites de terrain n'ont concerné que trois projets (PDZL II, PDR-MS et FODESA). Les analyses faites des impacts sur les ménages pour ces projets seront donc différentes et inégales.

*Tableau 1 : Liste des projets et base d'évaluation*

Sigle	Intitulé des projets	Démarrage	Clôture	Base d'évaluation
PSARK	Sécurité en matière d'alimentation et des revenus à Kidal (PSARK)	1990	1999	Documentation (évaluation finale)
PFDVS II	Fonds de développement villageois II (PFDVS II)	1992	1999	Documentation (évaluation finale)
PDR-MS	Diversification des revenus en zone Mali Sud (PDR-San)	1996	2005	Documentation + visites de terrain
PDZL II	Développement agricole dans la zone lacustre II (PDZL II)	1997	2006	Documentation + visites de terrain
FODESA	Fonds de développement en zone sahélienne (FODESA)	1999		Documentation + visites de terrain
PIDRN	Investissement et développement rural des régions du Nord Mali	2006		Documentation (pré-évaluation)
PIDRK	Programme intégré de développement rural de la région de Kidal			Documentation (formulation)

34. Les projets mis en œuvre par le FIDA et qui font l'objet de l'évaluation sont eux-mêmes très différents les uns des autres, à la fois dans leur conception et dans leur mise en œuvre ; c'est pourquoi, pour faciliter la lecture et la compréhension, les projets seront traités séparément<sup>1</sup>.

### ***Remarques générales sur l'insuffisance de données pour une analyse d'impact auprès des ménages***

35. On soulignera que la plupart des projets souffrent de problèmes de capitalisation et que l'on dispose de peu de données et d'études pertinentes pour faire une évaluation des impacts des actions entreprises. Il semble que ceci n'est pas spécifique aux programmes mis en œuvre au Mali, car le FIDA s'est engagé, depuis 2003, dans la mise en place d'un système qui permette de mesurer et présenter les résultats et l'impact des programmes (FIDA, 2005e). Mais comme l'indique le guide pratique, le SYGRI « *ne représente qu'une partie du suivi et de l'évaluation du projet. Du fait que chaque projet fonctionne dans un contexte spécifique, il y a d'autres éléments de suivi et d'évaluation qui sont importants pour le projet, mais qui ne sont pas inclus dans le SYGRI* », d'où l'importance du système de suivi et d'évaluation (S/E) mis en place dans les projets. Notons qu'il est prévu que le questionnaire retenu pour le SYGRI (et donc mis en œuvre dans les projets) soit adapté au contexte local pour que les données collectées puissent servir à une évaluation d'impact plus complète et plus spécifique. Or, il semble, à la lecture des questionnaires appliqués sur le terrain dans le cadre du FODESA, que cette adaptation reste à faire.

36. D'une manière générale, les dispositifs et méthodologies mises en œuvre dans le cadre du suivi/évaluation des projets qui ont été évalués sur le terrain (PDZL, PDR-MS et FODESA) sont essentiellement orientés vers le suivi opérationnel. S'ils permettent de déterminer le niveau de réalisation par rapport aux objectifs fixés, ils ne permettent pas de réaliser de véritables analyses d'impact sur les ménages ruraux et plus précisément sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

37. Les études de base<sup>2</sup> réalisées au démarrage du projet ne sont pas véritablement utilisées ni par le suivi/évaluation, ni pour les études dites d'évaluation de l'impact. Par ailleurs, ces études de base ne donnent pas toutes de résultats significatifs en terme de niveau de pauvreté ou même de sécurité alimentaire, qui pourraient être utilisés à la fois pour la mise en œuvre des projets et pour les évaluations d'impact. C'est un problème général de pertinence de ces études de base, qui visent plus à orienter la mise en œuvre des projets (notamment la localisation des investissements) qu'à préparer leur future évaluation et ce problème est amplifié par la faiblesse des dispositifs internes de suivi/évaluation.

38. Les données disponibles et les résultats des études d'évaluation consultées (voir détail dans bibliographie) ne permettent pas une analyse des impacts selon une typologie auprès des ménages (ou des exploitations agricoles), notamment en terme de pauvreté monétaire. Dans certains cas, il existe quelques éléments (par exemple dans les études de démarrage pour le PDZL et le PDR-MS), qui permettraient des analyses en terme de *pauvreté de potentialité* caractérisée par le manque de capital (accès aux facteurs de production : terre, équipements, bétail, etc.). Mais, il manque dans les évaluations finales les éléments pour effectuer des comparaisons. Pour les aspects de genre, les bénéficiaires des actions sont seulement séparés en nombre d'hommes et de femmes et il n'y a pas d'éléments pour différencier les effets. Par ailleurs les discussions sur le terrain font clairement apparaître que les données inscrites par le suivi/évaluation sur le nombre et le « genre » des bénéficiaires ne correspond à la situation réelle (notamment pour les PIV). Souvent les résultats disponibles présentés selon une typologie des bénéficiaires proviennent seulement d'enquêtes d'opinion avec le niveau de satisfaction. Il n'y a donc pas de données qui permettent d'analyser les effets des projets et la répartition de ces effets selon des types de ménages (en fonction du niveau de pauvreté monétaire ou de capacités).

<sup>1</sup> Les volets crédit des projets du FIDA font l'objet d'une évaluation spécifique qui estime leurs impacts sur les revenus des ménages (voir document de travail « Composante finance rurale »). Ce point n'est donc pas traité dans ce document.

<sup>2</sup> Voir par exemple : (Beagges SARL, 2000a, Kergna a. O., *et al.*, 1996, Koné D., *et al.*, 1998)

39. On notera que dans les documents de projet, les méthodes proposées pour évaluer les impacts sur les ménages ne sont pas très précises et quelque fois peu adaptées. Quand les textes donnent des indications, la mise en œuvre paraît compliquée et, au final, les projets se « rabattent » sur un suivi opérationnel et quelques études avec des méthodes assez simples d'enquêtes d'opinion, d'évaluation succincte globale des effets des projets avec une extrapolation aux familles bénéficiaires (toutes choses étant égales par ailleurs)<sup>1</sup>. Pour étayer ce dernier point, on peut prendre l'exemple d'un périmètre irrigué en zone lacustre ; il est assez facile d'évaluer la marge nette dégagée à l'ha, puis pour l'ensemble du périmètre et enfin de diviser par le nombre de bénéficiaires pour estimer l'accroissement « moyen » potentiel de revenu par famille (faute de données supplémentaires c'est ce que nous ferons ici). Or si les discussions avec les producteurs font clairement apparaître un impact positif des parcelles irriguées sur le revenu des familles, elles montrent également qu'en raison de la forte demande en travail sur ces parcelles, les producteurs (ou au moins une partie d'entre eux) diminuent leurs surfaces en cultures sèches. Ce manque à gagner devrait être pris en compte pour l'analyse d'impact. Par ailleurs, on ne connaît pas la répartition des superficies aménagées entre les exploitations agricoles et donc la répartition des impacts.

40. D'une manière générale, l'approche des services de suivi/évaluation est centrée sur le microprojet et l'organisation mise en place pour le gérer. On dénombre les bénéficiaires selon le sexe et les effets calculés le plus souvent pour l'ensemble du microprojet sont répartis au prorata des bénéficiaires. Or, pour apprécier ou mesurer les effets au niveau des ménages, il faut développer une approche qui prennent en compte les ménages ou plus exactement, selon nous, les exploitations agricoles familiales.

41. Enfin, il ne faut pas sous estimer la difficulté que pose l'évaluation (ou la mesure) de l'impact des projets de développement rural sur les ménages. La difficulté est d'ordre méthodologique (quelle méthode pour faire la distinction entre les effets spécifiques du projet et les effets liés aux autres évolutions) mais aussi technique et financier (quel dispositif pour obtenir des évaluations en temps utile à un coût acceptable).

## **A. PROGRAMME FODESA**

### **a) Performances**

42. Le programme Fonds de Développement en zone Sahélienne<sup>2</sup> (FODESA) a démarré en décembre 1999. Il s'articule en trois phases sur une période de 10 ans et devrait concerner la bande sahélienne de quatre régions administratives (Ségou, Koulikoro, Mopti et Kayes). Il vise « à réduire l'emprise de la pauvreté sur les familles de la zone sahélienne en accroissant les revenus et en améliorant les conditions de vie ». Pour atteindre ces objectifs généraux « classiques », le programme a été conçu avec de nombreuses innovations institutionnelles qui trouvent leurs justifications dans le COSOP de 1997 : un mécanisme flexible de financement pour répondre à la « demande effective des bénéficiaires » ; une contribution des bénéficiaires à la réalisation de tout microprojet (contribution modulée selon le type de microprojet) ; le recours aux opérateurs privés<sup>3</sup> pour effectuer la mise en œuvre ; la participation des bénéficiaires à travers leurs organisations à la gestion du programme avec la création d'associations régionales et nationales qui sont responsables de l'exécution<sup>4</sup>. Avec de telles innovations (notamment la création des Associations), il a été logiquement prévu que la première phase du projet (3 ans) serait consacrée à la mise au point du dispositif institutionnel et au rodage des procédures opératoires et financières.

---

<sup>1</sup> Voir par exemple (IITA-BENIN, 2004, IITA-BENIN, 2006)

<sup>2</sup> Initié par le Gouvernement de la République du Mali en collaboration avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) suivant l'accord de prêt n°488/ML du 19 février 1999.

<sup>3</sup> Dans ce document, le terme d'opérateur privé recouvre tous les types d'opérateurs y compris les ONG.

<sup>4</sup> Le Gouvernement délègue la responsabilité de l'exécution du programme FODESA (maîtrise d'ouvrage générale) à l'Association nationale (de droit privé) qui elle-même établie avec les Associations régionales une convention d'exécution régionale. Au final, l'accord de financement d'un microprojet est signé entre l'Association régionale et l'organisation paysanne de base.

43. Le Programme a trois composantes: (i) Appui aux infrastructures villageoises, qui comprend le financement des micro-projets et des actions de formation et d'appui aux organisations paysannes ; (ii) Le développement des services financiers décentralisés, qui comprend la mise en place de Caisses d'Épargne et de Crédit (CEC) et d'un fonds de garantie ; et (iii) Gestion du Programme. Deux principes de base guident l'approche du FODESA : (i) le programme répond à une demande exprimée ; (ii) il n'assume pas de responsabilité directe dans la mise en œuvre, mais recourt à l'expertise du secteur privé et des ONG, sur la base de contrats soumis à la concurrence. On notera que les demandes pour les investissements productifs individuels sont couvertes par les institutions financières décentralisées prévues dans le programme.

### 1. Pertinence

44. La conception du FODESA date de la période où le COSOP/Mali fut réalisé. C'est d'ailleurs le seul projet en cours qui soit directement issu du COSOP et il suit parfaitement ses grandes orientations, notamment l'accent mis sur la nécessité de répondre à la demande et la forte implication des bénéficiaires dans la gestion du programme. Un point de divergence mérite d'être souligné, qui touche aux modalités de mise en œuvre : considérant qu'il s'agissait d'un des défis majeurs de ce type de projet, le COSOP estimait que les appuis/conseils aux OP devaient se faire *en interne* dans la structure projet. Ils ont de fait été entièrement sous-traités.

45. Les risques liés au caractère innovant du FODESA avaient été identifiés<sup>1</sup>, notamment en ce qui concerne (i) l'autonomie des associations et des méthodes participatives qui pourraient être sacrifiées pour s'assurer du rythme des décaissements ; (ii) les risques que les fonds soient mal utilisés et les microprojets peu ou pas adaptés et enfin (iii) des risques liés à la faible technicité des bénéficiaires et aux difficultés à trouver des solutions adéquates dans un milieu considéré comme difficile. Des mesures spécifiques (par exemple la limitation du montant d'un microprojet à 20 MFcfa ou l'obligation d'études techniques pour un microprojet de 5 MFcfa et plus) et une supervision directe par le FIDA et le Gouvernement devaient permettre de réduire ces risques.

46. Avec le recul que permet les 6,5 années de fonctionnement et comme l'ont souligné les missions de supervision ou d'évaluation, on peut regretter qu'au démarrage le projet n'ait pas plus pris en compte la décentralisation et la structuration du monde rural à travers les Chambres d'agriculture. Conçu avant la mise en place effective des communes (1999), mais à une période où une partie des lois avaient déjà été votées, le programme n'anticipe pas le rôle important que petit à petit vont jouer les collectivités locales dans la planification et la mise en œuvre du développement local. De même, le programme ne prend pas suffisamment en compte la montée en puissance des Chambres régionales d'agriculture (créées en 1993). Par contre, il intègre dès le départ l'AOPP<sup>2</sup> dans l'association de Ségou. La première mission d'évaluation (FIDA et FAO, 2003) conclura que la participation des bénéficiaire constitue à la fois un point fort et une des faiblesses du FODESA et proposera d'engager un processus pour mieux prendre en compte la décentralisation et pour améliorer la représentativité des associations en s'appuyant sur les Chambres d'agriculture pour identifier et accueillir de nouvelles organisations paysannes. Une étude sera demandée pour faire un inventaire des organisations paysannes et en particulier des OP fédératives existant dans les zones d'intervention du projet, de leur participation à la Chambre régionale d'agriculture et de leur implication dans le FODESA. Ce diagnostic révélera la faiblesse du niveau de la représentativité des Associations régionales (voir tableau ci dessous). Cette étude devait également permettre d'identifier des filières économiquement porteuses et susceptibles de dynamiser et de structurer le milieu rural.

---

<sup>1</sup> Document de projet page 44

<sup>2</sup> Association des organisations professionnelles paysannes.

Tableau 2 : Organisations faïtières par région et représentativité dans les Associations Régionales du FODESA

	Estimation du nombre de faïtières (region, cercle)	Nombre de faïtières dans AR	Représentativité des faïtières dans les Associations (%)
Région de Koulikoro	60	0	0
Région de Ségou	80	6	7,5
Total	140	6	4,2

Source : (FIDA, 2005d) d'après APCAM/PASAOP

47. Parmi les risques identifiés, il manquait certainement celui concernant le saupoudrage en raison de la zone d'intervention très vaste, de la taille relativement réduite des microprojets et de la contribution des bénéficiaires limitée par les capacités d'investissement, notamment pour les villages les plus pauvres.

48. En raison de l'option prise de répondre à la demande, les activités à mener (microprojets) n'étaient pas identifiées avec précision. Le rapport initial faisait une typologie des microprojets avec la contribution que doivent apporter les bénéficiaires : investissements collectifs (banque de céréales, point d'eau bétail, etc.) contribution de 13 % dont 5% en fonds et 8 % en travail ; investissements productifs (irrigation et pisciculture) contribution de 16 % dont 5% en monnaie et 11 % en travail, les aménagements d'environnement (bois villageois, conservation sols) contribution 13 % en travail et investissements **sociaux** (centre d'alphabétisation, puits eau potable) contribution de 6 % en travail. On peut s'interroger sur la pertinence d'une telle contribution des bénéficiaires quand on veut atteindre les plus pauvres. Mais d'une part cette contribution figure dans les options générales prises par le Gouvernement du Mali et d'autre part il existe des arguments qui vont dans ce sens. Une fois retenue le principe de cette contribution, sa différenciation selon les types d'investissements paraît très pertinente. Par contre, l'option prise en cours de projet d'égaliser cette contribution est critiquable ; car elle a notamment comme conséquence le choix d'augmenter la contribution pour les microprojets sociaux ou dits sociaux<sup>1</sup>.

49. L'option prise en définissant la zone d'intervention d'écarter les zones couvertes par l'Office du Niger et la CMDT était pertinente en fonction des connaissances de l'époque sur la pauvreté rurale. Avec les nouvelles études réalisées, il est apparu qu'il existe aussi un fort taux de pauvreté dans ces zones, y compris de pauvreté de masse. Par exemple, dans la région de Koulikoro<sup>2</sup>, parmi les 44 communes classées les plus pauvres (soit 40 % des communes de la région), seulement 7 appartiennent à la zone d'intervention ; dans le Cercle de Kolokani les communes où intervient l'OHVN ont été écartées or sur les 204 villages du cercle classés comme vulnérables (score inférieur ou égal à 6,2) 38 % appartiennent à des communes écartées. Dans la zone de Ségou<sup>3</sup>, on notera que le cercle le plus mal classé est celui de Barouelli en zone cotonnière. Le projet ne devait pas intervenir dans la zone Office du Niger ; or une des communes de cette zone (Mariko) est classée parmi les plus pauvres de la région et le programme intervient d'ailleurs dans cette commune, comme dans d'autres zones relevant de l'Office du Niger. Avec le recul que permet cette évaluation, on peut regretter que la zone du projet n'ait pas mieux suivi les contours du découpage administratif, notamment en incluant la totalité des cercles. Le découpage à l'intérieur des cercles apparaît aujourd'hui comme peu pertinent et pourrait constituer une contrainte pour une meilleure intégration dans le dispositif de la décentralisation<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> En effet, la construction de puits à grand diamètre a certes une fonction sociale, en réduisant les risques de pénurie pour l'alimentation humaine. Mais ce sont aussi des investissements de nature économique, car ils servent aussi et parfois surtout à l'abreuvement des animaux.

<sup>2</sup> Source : ((DNSI, 2002a). On notera que c'est le cercle de Dioïla, en pleine zone cotonnière, qui est classé le plus pauvre dans cette étude.

<sup>3</sup> Source : ((DNSI, 2002b)

<sup>4</sup> Comment expliquer au sein du Conseil de Cercle qu'une commune pourtant classée plus pauvre qu'une autre sur des critères objectifs est tout de même exclue du FODESA simplement parce qu'elle appartient à une zone d'encadrement de l'OHVN, de la CMDT ou de l'Office du Niger. Et ceci d'autant plus qu'avec l'ajustement structurel, ces sociétés de développement se sont recentrées et ne s'occupent pour ainsi dire plus de ces aspects.

## ***Quelques considérations sur la méthodologie d'intervention et d'appui***

50. La méthodologie d'intervention et des appuis apportés aux bénéficiaires des MP est relativement lourde. Elle se base sur l'approche « faire-faire », avec des interventions successives de « spécialistes » et de bureaux d'études différents, suivant un cycle qui démarre par un diagnostic participatif villageois pour aller jusqu'aux auto-évaluations assistées, en passant par les formations et des appuis/conseils assez classiques (alphabétisation, gestion, etc.). A la lecture de quelques rapports (de diagnostic villageois et auto-évaluation assistée) et suite aux visites de terrain, on peut s'interroger sur la pertinence non pas des méthodes utilisées (diagramme de Venn, arbre à problèmes, etc.) qui sont largement connues, reconnues et utilisées, mais de leur mise en œuvre et de la capitalisation qui devrait en découler. Il faut lire ce qui suit comme une critique constructive et à vrai dire assez facile. Car le problème des capacités pour exécuter les activités est un problème identifié depuis le démarrage du projet et que le FODESA par ses actions cherche à développer et à renforcer ces capacités, tout en limitant les dégâts. Ce qui n'empêche pas de s'interroger sur la pertinence de la mise en œuvre de la méthodologie et d'identifier les insuffisances pour essayer de trouver des améliorations.

51. Les rapports diagnostics sont de qualité inégale (avec du bon et du moins bon). Mais ils sont en général très descriptifs avec certaines considérations peu utiles pour l'intervention (la liste de plantes présentes sur le terroir villageois, la liste des chefs successifs), alors que certaines informations importantes n'y figure pas (par exemple sur la situation foncière du village ou l'accès au marché). Il y a peu d'analyse (par exemple tel rapport va mentionner deux groupes de femmes présents dans le village mais sans expliquer pourquoi les femmes sont divisées, ou un forage non fonctionnel sans expliquer pourquoi et comment il est devenu non fonctionnel). Le village est appréhendé comme une entité homogène et il n'y a presque aucune considération sur les exploitations agricoles et leur fonctionnement (sauf dans les zones cotonnières ou la répartition selon la typologie OHVN est présentée). Le rapport diagnostic se termine par l'identification et la hiérarchisation des problèmes et solutions pour les différents groupes et pour l'ensemble du village à partir duquel s'engageront les activités. Il manque très certainement des éléments quantitatifs au niveau des exploitations agricoles et des organisations existantes pour permettre au final une évaluation. On se demande également quelle est la capitalisation qui est faite de ces travaux. Elle devrait être interne au FODESA, mais aussi externe, en fournissant des informations aux partenaires extérieurs qui disposent de base de données (par exemple la Direction régionale de l'Hydraulique à qui le FODESA pourrait remettre des données utiles pour actualiser sa base de données).

52. Les quelques rapports d'auto-évaluation assistée que l'on a pu lire sont décevants. On trouve certes une description « administrative » du MP, un plan détaillé de la chronologie des interventions et opérations, des considérations sur la perception que l'OP a du FODESA, un système de notation ..., mais pas de compte d'exploitation ni de bilan technico-économique de l'opération. C'est certainement le manque le plus important dans le dispositif, (mais ce n'est pas spécifique au FODESA) il n'y a pas d'engagement perceptible sur la gestion technico-économique. Au cours de la mission de terrain, nous n'avons pas trouvé, dans les OP visitées, de compte d'exploitation et de bilan technico-économique. Si les cahiers sont en général pas ou très peu remplis, on trouve aussi quelques responsables (il s'agit le plus souvent d'individus scolarisés ou qui ont mené des études coraniques poussées) qui disposent de cahiers avec des chiffres de dépenses et de recettes qui leur permette d'exposer plus ou moins complètement les résultats de l'activité. Mais on ne trouve pas un bilan technique et économique des activités avec un compte de résultats, élaboré avec les différents appuis externes par les membres de l'OP. Cela devrait être un exercice imposé pour chaque auto-évaluation assistée de dresser un bilan participatif avec le groupe : identifier les produits et les charges (en faisant bien apparaître les impacts des prix d'achat et de vente, de la qualité sur le prix, etc.), déterminer les résultats et discuter de leur affectation ou de leur répartition ; développer le recours à quelques indicateurs de gestion (prix de revient par exemple) et faire des simulations ou tester des solutions pour améliorer l'ensemble. Les résultats détaillés de cet exercice devraient être consignés dans un cahier au niveau du village. Ceci serait utile à la fois aux producteurs pour apprendre progressivement à manipuler des chiffres et des concepts relativement simples comme la marge ou le coût de revient et au FODESA, qui disposerait d'éléments plus pertinents pour l'évaluation que ne le permettent les outils actuels (rapport de suivi et résultats d'exploitation dressés lors des missions de suivi/évaluation).

53. Les rapports des enquêtes sur l'impact des activités apparaissent comme approximatifs. Les données sont souvent incomplètes et peu précises. Dans de nombreux cas, les charges ne semblent pas avoir été prises en compte, les effets sont souvent surestimés, etc. Il est donc difficile d'utiliser ces éléments. Enfin, les enquêtes d'opinion pour apprécier le niveau de satisfaction des usagers ne nous semblent pas très pertinentes, surtout réalisées par les AREG ou par des bureaux d'étude sous contrat avec l'association régionale.

## 2. Efficacité

54. En matière de microprojet, l'objectif fixé pour le FODESA est de sélectionner et financer 150 à 200 microprojets par an. Dans le document initial de projet la programmation indicative était la suivante : 535 villages en année 10 auraient été touchés et 1 605 microprojets exécutés. Il faut rappeler que dans le même document, il était écrit que le rythme des décaissements ne devait pas nuire à l'approche participative et à la structuration du monde rural.

Tableau 3 : Programmation indicative du nombre de villages et de micro-projets dans le cadre du FODESA

Année de projet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Nombre de villages	30	60	85	90	90	90	90				535
Nombre de villages cumulé	30	90	175	265	355	445	535	535	535	535	
Nombre de nouveaux micro-projets	30	60	115	180	235	270	270	270	180		1605

55. L'évaluation de la première phase avait noté le faible taux de réalisation (105 MP réalisés sur un objectif de 250 inscrits dans les PTBA) et jugeait que la part des projets sociocommunautaires était trop importante (85%) par rapport à celle des projets productifs (15%), ce qui « *créait un déséquilibre entre l'objectif double du programme d'améliorer et conditions de vie des populations et d'accroître leurs revenus* »<sup>1</sup>. D'où l'institution plus tard d'un quota global de 40 % de MP sociocommunautaires et de 60 % pour les projets productifs. A notre avis, cette mesure remet en cause un des principes du programme qui est de répondre à la demande effective des populations. Elle introduit également de nombreux risques de dérapages avec des opérateurs qui pourraient « pousser » les populations et les organisations de base à faire des demandes pour des microprojets classés productifs mais peu souhaités et qui à leur mise en œuvre s'avèreraient pour diverses raisons peu productifs. Dans le même ordre d'idées et en faisant référence à l'aspect innovateur du FODESA, qui est d'avoir « *délégué le pouvoir d'orientation et de décision aux organisations paysannes* », comme le coût du puits est fonction de sa profondeur et la contribution des villageois un pourcentage de ce coût, les contributions des villages sont différentes pour un même service. Pour compenser cela et adopter une démarche plus « égalitaire » entre les villages, les associations avaient décidé d'imposer une contribution fixe de 500 000 Fcfa par puits, abandonnant ainsi le principe d'une contribution proportionnelle. Cette mesure a été jugée de nature à stimuler fortement les demandes de puits par une mission de supervision et elle n'a pas été mise en application<sup>2</sup>.

56. A la fin de la deuxième phase, la mission d'évaluation notait que seulement 93 microprojets avaient été réceptionnés au 30/06/2005 sur une prévision de 243 pour la période. La mission notait également que « *les microprojets réalisés ne répondaient pas toujours aux besoins prioritaires des groupes les plus vulnérables notamment les femmes et les jeunes et le programme devait traiter de nombreuses demandes pour lesquelles la contrepartie des bénéficiaires était difficilement mobilisable à la mise en œuvre* » (FIDA, 2005d).

57. A partir des données fournies par les dispositifs de suivi/évaluation des deux AREG, nous avons comparé les prévisions du document de projet et les microprojets réceptionnés fin mai 2006 (cf. tableau joint). On constate que le programme a pris du retard sur les prévisions avec environ 32% de réalisations. En ce qui concerne le nombre de villages touchés, selon les prévisions les 100 MP réalisés au 5ème mois de l'année 7 auraient du concerner 445 villages, soit une moyenne d'environ 2,3

<sup>1</sup> (FIDA, 2005d) page 6.

<sup>2</sup> Malgré la forte demande en la matière, notamment dans la zone de Nara, où la base productive reste l'élevage et la commercialisation du bétail.

MP par village. Les MP réceptionnés l'ont été dans 87 villages de la région de Koulikoro et 195 villages dans la région de Ségou, soit au total 282 villages, ce qui représente 63 % des prévisions.

Tableau 4 : Nombre de microprojets réceptionnés par année et par région et comparaison avec les prévisions

Années	1	2	3	4	5	6	7	Total
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006*	
Ségou	5	31	41	22	20	79	18	216
Koulikoro		11	48	0	19	27	1	106
Total réceptionnés	5	42	89	22	39	106	19	322
Prévisions nombre de MP	30	60	115	180	235	270	110	1 000
Prévisions nouveaux villages	30	60	85	90	90	90		445

\* Situation fin mai 2006 (soit 5 mois pour cette année) Source : Suivi-évaluation FODESA

58. Les raisons qui expliquent le nombre relativement faible de MP réalisés par rapport aux objectifs ont été largement décrites dans les différents documents de supervision et d'évaluation. Parmi celles-ci, on note : le creux de l'année 2003 lié aux difficultés d'ordre financier, le cycle des microprojets qui a été très largement amélioré tout au long du projet, mais aussi la contribution que doivent mobiliser les bénéficiaires qui constitue un frein très important.

59. Le nombre de villages et la population touchés par les microprojets du FODESA sont présentés en annexe (voir Annexe 3 Tableau 14). Les calculs ont été faits sans prendre en compte la zone du PDR-MS que le programme FODESA vient d'intégrer dans son champ d'intervention. Globalement, le FODESA a réalisé des microprojets dans près de 20 % des villages qui regroupent 25 % de la population de sa zone d'intervention (en moyenne 1,15 microprojets par village). On constate que la répartition selon les cercles est assez bien équilibrée, sauf pour le Cercle de Nara qui est « moins » bien couvert (seulement 7% des villages et 18 % de la population)<sup>1</sup> Pour ces zones, les investissements (316 microprojets) réceptionnés au 31 mai 2006 représentaient un peu moins de 3 milliards de Fcfa, dont 7% financé par les contributions des populations. Ces investissements représentaient 10,750 millions de Fcfa par village et un peu moins de 10 000 Fcfa par personne. Le coût de la formation (hors appui par les opérateurs) est approximativement équivalent à la contribution des populations.

60. La répartition des MP par type sur la base du classement proposé dans le document initial est présentée dans le tableau ci-dessous. On note la part importante des microprojets dits sociaux qui représentent presque la moitié en nombre et plus de la moitié en investissements. Cette part aurait certainement été bien plus importante si la priorité n'avait pas été donnée par l'association nationale aux projets productifs ou collectifs (que sont les parcs à vaccination, les marchés à bétail, les banques de céréales et les magasins, appelés depuis MP « productifs à rentabilité différée »). Les projets de type environnementaux ne représentent que 2% des MP réalisés et seulement 1% des investissements. Au final, cela donne une indication des demandes effectives des populations quand on adopte une entrée villageoise comme celle du FODESA pour les microprojets. Au niveau village, les populations donnent, de manière compréhensible, la priorité aux projets sociaux (ici essentiellement puits, piste et centres alpha) pour régler les problèmes d'accès aux services de la communauté, les aspects productifs sont souvent abordés à travers les exploitations agricoles, exception notable pour les périmètres irrigués.

<sup>1</sup> Notons que ce Cercle est vaste, éloigné du siège de l'AREG à Koulikoro, et les villages sont éloignés et dans de nombreux cas très difficiles d'accès.

Tableau 5 : Nombre de MP par type et investissements correspondants

Données	Types de MP				Ensemble
	Social	Collectif	Productif	Environnement	
Nombre de MP	151	76	89	5	321
% des MP	47%	24%	28%	2%	100%
Montant total des investissements en M Fcfa	1 680,84	420,33	860,34	38,49	3 000,00
% des investissements	56%	14%	29%	1%	100%
Dont contribution des populations en M Fcfa	106,35	49,06	66,97	1,63	224,06
% des investissements	6%	12%	8%	4%	7%

Source : calculé par la mission à partir des données des services de Suivi Evaluation des AREG

61. La durée du cycle des microprojets a été considérablement réduite. Il faut préciser qu'au démarrage les demandes ont été très nombreuses, toutes enregistrées à leur arrivée à l'AREG. Mais ces demandes se sont avérées difficiles à concrétiser, d'où des délais très longs entre l'enregistrement de la demande et la réception des travaux, qui ont été largement critiqués. De nombreuses mesures ont été prises qui ont amélioré le cycle du MP. Par exemple, à Koulikoro en 2005, « *les délais d'implantation des microprojets ont été d'en moyenne de 297 jours contre plus de 700 les années passées* ». On notera que parmi les mesures adoptées, l'option a été prise de n'enregistrer une demande qu'une fois certaines conditions de sa réalisation réunies (notamment le dépôt sur un compte bancaire de la contribution).

62. La part des microprojets dont les bénéficiaires principaux sont « *les jeunes et les femmes* » a été jugée trop faible par les missions de supervision et d'évaluation. « *Des dispositions particulières ont été prises pour une meilleur prise en compte des femmes des jeunes : (i) financement de 3 microprojet par village dont deux en faveur de ces groupes, (ii) l'éligibilités d'activités génératrices de revenus telle que la teinturerie, l'embouche ou l'aviculture) en tant que microprojets.* ». La mission (FIDA, 2005d) a relevé que ces différentes dispositions ont apparemment permis d'augmenter le nombre de demandes émanant de ces groupes « vulnérables ». Effectivement, en 2005, les projets « productifs pour les femmes » ont été nombreux : à Ségou, 20 plateformes multifonctionnelles ont été réceptionnées (aucune les années passées) et 3 unités de savonnerie et teinture, soit au total 23 MP représentant un peu moins de 30 % des MP de l'année ; à Koulikoro, ce sont 11 unités de savonnerie et de teinture qui ont été réceptionnées, soit 40 % des MP de l'année. On peut s'interroger sur cet engouement soudain des groupements de femmes pour ces activités et émettre l'hypothèse que, contrairement à ce qui est largement affirmé, la demande pourrait tout de même être en partie « encadrée ».

63. Un des objectifs recherchés est la réduction de la pauvreté des plus vulnérables. La démarche utilisée par le FODESA vise à permettre aux populations des villages les plus pauvres (les plus vulnérables) de faire des demandes de microprojets et de réunir les conditions pour réaliser ce projet, puis pour le gérer de manière à s'assurer de sa durabilité. Des études initiales<sup>1</sup> ((Beaggés SARL, 2000a, Beaggés SARL, 2000b) menées en 2000 par trois bureaux d'études, puis en 2002 par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI), ont classé les villages (mais aussi les communes et les cercles) selon des *indices de vulnérabilité*. La méthode est basée sur le calcul d'un indice de score (Is) pour chacune des localités, suivant l'existence ou le niveau d'accès à certaines infrastructures. Le problème est que les méthodologies sont sensiblement différentes. C'est ainsi que la DNSI, par exemple, met un accent particulier sur les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de la sécurité alimentaire (avec les banques de céréales), mais aussi des revenus (l'indice se calculant ici suivant l'existence ou non de caisses de crédit et d'épargne). Les scores s'échelonnent de 0 pour le village le plus pauvre à 20 pour le village qui dispose de l'ensemble des infrastructures. Pour les études initiales, les domaines de la santé et de l'éducation étaient identiques, la sécurité alimentaire

<sup>1</sup> Les données numériques concernant ces travaux et en particulier les bases de données avec les informations sur les villages les infrastructures et les scores ne sont pas disponibles dans les AREG. Les services suivi/évaluation n'ont pas pu nous les remettre. Ceci est regrettable, car il n'a pas été possible de faire des comparaisons entre les résultats des deux méthodes. C'est un bon exemple du déficit de capitalisation mentionné par ailleurs.

était évaluée selon le nombre de distributions de vivres aux cours des 10 dernières années (suivant les données du SAP) ; il y avait des notes pour l'accessibilité (route ou piste) ; les points étaient différents pour l'eau et les caisses d'épargne et de crédit n'étaient pas prises en compte. Les scores vont ici de 0 (le village le plus vulnérable) à 24. Ces différences de méthodes génèrent des confusions quand on évoque l'indice de vulnérabilité, d'autant qu'il existe souvent (et ce, quelle que soit la méthode utilisée) de fortes disparités entre les indices calculés et la perception qu'ont de cette vulnérabilité les villageois ou l'encadrement.

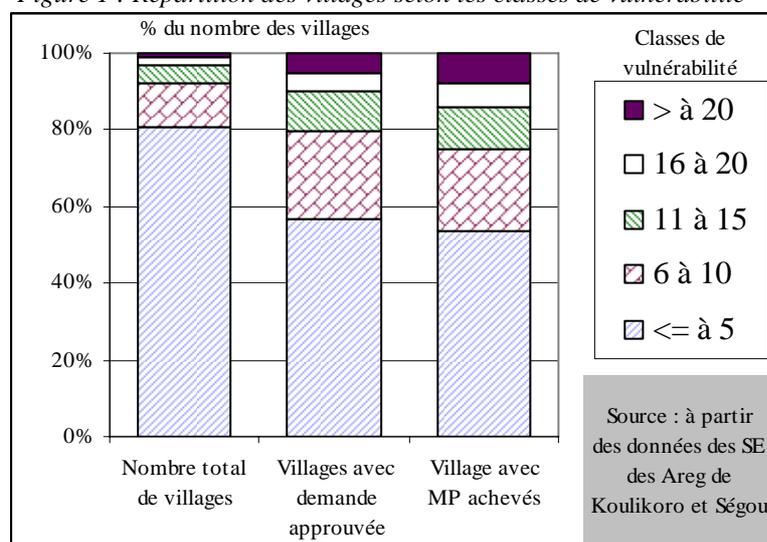
64. Dans le tableau ci-dessous, ce sont les indices élaborés au démarrage des projets (2000 pour Ségou). On constate que les villages les plus pauvres sont ceux qui ont le plus de difficultés pour formuler des demandes et les faire aboutir. Nous avons regroupé en une classe tous les villages avec un indice supérieur à 20 et que nous considérerons comme non vulnérables.

Tableau 6 : Accès aux M.P. des villages de la zone FODESA selon l'indice de vulnérabilité (selon études initiales)

Classe de vulnérabilité	Nombre de villages	Villages avec une demande approuvée	% villages avec demande	Villages avec MP achevé	% villages avec MP achevé
<= à 5 (les plus pauvres)	2 336	163	7%	132	6%
6 à 10	330	67	20%	52	16%
11 à 15	132	29	22%	27	20%
16 à 20	68	14	21%	15	22%
> à 20 (non vulnérables)	27	15	56%	19	70%
Total FODESA	2 893	288	10%	245	8%

Source : données des Services Suivi-Evaluation des AREG

Figure 1 : Répartition des villages selon les classes de vulnérabilité



Source : à partir des données des SE des Areg de Koulikoro et Ségou

Sur les 2 893 villages classés dans les deux régions du FODESA, 2 336 avaient un indice inférieur ou égal à 5, soit 81 %. A l'opposé seulement 27 villages (soit 0,9%) n'étaient pas vulnérables. On constate que la répartition est nettement différente pour les villages qui disposent d'une demande approuvée et pour les villages qui ont obtenu un microprojet. Pour cette dernière catégorie, les villages les plus vulnérables ne représentent plus que 54 % alors que les villages non vulnérables pèsent 7,8 %. Seulement 7 % des villages les plus

vulnérables ont eu une demande approuvée et 6 % ont obtenu un MP alors que 56 % des villages non vulnérables ont une demande acceptée et 70 % ont un MP achevé. Les villages les plus vulnérables sont ceux qui ont le plus de difficultés pour « accéder » au projet, les raisons ont déjà été identifiées et concernent notamment le problème de la contribution et de son recouvrement et l'insuffisance en capacités de ces villages. Des mesures ont été prises pour tenter d'améliorer la situation avec notamment des campagnes d'information auprès des villages les plus vulnérables des communes retenues, un appui plus important à travers les opérateurs de terrain, etc. On notera cependant que le fait d'augmenter la contribution des microprojets sociaux pour la porter à 10 % et en particulier des puits ne va pas dans le sens d'une meilleure prise en compte des villages les plus vulnérables (qui sont classés comme tels, rappelons-le, parce qu'ils n'ont pratiquement pas d'infrastructures sociales).

### 3. Efficience

65. Les montants moyens des investissements des microprojets sont présentés en annexe. Il est difficile d'évaluer ces montants, car les caractéristiques ne sont pas toujours précisément mentionnées et il est donc difficile de discriminer les MP selon les spécificités techniques et obtenir des prix qui peuvent être comparés. Par ailleurs, les prix de certains produits ont fortement augmenté au cours de ces dernières années (ciment, gas-oil, etc.). Le coût moyen des MP est en général supérieur aux prévisions ; mais ce n'est pas toujours le cas :

- Les parcs à vaccination coûtent un peu moins de 4 millions, contre 5 initialement prévus ;
- Les pistes rurales ont coûté en moyenne 3,7 millions Fcfa contre 4 prévus ;
- Les magasins par contre ont coûté en moyenne beaucoup plus cher que prévu puisqu'ils ont été construits en ciment contre une prévision en banco. Les magasins coûtent cependant relativement cher (plus de 7 millions l'unité) avec un coefficient de variation élevé de 72 % (en raison des variations de ma taille sans doute);
- Il en est de même pour les centres d'alphabétisation qui étaient prévus en banco (1,4 millions de Fcfa) et qui ont été réalisés en ciment pour un coût moyen de 3,2 millions avec un coefficient de variation de 50 %;
- Les marchés à bétail coûtent un peu plus cher que prévu (13,6 millions Fcfa au lieu de 12 millions de Fcfa);
- Les unités de savonnerie et les plateformes n'étaient pas prévues elles reviennent respectivement à 6,6 millions Fcfa et 3,6 millions Fcfa);
- Pour les périmètres irrigués, les comparaisons sont difficiles car les périmètres ne sont pas tous de même type. Les périmètres maraîchers (en zone exondée) coûtent très chers : de l'ordre de 20 millions de Fcfa pour un ha avec 4 puits d'alimentation. Mais certains périmètres ont été réalisés à coût nettement inférieur dans la zone de l'ON. Par contre, les aménagements en extension du réseau de l'ON (périmètres rizicoles) ont été réalisés à moindre coût (336 000 Fcfa/ha), mais une partie concerne seulement des réhabilitations. Pour les aménagements en extension, les coûts varient de 300 à 750 000 Fcfa par hectare, ce qui correspond aux coûts en zone Office du Niger pour des aménagements de type « amélioration de hors casiers ».

66. La revue à mi-parcours (FIDA, 2005d) a souligné que la réalisation de certains ouvrages, tels que les puits, ne repose pas toujours sur une étude de faisabilité technique, ce qui se traduit au final par des échecs ou par des moyens techniques et financiers plus importants que prévus. La même revue note qu' « à l'instar de la première phase les charges de structure du programme demeurent élevées (38%) alors que le taux global du programme de la phase 2 s'établit à 30% avec un taux de réalisation de 25% par rapport aux prévisions pour les composantes opérationnelles [...] les catégories Constructions et fonctionnement sont décaissées à 87 % et 71 % à mi parcours de la deuxième phase ». Ainsi, le programme a des coûts de fonctionnements plus élevés que prévu.

#### ***b) Réduction de la pauvreté rurale***

67. En fonction des types de MP réalisés, la réduction de la pauvreté rurale peut se décliner en deux composantes : réduction de la pauvreté de masse ou des conditions de vie et la réduction de la pauvreté monétaire, qui sera ici analysée à partir de l'augmentation de revenu que les MP apportent à leurs bénéficiaires. En ce qui concerne la portée et la distribution des avantages du programme, la démarche utilisée vise à faire émerger des demandes dans les villages les plus pauvres et ce sont les habitants de ces villages qui sont visés sans tenir compte des disparités sociales. Les documents insistent sur les groupes les plus vulnérables que constitueraient les femmes et les jeunes, mais ils ne proposent pas de véritable méthode pour atteindre ces groupes et les outils des programmes se résument essentiellement

par la sensibilisation et en proposant des MP plutôt « réservées » aux groupes de femmes (savonnerie, plateforme multifonctionnelle, boutique).

68. Un des critères pour évaluer l'impact du programme est l'évolution des indices de vulnérabilité. Malheureusement, les données ne sont pas à jour dans le logiciel du suivi-évaluation. Celui-ci contient toujours les indices calculés par les bureaux d'études au démarrage du projet. Les données de l'étude de la DNSI de 2002 n'ont pas encore été intégrées. Par ailleurs, à notre connaissance, aucune méthodologie<sup>1</sup> n'a été élaborée pour faire évoluer les indices. Pas de méthodologie, pas de données, difficile d'évaluer ! Pour apporter tout de même une appréciation sur l'évolution des indices de vulnérabilité, nous sommes repartis de la méthodologie de la DNSI 2002 et avons attribué à chaque microprojet le score prévu dans la méthodologie DNSI. Ceci fait, nous avons calculé ce que représentait cette évolution par rapport au total des points possibles (nombre de villages multiplié par 20). Le FODESA ne fait ni école, ni infrastructure de santé - ce qui peut paraître regrettable quand on veut réduire la pauvreté de masse et que l'on utilise une méthodologie d'évaluation des indices de vulnérabilité qui donne le plus de poids aux infrastructures de santé et d'éducation ! Avec la méthodologie DNSI 2002, les microprojets<sup>2</sup> qui améliorent le score des villages sont<sup>3</sup> : le centre d'alphabétisation (2 points) ; le forage (2,5 points) ; le puits moderne (3 points) , la banque de céréales (0,5 points). On note que sur un total de 20 points, les MP ne représentent que 8 points, soit 40 %. Pour le calcul on prendra en compte les périmètres et les puits maraîchers et les magasins sont considérés comment pouvant faire office de banque de céréales.

Tableau 7 : Evaluation de l'évolution de l'indice de vulnérabilité

Données	Koulikoro	Ségou*	Total
Nombre de Villages	87	195	282
Population des villages	103 652	196 411	300 063
Point Potentiels	1 740	3 900	5 640
Nombre de MP	106	216	322
MP qui améliorent le score	69	136	205
Score en plus	135	341	476
Amélioration de la vulnérabilité	7,8%	8,7%	8,4%
Soit un gain de points sur 20	1,55	1,75	1,69

\* Y compris les villages de la zone de San où est intervenu le FODESA

Avec cette méthode, les 282 villages touchés par le projet représentent un total de 5 640 points (si la pauvreté de masse est supprimée) ; 205 MP (sur 322) améliorent l'indice de pauvreté de 476 points (soit 8,4 %), ce qui représente une amélioration moyenne de 1,69 points sur 20 par village. Les résultats sont légèrement plus élevés à Ségou qu'à Koulikoro, en raison de la prise en compte des puits maraîchers nombreux à Ségou. Si on prenait en compte l'ensemble de la zone d'intervention, cette amélioration serait diluée en raison du grand nombre de villages.

<sup>1</sup> On peut s'étonner qu'après plus de 6 ans de fonctionnement, ce programme qui a basé toute sa stratégie d'intervention sur le niveau de vulnérabilité (pauvreté) des villages n'ait pas élaboré une méthodologie adaptée pour apprécier le niveau de vulnérabilité d'un village au démarrage de ses actions, puis mesurer les évolutions enregistrées. Ceci aurait été d'autant plus facile à mettre en place que la première étape de l'intervention consiste en un diagnostic villageois participatif (outil dont la mise en œuvre et les résultats obtenus mériteraient d'être évalués et peut-être revisités pour en améliorer les performances).

<sup>2</sup> Seuls les MP seront pris en compte, les caisses villageoises (qui comptent pour 1 point) sont traitées par ailleurs.

<sup>3</sup> On notera que dans cette méthodologie l'accessibilité des villages et donc les pistes et les ouvrages de franchissement ne sont pas pris en compte.

69. Par ailleurs, cette évaluation sommaire simplifie les calculs en partant du principe que les MP sont tous fonctionnels<sup>1</sup>, ce qui n'est pas toujours le cas (par exemple 3 puits ne sont pas fonctionnels dans la zone de Koulikoro). L'impact réel des centres sur le niveau d'alphabétisation de la population est très difficile à apprécier et selon nous doit être très mitigé. En effet, l'expérience montre qu'il faut le plus souvent des interventions extérieures (projets ou ONG) pour maintenir des activités d'alphabétisation dans le village et que les effets ne peuvent se faire sentir qu'avec des actions qui s'inscrivent dans la durée<sup>2</sup>. Même si le village dispose d'un formateur qualifié prêt à assurer des formations (notamment pour les enfants ou adolescents qui ne vont pas à l'école durant la saison sèche), il est très rare que les parents ou le village acceptent de cotiser pour rémunérer un peu ce formateur, même pour des sommes modiques comme 50 à 100 Fcfa/enfant/mois (alors que les mêmes parents acceptent de cotiser à l'APE<sup>3</sup> pour envoyer d'autres de leurs enfants à l'école). Le formateur se décourage et il n'y a plus de sessions d'alphabétisation. Pour qu'un centre puisse avoir un impact significatif, il faut qu'il fasse partie d'un programme sur plusieurs années. Que reste-t-il deux ans plus tard (en nombre de personnes réellement alphabétisées et qui n'avaient pas été scolarisés auparavant) d'une intervention comprenant une formation de 45 jours suivie d'une formation accélérée des néo alphabètes ? Une étude sérieuse mérite d'être conduite sur ce thème en vue d'évaluer la pertinence et l'efficacité de ces approches.

70. L'impact sur les revenus des ménages a été évalué à partir des informations fournies par les AREG et l'ANDES (ANDES, 2004, AREG Koulikoro, 2004, AREG Koulikoro, 2005, AREG Ségou, 2004, AREG Ségou, 2005), des données collectées lors de la mission sur le terrain, des documents de projet et de quelques références extérieures. La méthode de travail consiste à évaluer les résultats de l'exploitation du MP puis à répartir les bénéfices en divisant par le nombre de bénéficiaires déclarés pour le MP. Mais, on ne connaît jamais la situation réelle de ces bénéficiaires et de leur unité de production (par exemple : quelle part revient aux exploitations agricoles les plus démunies ou quel est l'impact réel sur le revenu monétaire ou la sécurité alimentaire des différents types). Par ailleurs, comme il n'y pas d'éléments pour extrapoler les résultats autre que le nombre de MP, le travail ne peut aboutir qu'à des ordres de grandeur sur le revenu supplémentaire moyen potentiel (et non observé) généré par exploitation moyenne et par personne. Enfin, en raison de la diversité, seuls les MP qui ont un impact significatif de part leur nature (« MP productifs ») et leur importance seront traités.

71. Les impacts sont présentés de manière assez détaillée dans deux tableaux ci dessous (Annexe 6 Tableau 17 et Annexe 5 Tableau 16 ). Seuls quelques points particuliers seront repris ici.

- Les 101 puits et 3 forages contribuent à l'approvisionnement en eau d'une population estimée à 90 000 habitants, soit environ 50 % de leurs besoins selon les normes de la stratégie nationale (un point d'eau moderne pour 400 habitants). Tous les puits ne sont pas fonctionnels (au moins 3 à Nara). Les impacts pour la population concernée sont importants (santé, temps de travail, etc.) qu'il n'est pas utile de rappeler ici : l'accès à l'eau potable fait partie des objectifs du Millénaire. C'est avant tout un droit.
- Les impacts des pistes et ouvrages de franchissement ne sont pas analysés ici faute d'informations. Si les infrastructures sont bien réalisées, les impacts du désenclavement seront à moyen terme importants pour le développement et les conditions de vie des populations.
- Les impacts des centres d'alphabétisation sont moins évidents. Les formations organisées dans le cadre du programme ne sont pas, à notre avis, suffisamment nombreuses pour avoir

---

<sup>1</sup> Il n'y a pas de données exhaustives facilement accessibles sur le niveau de fonctionnalité des MP. Par exemple, le suivi/évaluation de l'AREG de Koulikoro considère que tous les MP sont fonctionnels or les résultats de la mission de terrain, mais aussi une étude spécifique sur les puits ou même les études d'évaluation menées par le suivi/évaluation de l'AREG et de l'association nationale font état de MP peu ou pas fonctionnels par rapport aux attentes. Ces données devraient être intégrées dans la base de données et les résultats du programme devraient en faire état de manière systématique dans les tableaux de synthèse (par exemple : part des MP fonctionnels, peu fonctionnels et non fonctionnels par type).

<sup>2</sup> Ce qui pose tout le problème de la durabilité de certains appuis, s'ils ne peuvent s'inscrire dans la durée (cf. infra nos remarques sur la durabilité).

<sup>3</sup> Association de parents d'élèves.

des effets significatifs sur le niveau d'alphabétisation des populations. La situation est la même pour le PDR-MS. Il conviendrait de faire une évaluation des actions d'alphabétisation et de leurs impacts réels et peut-être de proposer d'autres méthodologies d'intervention. L'éducation semble, à long terme un meilleur investissement. Il faudrait peut être imaginer des interventions plus légères pour former les quelques responsables des organisations chargées de gérer les MP et permettre quelques investissements dans l'éducation. Comme on l'a vu, de nouvelles pistes devraient être recherchées et testées.

- Les impacts les plus conséquents sur les revenus des ménages sont à mettre au crédit des aménagements hydro-agricoles. En augmentant de manière significative la production agricole des ménages, les impacts sur les revenus et sur la sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires sont conséquents. Les périmètres maraîchers coûtent cependant très chers (de l'ordre de 20 millions par hectare), d'autant que l'intensité de leur mise en valeur dépend avant tout des possibilités de marché (une fois les besoins familiaux satisfaits).
- Pour les autres investissements productifs, les impacts sont plus tenus, avec dans certains cas des microprojets pour lesquels la rentabilité reste à démontrer. Ceci est particulièrement vrai pour les unités de savonnerie et teinture qui ont un coût moyen de plus de 3 millions, alors que les équipements et matières premières pour démarrer l'opération sont évalués à environ 600 000 Fcfa et que pour les groupements de femmes rencontrés durant la mission les opérations de production de savons ou de tissus teints ont été des échecs (manque de maîtrise technique et surtout de compétitivité et débouchés non assurés). Les associations ont suspendu la mise des projets de savonnerie et de plateformes multifonctionnelles, le temps d'évaluer sérieusement leur rentabilité et leur intérêt.
- Certains microprojets (tels les plateformes ou les boutiques villageoises) sont installés sans que soit précisément analysées la situation du marché dans le village ou les conséquences pour les entreprises privées existantes de l'installation d'une nouvelle unité. Dans les cas où le marché fonctionne bien, ces projets ne font que modifier la répartition des marges commerciales ou artisanales des activités. Il y a alors peu de création de valeur ajoutée.

72. Les informations disponibles auprès des services Suivi-Évaluation des AREG sur les bénéficiaires des microprojets sont très variables avec de fortes disparités, par exemple pour les périmètres maraîchers, le nombre de bénéficiaires peut varier de 40 pour 1,5 ha à 1 065 pour 0,5 ha, de même le nombre de bénéficiaires d'un magasin varie de 50 à 1 900 et celui d'une plateforme multidimensionnelle de 21 à 1 989 personnes. Dans plusieurs cas (notamment pour l'AREG de Ségou) le nombre de bénéficiaires est supérieur à la population du village. Cette variabilité n'est pas liée qu'aux seules erreurs, il y a aussi une insuffisance de définition de la qualité de « bénéficiaire » qui change selon les microprojets, le type d'organisation paysanne ou la compréhension des opérateurs ; dans certains cas tous les actifs sensés bénéficier des microprojets sont pris en compte, voire toute la population, dans d'autres cas seuls des chefs d'exploitation agricoles concernés ou les membres effectifs des coopératives sont dénombrés. Il faudrait clarifier la notion de bénéficiaire et utiliser les mêmes règles pour le dénombrement. Nous proposons qu'à chaque fois soit indiqué le nombre d'exploitations agricoles concernées, ce qui permettra de faire des agrégations et des comparaisons. Pour les calculs présentés ici nous avons utilisé les données des Services Suivi Évaluation des AREG en supprimant les données qui nous semblaient incohérentes (par exemple un nombre de bénéficiaires supérieur à la population du village) et nous avons pris les données moyennes pour remplacer les données manquantes. Pour les périmètres rizicoles nous avons estimé le nombre d'exploitations agricoles bénéficiaires (à partir de données collectées lors de la mission de terrain), sans utiliser les données du Service Suivi-Évaluation. Pour évaluer l'impact, nous avons estimé le nombre d'exploitations agricoles concernées pour chaque type de MP puis nous avons divisé par le nombre moyen de personnes par exploitation agricole (10 personnes en moyenne dans ces zones).

73. Le tableau suivant présente une évaluation – qui reste très approximative – des impacts sur les revenus par bénéficiaire et par personne (en passant par une estimation du nombre d'exploitation agricole pour obtenir le revenu par personne, comme indiqué ci-dessus) pour les principaux microprojets du FODESA (voir détail Annexe 7 Tableau 25 et Annexe 8)

Tableau 8 : Evaluation des augmentations de revenus pour les principaux projets productifs du FODESA

MP	Nombre ou ha	Montant des investissements hors formation en millions Fcfa	Marge nette totale annuelle en millions Fcfa	Nbre de bénéficiaires	Investissement moyen par bénéficiaire Fcfa	Revenu supplémentaire moyen par bénéficiaire Fcfa	Nbre de personnes concernées	Revenu supplémentaire moyen par pers Fcfa
Boutiques villageoises	4	32,58	1,30	309	105 433	4 194	1 400	926
Magasins / banques céréales	56	284,05	70,00	13 297	21 361	5 264	70 560	992
Marché à bétail	6	81,81	3,25	566	144 441	5 731	2 832	1 146
Périmètres maraîchers *	29	295,09	35,89	4 149	71 128	8 650	17 400	1 813
Périmètres rizicoles (ha)**	417,5	140,65	60,96	278*	505 314	219 000	2 783	21 900
Plateforme multifonction	13	151,74	3,28	2 754	55 100	1 190	9 100	360
Unités teinture /savonnerie	14	50,07	0,00	640	78 237	0	4 200	0
Apiculture	1	5,17	1,80	58	89 171	31 034	500	3 600
Ensemble		1 041,16	176,46	22 051	47 215	8 002	108 775	1 622

\* 29 ha exploités sur 33 ha aménagés

\* Les bénéficiaires sont des exploitations agricoles (avec en moyenne 1,5 ha par exploitation)

Source : les auteurs à partir des données des Services Suivi Evaluation des AREG et de l'ANDES

Globalement les projets productifs évalués ici représentent un investissement d'environ 1 milliard de FCFA, pour une marge nette annuelle de l'ordre de 176 millions de Fcfa. Au total ce sont 22 051 bénéficiaires qui ont une augmentation de revenu moyenne de 8 000 Fcfa par an. On constate que les MP qui ont le plus d'impact (périmètres rizicoles) touchent peu de bénéficiaires (mais ce sont des chefs d'exploitations agricoles) et sont aussi coûteux quand on ramène l'investissement par bénéficiaire. L'augmentation moyennes globale de revenu par personne dans les familles concernées par les MP, est ici évaluée 1 622 Fcfa/personne et par an (pour un investissement de 9 572 Fcfa/personne) pour une population d'un peu moins de 109 000 personnes. Cette augmentation est faible comparativement au seuil de pauvreté monétaire (153 000 Fcfa/pers/an). Ce sont les périmètres rizicoles qui ont l'impact le plus fort (21 900 Fcfa/personne). Les autres MP ont des impacts qui sont faibles quand on les ramène par personne, notamment les périmètres maraîchers (1 813 Fcfa/pers/an) mais ce type de MP touche une population très nombreuse. Les magasins et banques de céréales dégagent des revenus relativement importants par rapport aux investissements réalisés (mais cet effet est certainement surestimé car si le stockage des céréales est effectivement une activité qui rapporte, la seule contrainte n'est pas l'absence de magasin). Le cas de l'apiculture est unique, il n'est donc pas significatif. Cette situation résume assez bien l'ensemble des problèmes de développement : pour générer de la croissance, il faut investir de manière conséquente et donc disposer de capitaux.

### c) Durabilité

74. Ce point est traité plus largement dans les rapports sur les infrastructures et sur les organisations paysannes. L'Annexe 7 Tableau 25 présente quelques éléments d'appréciation sur ces aspects. Un des premiers points qui concerne la durabilité est la capacité des OP qui gèrent les MP. La gestion collective est difficile et présente de nombreux risques qui peuvent se traduire par un abandon du MP ou l'appropriation progressive par une famille d'un outil collectif. Les expériences par le passé sont nombreuses. Pour réduire ce risque et parce que c'est un des objectifs principaux du programme, le FODESA a mis l'accent sur la formation en gestion, avec une méthodologie qui prévoit un nombre d'interventions assez important. Pourtant, il semble (appréciation construite à partir de quelques trop peu nombreuses sorties sur le terrain car la mission n'est resté que 4 à 5 jours par projet du Fida) que cet effort n'est pas suffisant ou mal impulsé. Rares sont les organisations visitées où nous avons trouvé des cahiers de gestion correctement tenus. Il faut préciser que dans le cas où ces cahiers existent, c'est que celui qui les tient est un ancien scolarisé ou un élève de l'école coranique qui a été relativement loin dans le cursus, pratiquement jamais un néo alphabète du projet (d'où les interrogations sur la méthode d'intervention). Nous n'avons jamais trouvé dans les organisations visitées un bilan technique et économique des activités menées. A quoi sont destinés les appuis assurés par des partenaires extérieurs ? Les activités mises en œuvre pour améliorer les capacités de gestion des OP

ne nous semblent pas toujours les mieux adaptées. Comme on l'a vu, il y a dans ce domaine des innovations à rechercher.

75. La durabilité des investissements réalisés dépend notamment de leur rentabilité économique; or, il n'est pas certain que cette rentabilité soit acquise pour tous les MP. On peut regretter à ce niveau (mais c'est à peu près le cas dans tous les projets du FIDA au Mali) qu'un suivi global technico-économique des différents microprojets par zone ne soit pas effectué. Par exemple, le coût du carburant a été multiplié par 2 depuis 3 ans, alors que c'est l'une des grosses charges des PIV, où l'irrigation se fait par pompage. De même, on ne dispose pas de référentiel technique permettant d'évaluer sur la durée les différents types de motopompes. Tout ceci limite bien sûr les capacités d'anticipation et donc de pilotage des projets. On soulignera aussi que les situations foncières, les relations avec la commune, la prise en charge des frais d'entretien et de maintenance ou de renouvellement ne sont pas toujours définis très clairement, ce qui devient en général un handicap avec le temps et peut sérieusement compromettre la durabilité.

#### ***d) Innovation et potentiel de reproductibilité***

76. Les innovations du programme FODESA sont essentiellement institutionnelles avec le fonds flexible, les associations, l'accent mis sur la réponse à la demande pour répondre aux besoins des communautés villageoises et le développement local. Aujourd'hui, le développement local (avec des fonds souples ou flexibles) est l'un des grands axes de la plupart des bailleurs de fonds, avec de nombreuses variantes (par exemple : programmes PASAOP et PASE pour le développement rural, droits de tirage pour les Communes à travers l'ANICT, etc.). En terme d'appui aux communautés de base, c'est le programme FODESA qui aujourd'hui est en retard, car il peine à s'insérer dans les circuits nationaux de financement des collectivités locales.

77. La gestion du programme confiée à des associations représentant les bénéficiaires est un concept qui aujourd'hui est plus facilement admis que lors de la création du FODESA. Il a été repris dans des configurations différentes avec notamment la création de cadres de concertation par exemple pour exécuter certains volets du PASAOP ou du PASE. Mais la mise en œuvre qui en a été faite au sein du FODESA apparaît peu reproductible : les associations mise en place ont été créées par le FODESA et l'intégration d'organisations existantes représentatives a été tardive ; l'intégration des représentants d'OP et d'élus locaux est une bonne chose, mais la raison d'être de ces associations est limitée à la gestion du projet, leur rayon d'action aux contours du projet (qui malheureusement ne suit pas le découpage administratif) et leur fonctionnement est totalement « subventionné » par le projet. Il est difficile d'envisager une suite à la fin du projet. Si ces associations avaient évolué pour devenir des organisations constituant un cadre de concertation entre la Chambre régionale d'agriculture et l'Assemblée régionale avec une vocation régionale, sans se limiter à la simple gestion des activités du FODESA mais avec des ambitions de planification et de réflexion du développement régional, elles auraient pu être des institutions durables en dehors du seul programme et reproductibles à l'échelle du pays.

78. En ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus au niveau des ménages, le FODESA n'a pas apporté véritablement d'innovations. Les MP sont classiques. Le dispositif mis en place par le projet pour appuyer les populations est lui aussi relativement classique, avec une démarche participative et un circuit qui démarre avec un diagnostic villageois, puis l'alphabétisation, les néo-alphabètes, l'appui à la gestion technique, l'autoévaluation assistée, etc. Sa mise en œuvre n'apparaît pas très efficace en raison notamment d'une certaine dérive de l'approche « faire faire » (voir l'aide-mémoire de cette mission et le rapport principal). Au final, il semble que la rentabilité de nombreux microprojets ne soit pas acquise - d'où des effets réduits pour les ménages.

## **B. PROGRAMME PDR-MS**

79. Le projet de diversification des revenus en zone non cotonnière Mali Sud a été conçu entre 1992 et 1996, dans une période marquée par l'ajustement structurel, la dévaluation du Fcfa (1994) et le développement rapide de la production de coton et des céréales dans la zone Mali Sud. C'est aussi le moment (déjà pourrait-on écrire) où démarre la crise cotonnière, liée à la baisse des cours internationaux et à des coûts de fonctionnement de la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) très élevés, et qui ne fera par la suite que s'accroître. Le Fida avait participé à un programme de développement de la zone cotonnière : le programme Mali Sud II (en cofinancement avec d'autres bailleurs comme la BM et l'AFD). Ce programme a largement contribué au développement rapide des productions agricoles de la zone, dont le coton. Dans ce programme, le FIDA soutenait l'équipement des petites exploitations agricoles familiales (moins de 4 ha).

80. En raison des « bouleversements » climatiques, la production de coton a été abandonnée dans la zone la plus au nord de Mali Sud et la CMDT devait se retirer, laissant un vide en matière d'appui au développement rural. C'est dans la perspective d'appuyer les populations de ces zones à trouver d'autres activités productives pour assurer leur développement que s'inscrit l'intervention du FIDA à travers le PDR-MS. En fait, en 1996, au moment du lancement du programme, la CMDT ne souhaitait plus se désengager et c'est pourquoi la mise en œuvre du programme lui a été confiée : « *il est prévu que cette structure fasse bénéficier les populations de son expérience et mette en œuvre un plan d'action axé sur la diversification des revenus et la responsabilisation des paysans* » (FIDA, 1996a).

81. Les objectifs principaux ne sont pas très précis : « *L'objectif fondamental est d'assurer aux populations : (i) dans un premier temps, une aide technique et matérielle dans un cadre institutionnel programmé et (ii) par la suite et au fur et à mesure du déroulement du programme à un transfert des compétences* ». Mais les objectifs spécifiques sont beaucoup plus clairs : « *Le programme a pour objet la promotion de l'agriculture et de l'élevage ainsi que le désenclavement de la zone et l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable de la population. Il touchera environ 16 400 exploitations familiales. Pour atteindre ces objectifs, le programme se propose : (i) de promouvoir par des actions de conseil rural et la mise en œuvre de moyens d'accompagnement appropriés l'émergence d'organisations paysannes autour d'activités d'intérêt commun à caractère économique, social ou relatif à la protection de l'environnement; (ii) de promouvoir la production agricole et animale; (iii) de promouvoir l'établissement d'un système financier rural par la mise en place progressive de caisses mutuelles d'épargne et de crédit, CMEC; et (iv) de contribuer au désenclavement de la zone et à l'amélioration de la satisfaction des besoins en eau potable des populations* » (FIDA, 1996a).

### **a) Performances**

82. Le projet a démarré en octobre 1996 et devait se terminer en 2003 mais il a été prolongé de deux années et ne s'est terminé qu'en juin 2005. Le projet n'a été doté d'un cadre logique qu'en 2003. Le programme comportait cinq (5) composantes : (i) appui à l'organisation du monde rural ; (ii) vulgarisation et recherche d'accompagnement à l'intensification et à la diversification des cultures et à la protection de l'environnement; (iii) appui au système financier rural; (iv) infrastructures rurales ; et (v) gestion et coordination du programme.

83. La zone d'intervention du programme est constituée par 43 communes couvrant environ 14 000 km<sup>2</sup> pour une population de 525 000 personnes en 1998 et qui en 2005 à la fin du programme pouvait être estimée à 589 000 personnes (voir tableau ci-dessous). La densité est donc relativement forte avec 37 h/km<sup>2</sup> en 1998 et 42 de nos jours. Au démarrage du projet, presque tous les villages étaient encadrés soit par le PNVA (7%), soit pas la CMDT (93%). Seulement 400 villages dans cette zone devaient bénéficier de l'appui à travers les SVD (la composante 1) regroupant 16 400 exploitations agricoles et 164 000 personnes. En fait, sur la base des données du RPGH, en 1998 la moyenne était de 620 personnes par village soit au total près de 248 000 personnes et 20 500

exploitations (12 personnes par EA). Pratiquement tous les villages devaient bénéficier des autres composantes et en particulier de la composante 2 avec les activités de promotion des productions agricoles et animales assurées dans les villages encadrés (825) par la CMDT et le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA).

Tableau 9 : Population de la zone d'intervention du programme PDR-MS

Région	Cercle	Communes	Villages	Population 1998	Population estimée 2005
Ségou	Bla	5	84	54 705	61 472
Ségou	Macina	7	29	33 619	37 778
Ségou	San	18	120	77 127	86 667
Ségou	Tominian	12	301	192 232	216 010
Mopti	Djenné	1	312	166 756	187 383
Ensemble		43	846	524 439	589 310

Source : RPGH 1998 et actualisation par auteurs (taux de croissance de 1,68 % taux utilisé par la DNSI pour rural en région de Ségou)

84. L'intervention visait la création de 400 Sociétés Villageoises de Développement, sur le modèle « amélioré » des associations villageoises (AV) de la CMDT. Ces SVD devaient servir de relais au projet pour diffuser des innovations technologiques, organiser l'approvisionnement, la production, la transformation et la commercialisation, améliorer la gestion des ressources naturelles, etc. Ces organisations devaient prendre en charge le développement du village à la fois pour les services collectifs (eau, santé, etc.) avec un appui du projet pour réaliser des infrastructures et pour les activités économiques au niveau des exploitations agricoles et des groupements spécialisés de producteurs agricoles, d'éleveurs, d'artisans, etc. Pour améliorer le marché et stimuler les activités économiques, le projet prévoyait de favoriser l'accès au crédit, notamment en développant un système de financement décentralisé (48 Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit) et d'améliorer les infrastructures générales et en particulier favoriser le désenclavement.

## 1. Pertinence

85. Ce programme, dont la conception date d'avant le COSOP, reste malgré tout en phase avec ses principales orientations, avec en particulier la création et l'appui à des organisations villageoises, la mise en place d'un dispositif pour assurer la diffusion d'innovations auprès des producteurs en vue d'améliorer la productivité et donc leurs revenus et enfin des actions pour une meilleure gestion des ressources naturelles. On notera que le programme prévoit des actions dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits.

86. Le PDR-MS s'inscrit parfaitement dans les stratégies publiques de développement rural en cours au niveau national à cette période – notamment le Programme National de Vulgarisation (PNVA) développé par la Banque mondiale, qui soutient un important dispositif de vulgarisation en liaison avec la recherche agricole et qui intervient selon une méthode standard (« training and visit »). C'est également à cette période que le mode de développement de la zone cotonnière sert de référence en raison des acquis indéniables enregistrés à la fois en terme de croissance agricole (augmentation de la production de coton, des céréales, de l'élevage, etc.), mais aussi d'appui et de structuration du monde rural, de gestion des ressources naturelles et d'amélioration des conditions de vie des populations.

87. Parmi les expériences acquises avec les autres projets (Mali Sud II, Fonds villageois de Ségou et PDZL), le programme retient notamment : (i) le rôle des organisations villageoises traditionnelles dans le développement local qui, en partant de l'expérience des AV de la zone CMDT et des Fonds villageois, peuvent être renforcées, professionnalisées et « modernisées » sous la forme de SVD ; (ii) l'importance du caractère aléatoire du climat qui provoque à la fois déficit et surproduction selon les années - d'où la nécessité de sécuriser la production par le développement de l'irrigation et de lutter contre les fluctuations de prix en diversifiant les productions et en développant le stockage et la commercialisation. Ces orientations étaient en accord avec les orientations des politiques agricoles du pays, notamment le désengagement de l'Etat et les orientations prises dans le cadre du Schéma directeur de développement rural (SDDR). On notera cependant que le programme ne prévoyait que

peu de moyens pour développer les activités dans les domaines de l'irrigation et de la transformation, de la commercialisation et du stockage (en dehors des magasins villageois pour le stockage des céréales et des intrants).

88. A l'époque, la pauvreté au Mali est perçue surtout à travers les problèmes de sécheresse qui réduit le niveau d'autosuffisance alimentaire des ménages. La justification de la zone d'intervention du programme est liée pour partie à l'abandon de la culture du coton : « *Le programme s'adresse à des populations démunies et marginalisées par l'absence d'une culture de rente fiable, le coton, dont elles ont dû abandonner la production à cause des changements climatiques et l'appauvrissement des sols* » et pour partie au caractère isolé et non pris en compte par les autres opérations de développement de la zone spécifique qu'est l'interfleuve. Dans cette grande zone (environ 14 000 km<sup>2</sup> pour 430 000 habitants en 1992), le programme ne distingue pas de groupes spécifiques. L'entrée est villageoise et le choix des villages retenus (sur la prévision de 400) sera fait sur des critères très diversifiés qui iront « *du revenu annuel du village* » (??) à « *l'acceptation du village à signer un contrat plan avec le projet* » en passant par « *la cohésion sociale, et la volonté de créer une SVD* ». On notera que dans le document de projet, ni la méthode pour déterminer le revenu du village, ni le contenu du « contrat plan » à signer avec le village ne sont précisés. En réalité, il n'y a pas de méthode pour choisir des villages<sup>1</sup> : a priori ils sont tous dans des situations difficiles qui justifient l'intervention. La pertinence du choix de la zone à l'époque n'est pas véritablement à discuter, même si depuis la pauvreté est apparue plus complexe et si le coton a perdu ses vertus de réduction systématique de la pauvreté (voir première partie).

89. Les exploitations agricoles familiales constituent également une entrée et c'est au niveau de cette unité socio-économique que se situent les perspectives de réduction de la pauvreté pour l'ensemble des membres, y compris les femmes et les jeunes qui n'ont qu'un statut de dépendant, participent très peu aux prises de décisions en matière de production agricole et n'ont qu'un accès très limité à des facteurs de production. Le diagnostic correspond bien à l'organisation générale d'ensemble, mais les femmes et les hommes dépendants (les « jeunes ») ont des activités qu'ils mènent à titre individuel (champ individuel, commerce, transformation de produits agricoles, etc.), dont les revenus contribuent au fonctionnement de l'ensemble de l'exploitation et permettent aux ménages dépendants de préparer leur émancipation. Des activités sont prévues à destination des femmes à travers les SVD qui visent à réduire la pénibilité du travail (moulins, charrette pour le transport du bois, foyers améliorés) ou à améliorer les revenus (production de beurre de karité, textile, vannerie, petit élevage, champs collectifs, etc.). L'entrée « exploitation agricole », pourvu qu'elle intègre l'ensemble du système d'activités de l'ensemble des membres (c'est-à-dire avec les activités agricoles et non agricoles gérées par le chef d'exploitation mais aussi les dépendants, femmes et jeunes) est très pertinente pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté monétaire.

90. On notera que contrairement au choix des villages pour la création des SVD, la localisation des infrastructures rurales (désenclavement, équipements hydrauliques et aménagements hydro-agricoles) a été décidée suite à un zonage et à un inventaire des infrastructures ou des sites existants. Cette démarche apparaît pertinente car pragmatique. Aujourd'hui, dans un contexte de décentralisation avancée, c'est certainement au niveau régional en concertation avec l'Assemblée régionale, la Chambre régionale d'agriculture et les services régionaux que devraient être faits les choix de ce type.

91. C'est dans la conception de la méthode et du dispositif de mise en œuvre que le programme perd de sa pertinence. Le mode d'intervention est basé sur le modèle CMDT : création de SVD, alphabétisation et formation des responsables, mise en place d'une équipe technique au sein de la SVD pour mettre en œuvre des plans de campagne et faire passer les innovations, création de magasins pour faciliter l'approvisionnement en intrants et la commercialisation, crédit d'accompagnement des activités avec la mise en place des CEC. Mais tout cela est fait sans avoir le *moteur* d'une culture de rente comme le coton, qui permet de supporter financièrement l'ensemble. De fait, à la différence des AV de la zone cotonnière, les SDV du PDR-MS ne disposent ni des ressources de la vente du coton graine, ni du marché garanti par la CMDT (dans le cadre d'une organisation de la filière qui lui

---

<sup>1</sup> Le document de travail n°3 page 26, explique clairement que le choix sera laissé à l'appréciation de la CMDT avec l'aide des autorités politico-administratives (FIDA, 1996b)

garantissait le remboursement des intrants). Elles étaient donc, dès le départ, très fragiles car elles s'appuyaient sur des filières (céréales et autres productions), qui n'étaient pas ou peu organisées et où la commercialisation se fait, pour l'essentiel, à titre individuel. De plus, les caisses d'épargne et de crédit (CEC) n'ont pas été opérationnelles au démarrage de l'opération et elles demanderont beaucoup de temps avant de pouvoir supporter effectivement les activités de production d'un nombre significatif de producteurs.

## 2. Efficacité

92. Le rapport d'achèvement du projet (FIDA, 2005c) fait un point détaillé, par composante et pour chaque type d'activités, du niveau d'exécution. Le premier point évoqué fait état de la lenteur dans la mise en œuvre du programme. C'est une constante dans la mise en œuvre des programmes FODESA, (mais aussi de beaucoup d'autres programmes au Mali). Il y a eu une prolongation de deux ans et c'est au cours de ces dernières années qu'une bonne part des activités prévues a pu être réalisée. D'une manière générale, par rapport aux objectifs fixés lors de la revue à mi parcours, les taux de réalisation sont bons<sup>1</sup> ; mais il y a très peu d'éléments pour apprécier la qualité des réalisations.

93. En ce qui concerne les SVD, sur les 400 prévues au départ, (chiffre ramené à 300 avec la revue à mi parcours), 306 ont été créés et 31 ont un statut juridique. Il existait avant le démarrage du projet des organisations paysannes dans la zone d'intervention (dont 166 AV non cotonnières déjà promues par la CMDT). On ne sait pas la part des créations de SDV et la part des AV reconverties. En 2002, une évaluation externe (HND ingénieur conseils, 2002) diagnostiquait 56 % des SDV non fonctionnelles. En 2004, selon l'opérateur en charge du volet : 30 % des organisations étaient fonctionnelles, 42 % moyennement fonctionnelles et 28 % peu fonctionnelles (PDR-MS, 2005).

94. Via les SVD, le projet a permis de réaliser 322 salles d'alphabétisation, 160 magasins de stockage et 155 boutiques villageoises. L'installation des SVD a été accompagnée d'un important programme d'alphabétisation et de formation : plus de 30 000 personnes formées sur la période soit un taux d'une personne et demie par exploitation agricole concernée. Le rapport d'évaluation de IITA faisait état, sur l'échantillon des village enquêtés que « 45 % des SDV étaient fonctionnelles et que seulement 35 % des boutiques étaient opérationnelles et 16 % utilisées comme magasin de stockage ou louées à des opérateurs économiques privés » (IITA-BENIN, 2004). De plus, 10 plateformes multifonctionnelles, 13 presses à sésame, 2 presses à karité et 7 batteuses à mil ont été mises en place pour des groupements de femmes. Au total, 14 CSCOM ont été créés et 7 réhabilités (améliorant l'accès aux services de santé pour 140 000 personnes).

95. De nombreuses activités de diffusion et vulgarisation d'innovations techniques ont été menées avec des résultats significatifs : (i) diffusion de variétés améliorées (selon IITA 48 % des ménages auraient adopté au moins une variété améliorée durant le projet) ; (ii) diffusion de techniques de fertilisation (toujours selon IITA adoptées par 79 % des ménages) ; (iii) techniques de conservation et d'amélioration des sols - avec les résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Réalisations du PDR-MS dans le domaine de l'environnement

Techniques	Réalisations	Techniques	Réalisations
Haies vives (mètre)	307 675	Parcs améliorés ( nbre )	1 230
Bandes enherbées (mètre)	13 365	Foyers améliorés ( nbre )	26 301
Lignes en cailloux (mètre)	162 477	Pépinières ( nbre )	90
Fascines ( nbre )	4 032	Ados/exutoires ( ha )	56
Barrières en cailloux ( nbre )	5 347	Grattage à sec ( ha )	9 665
Cordons pierreux	1 800	Zaï ( ha )	11 897
Fosses fumières ( nbre )	14 492	Reboisement tout arbre ( ha )	88
		Reboisement Acacia Sénégal ( ha )	379

Source : rapport d'achèvement (FIFA 2005c)

<sup>1</sup> Voir notamment l'annexe 1 du rapport d'achèvement (FIDA, 2005c).

### 3. Efficience

96. Les prix unitaires des principales réalisations du PDR-MS sont présentés en annexe. Ils sont de manière générale plus élevés que dans les autres projets. Au final, c'est un projet qui revient relativement « cher » en appui technique puisque, si l'on écarte les dépenses pour le volet crédit<sup>1</sup>, il reste un montant total de 13,290 milliards environ. Le poste fonctionnement s'élevant à 4 milliards soit 30 % du total (hors crédit), si on ajoute le poste véhicule (1,4 milliards), les dépenses de fonctionnement représentent au total environ 40 % du total hors crédit.

#### *b) Réduction de la pauvreté rurale*

97. Comme l'indique le rapport d'achèvement : « *En l'absence de situation initiale de référence et de bilans et évaluations d'étapes (tant internes qu'externes) prévus sur la durée du projet, il est difficile de mesurer le degré de réalisation effective des objectifs de développement* » et donc l'impact sur les ménages.

98. Pour le PDR-MS, un diagnostic de base avait été réalisé par l'IER en 1998, au démarrage du projet, mais il n'a pas été utilisé par la suite pour le suivi des activités, ni pour l'évaluation des impacts. Une étude a été menée sur les SDV, qui fait le point sur leur niveau de fonctionnalité (HND ingénieur conseils, 2002). Enfin, une analyse d'impact a été réalisée en 2005 (IITA-BENIN, 2004), sur un échantillon de 12 villages et de 144 ménages. Mais, comme pour le PDZL II, les travaux menés sur le terrain correspondent plus à une enquête d'opinion sur le niveau de satisfaction des ménages par rapport aux activités du projet qu'à une enquête visant à en analyser l'impact.

99. En raison du manque général de données fiables et en particulier pour l'une des composantes majeure (la deuxième) consacrée à la vulgarisation agricole et à la diffusion d'innovations (avec des impacts sur la productivité qu'il n'est pas possible d'apprécier en raison des effets du climat), il ne sera pas présenté ici d'évaluation quantifiée des impacts sur la sécurité alimentaire et les revenus des ménages.

100. En ce qui concerne les SVD, il est difficile de se faire une idée des activités réellement menées par ces organisations créées dans les villages. Et ceci pour diverses raisons : (i) il n'existe pas, à notre connaissance, de documents ou de données un peu précis sur ce thème, alors que l'on connaît avec une grande précision le nombre de personnes formées et les mètres linéaires de haies vives plantés par les paysans ; (ii) on serait tenté de lier les résultats obtenus par les opérations de vulgarisation et diffusion d'innovations et les SVD, or il n'en est rien puisque en 2002, seulement 44 % des SDV étaient fonctionnelles et, comme on le verra plus loin, les résultats obtenus dans le domaine de la diffusion des innovations progressaient régulièrement ; (iii) la mission de terrain a été trop courte pour produire des informations fiables sur les SVD qui avaient des activités au niveau des intrants, de la conservation des sols et des groupements pour l'embouche<sup>2</sup> ; mais aussi des SDV qui n'étaient pas autre chose qu'une organisation villageoise classique ; (iv) enfin, le rapport d'achèvement de l'opérateur (CEDREF, 2005) précise au point IV page 19 « *les termes de référence faisaient état de 250 SVD existantes et de 50 nouvelles à créer. Mais la réalité sur le terrain était toute autre car il a fallu créer les 306 SVD* ». Au final, si les 306 SVD ont été créés en 2004 avec un programme qui s'est arrêté mi 2005, on peut sans trop se tromper pronostiquer des effets extrêmement réduits ; y compris pour les alphabétisations qui n'ont pas été par la suite mises en pratique ; on peut penser que les formations techniques ont été un peu plus efficaces.

101. Portant, l'évaluation faite par IITA sur un échantillon de 144 ménages (IITA-BENIN, 2004) aboutit à 65 % des ménages qui considèrent que les SDV ont amélioré leurs conditions de vie sans que soit précisé d'où provient cette amélioration puisque elle ne provient ni de l'accès à l'eau potable (12 % seulement notent une amélioration de cet aspect), ni de la scolarisation (3%) ni d'un meilleur stockage (1%), ni même de l'amélioration de la production (2% seulement). On voit là les limites de

<sup>1</sup> Le volet crédit fait l'objet d'un traitement spécifique (voir le document de travail).

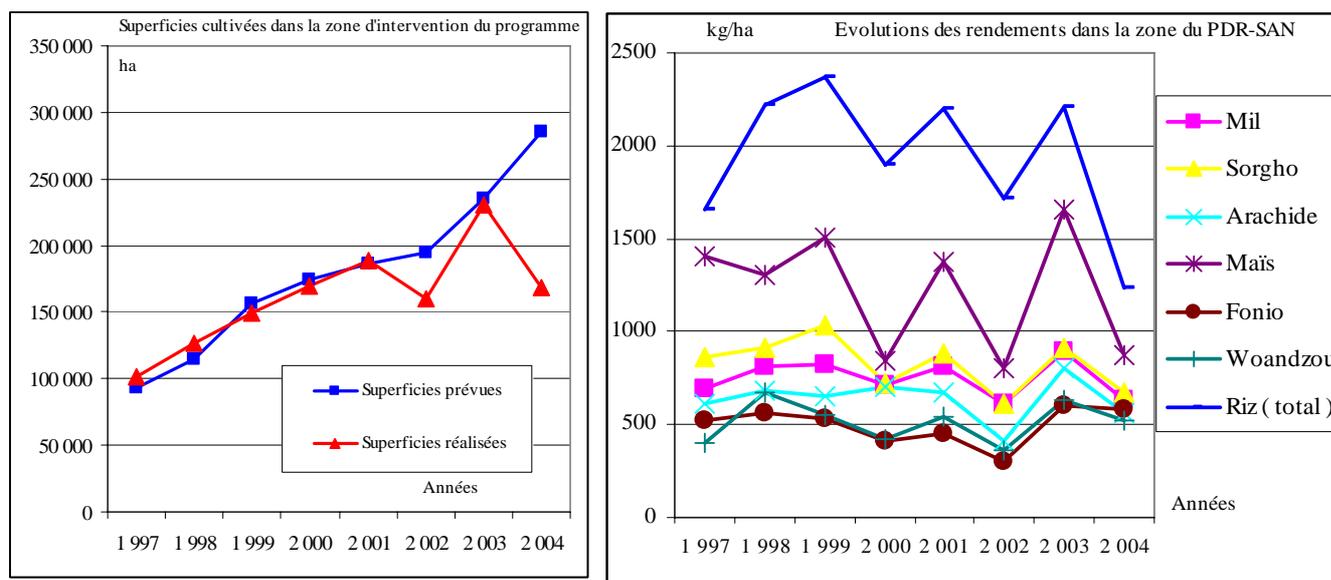
<sup>2</sup> Il semble que de nombreuses SVD avaient des fonctions *représentatives* assez classiques d'une association villageoise, ce qu'elles continuent de faire pour les rares SVD qui continuent réellement de fonctionner à l'heure actuelle.

ce type d'enquêtes d'opinion, quand elles ne sont pas ou peu doublées de données techniques objectives.

102. L'impact des boutiques et magasins sur la sécurité alimentaire et les revenus des ménages ne peuvent être que relativement faibles. Les magasins et boutiques fonctionnels ne représentent qu'une part relativement faible et à notre connaissance très peu d'entre eux font office de banque de céréales.

103. Les efforts faits pour la vulgarisation agricole et la diffusion d'innovations ont été importants notamment pour la diffusion de semences améliorées et la conservation de la biodiversité, la production de fumure organique et la conservation des sols. Sur la base des données fournies par le PDR-MS (source CMDT ou DRAMR/Ségou), on constate une forte progression des superficies cultivées sur la période (227 % en 2003), alors que dans les prévisions initiales cette progression devait rester modeste.

Figure 2 : Evolution des superficies cultivées et des rendements dans la zone PDR-MS



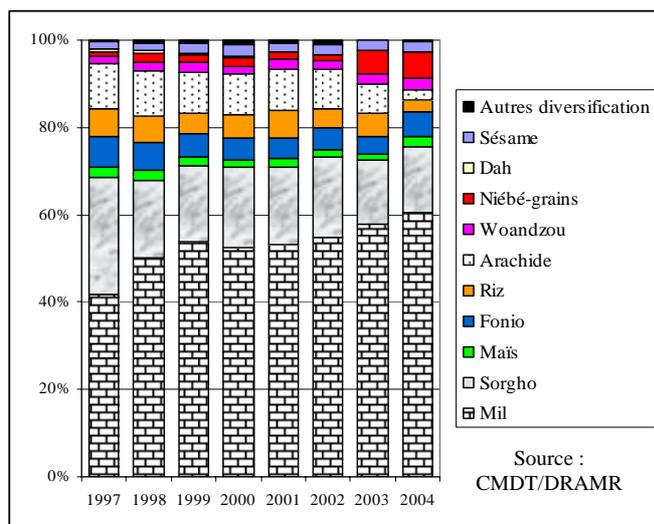
Source : élaboré par les auteurs à partir des données de la DRAMR/PDR-MS

On ne connaît pas le nombre d'exploitations agricoles concernées pour déterminer la part d'augmentation des superficies liée aux nouvelles exploitations agricoles et la part liée à l'augmentation à l'intérieur des exploitations. Si on considère un indice 100 en 1997 pour les superficies cultivées et un indice 100 pour la population (inconnue) et que l'on applique à la population le taux de croissance de 1,68 % (taux DNSI pour la région de Ségou en rural), on obtient en 2004 un indice 112 pour la population et un indice 167 pour les superficies. Il y aurait donc eu une croissance nettement plus élevée de la superficie cultivée par rapport à la croissance démographique. Pourtant, contrairement au projet Mali Sud II, le programme n'a pas diffusé des équipements agricoles en traction animale pour lever les contraintes liées aux temps de travaux.

104. Les rendements ont évolué en dents de scie (Figure 2) en raison des conditions climatiques et il n'est pas possible de noter l'incidence de la diffusion des variétés améliorées, des techniques de production de fumure organique et de conservation des sols. Enfin, la diversification des cultures a été très limitée. Le graphique ci-dessous<sup>1</sup> fait clairement apparaître le maintien des superficies cultivées en céréales dans la fourchette 83 à 86 %. Mais à l'intérieur du groupe des céréales, le mil s'est considérablement développé, puisqu'il occupait 42% des superficies totales en 1997 contre 60 % des superficies en 2004. Il s'est développé essentiellement au détriment du sorgho. Les fluctuations du riz sont très certainement liées aux conditions pluviométriques et le fonio a baissé puis à nouveau augmenté.

<sup>1</sup> Elaboré à partir des données de la CMDT puis de la DRAMR (présentées dans le document PDR-MS, 2005).

Figure 3 : Part des différentes spéculations dans les superficies cultivées



Les légumineuses (arachide, niébé, voandzou) sont restées relativement stables variant de 11 à 14 % des superficies totales. Mais à l'intérieur de ce groupe, le niébé-grain s'est considérablement accru, passant de 1% à 6% des superficies au détriment de l'arachide. Le développement du niébé est à mettre à l'actif des actions de vulgarisation. Enfin, la part du sésame est restée constante (ce qui signifie une augmentation des superficies cultivées en valeur absolue) et les autres cultures de diversification (pomme de terre, cultures fourragères, etc.) sont restées marginales avec seulement 1% des superficies cultivées.

105. Les données chiffrées de l'évolution des superficies et des rendements dans la zone du PDR-MS, ne nous permettent pas de conclure à un effet significatif sur l'augmentation de la productivité ou sur la diversification des cultures et donc sur les revenus des exploitations agricoles. Cependant, globalement, en raison notamment de l'augmentation des superficies, la production totale a nettement progressé. Mais nous ne sommes pas en mesure de « répartir » cette augmentation, puisque les données sur les exploitations agricoles ne sont pas disponibles.

106. En ce qui concerne le cheptel, il y a une nette augmentation du nombre d'animaux qui peut correspondre à une capitalisation des exploitations agricoles. Si on estime les animaux avec une valeur de référence 2003, on constate que la valeur du cheptel aurait progressé de 168 %, soit au final au même rythme que les superficies cultivées. L'augmentation de la valeur du cheptel (très approximativement évaluée) est de l'ordre de 15 milliards soit environ de 500 000 à 800 000 Fcfa par exploitation (selon le nombre d'exploitations, entre 25 000 et 30 000).

107. La promotion de l'acacia senegal (380 ha mis en place, dont 15 ha de périmètres clôturés) ne s'est pas traduite par un développement important des superficies malgré (comme le fait remarquer le rapport d'achèvement) « les appuis notables apportés par le projet dans l'installation des parcelles pilotes (formation et appui matériel à l'installation de pépiniéristes, distribution de plants, clôture en grillage) ». D'où la conclusion que « la diversification des revenus par la promotion de la plantation de la gomme arabique (*Acacia senegal*) n'était pas réaliste, le délai d'attente pour disposer des premières productions (de 5 à 8 ans) étant supérieur à celui fixé pour l'exécution du programme. La rentabilité de l'opération n'avait pas également été suffisamment cernée ».

108. Pour les périmètres maraîchers, sur la base des données FODESA, on peut estimer que les 13,75 ha génèrent un revenu de l'ordre de 30 millions par an.

109. Les effets des infrastructures sur les ménages sont difficiles à évaluer. Les puits et forages (55), sur la base de 400 personnes par PEM, ont permis d'assurer l'approvisionnement en eau de 22 000 personnes (soit 4% de la population de la zone d'intervention du projet). Les CSCOM ont permis l'accès aux soins, selon les normes des aires de santé, d'environ 140 000 personnes soit un peu moins de 30 % de la population de la zone.

110. En conclusion, il n'est pas possible de faire une évaluation précise des impacts sur les ménages. Les données analysées soulèvent de nombreuses questions quant aux effets des SVD et des actions de vulgarisation entreprises. Parmi ces actions et en faisant références à d'autres travaux dans la zone cotonnière notamment (Djouara et al, 2006), le développement de la production et de l'utilisation de la matière organique, a certainement eu un impact important et durable dans les exploitations agricoles pour le maintien de la fertilité des sols et pour l'amélioration de la productivité avec des effets sur les revenus et la sécurité alimentaire.

### ***c) Durabilité***

111. N'ayant pas pu évaluer l'impact sur le revenu des ménages et sur la sécurité alimentaire, il est difficile d'en évaluer la durabilité. Ceci dit, en raison de leur faible niveau de fonctionnalité, les SDV<sup>1</sup> apparaissent comme peu durables dans leur ensemble. Quelques organisations, et notamment celles qui ont adopté un statut juridique, poursuivront très probablement leurs activités. Pour les autres, elles resteront ce qu'elles n'ont jamais véritablement cessé d'être, des associations villageoises avec plus ou moins d'activités selon le dynamisme de ses membres, la qualité de ses responsables et surtout l'existence ou non de projets de développement dans la zone.

112. Parmi les innovations vulgarisées, certaines concernaient la production de fumure organique (parc amélioré, fosse fumièrre, fosse compostière, etc.). Sans que l'on puisse en apprécier l'impact direct sur les ménages pour le projet PDR-MS, on peut penser que les acquis les plus importants et les plus durables se situent à ce niveau avec un changement des pratiques des producteurs (augmentation des quantités utilisées par hectare) qui permet une intensification des cultures et une meilleure durabilité des activités de production. Ce changement s'observe également dans de nombreuses autres zones du Mali et en particulier dans la zone cotonnière (voir notamment (Djouara H., *et al.*, 2006, Kanté S., 2001)). Il témoigne donc d'un changement de pratique généralisé, qui est le fruit de nombreuses années d'encadrement et qui dépasse de loin la zone du PDR-MS.

### ***d) Innovation et potentiel de reproductibilité***

113. Une des innovations majeures du programme résidait dans la généralisation de nouvelles organisations villageoises - les SVD - qui devaient être mises en place en bénéficiant des acquis des AV de la zone CMDT et des organisations du Fonds villageois et en visant une professionnalisation rapide des membres. Les propositions faites restaient assez imprécises, pleines de bonnes intentions mais trop théoriques et peu applicables : « *Les approches SVD et AV étant très différentes ; la première, si on schématise est axée sur l'homme, la seconde sur la culture (du coton)* »<sup>2</sup>. Elles prévoyaient de transformer des organisations villageoises en les professionnalisant et en leur faisant prendre un cadre juridique de GIE. Mais tout cela était très confus. Les SVD avaient pour objectif « *la gestion globale du développement du village* », mais aussi de regrouper les producteurs selon « *des intérêts économiques communs* ». Avec le recul que permet cette évaluation, on peut se demander comment une méthodologie aussi confuse a pu être retenue. La tentation de doter le maximum de villages en SVD s'apparentait de fait à une démarche très administrative, du type du mouvement coopératif des années 60. La stratégie de l'intervention n'a donc pas pu vraiment être appliquée. Les SVD, qui continuent d'exister sur le terrain, n'ont que le nom de SDV : ce sont des AV, des coopératives ou des GIE.

114. La palnattaion d'accacia sénégal pour la production de gomme arabique est une innovation importante du programme (en terme d'agro-foresterie) mais selon le rapport d'achèvement elle ne semble pas reproductible dans les mêmes conditions. Les techniques de production de fumure organique même si elles ne sont pas des innovations spécifiques du projet PDR-MS constituent des acquis importants et reproductibles dans de nombreuses autres régions où les conditions le permettent. Le développement des cultures de niébé et de sésame indique clairement les capacités des exploitations agricoles familiales à s'adapter et répondre à la demande et donc le potentiel existant pour le développement de filières agricoles. Enfin, les Caisses d'épargne et de crédit constituent une innovation importante du programme par rapport aux modes de fonctionnement précédents avec des crédits qui passaient par la BNDA (voir rapport spécifique).

---

<sup>1</sup> Quant au concept et à l'appellation, il y a peu de chance qu'ils soient repris et réutilisés, y compris au sein des autres projets FIDA.

<sup>2</sup> Document de travail n° 2 page 7 para37 (FIDA, 1996b)

## C. PROGRAMME PDZL II

115. La deuxième phase du Projet de développement de la zone Lacustre (PDZL) a débuté en 1997 avec pour finalité générale « *de créer une dynamique durable de développement au niveau de la région et des exploitations en diminuant la précarité d'existence, en renforçant le niveau de sécurité alimentaire et en augmentant les revenus des petits producteurs* » (FIDA, 1998). Les objectifs spécifiques étaient de :

- Accroître la productivité des cultures de décrue, des cultures irriguées et des productions animales.
- Améliorer les services de soins de santé publique primaires et d'assainissement avec des programmes d'eau potable et de nutrition.
- Créer des organisations de base autogérées et développer leurs capacités.
- Permettre à ces organisations de gérer leurs fonds d'investissement ainsi que leurs caisses mutuelles d'épargne et de crédit.

### a) Performances

116. Le projet comportait trois composantes : (i) mise en valeur du potentiel régional ; (ii) amélioration de la santé, de la nutrition et de l'assainissement ; (iii) renforcement institutionnel. Mais comme l'évaluation à mi-parcours l'a fait remarquer, « *cette simplicité apparente ... cache une complexité évidente au niveau de l'exécution. Le rapport principal d'évaluation présente en effet 15 tableaux de coûts détaillés et décrit neuf sous-composantes et quarante sept activités différentes* » (FIDA, 2003).

117. La zone d'intervention est divisée en une zone de concentration et une zone diffuse. La première concerne 5 communes dans 3 cercles pour une population<sup>1</sup> d'environ 96 400 habitants (RPGH 1998), soit 20 % de la population de la région de Tombouctou.

Tableau 11 : Zone d'intervention privilégiée (dite de concentration) du projet PDZL II

Cercle	Communes	Villages*	Population en 1998 *	Population estimée en 2005**
Niafunké	Banikane Narhawa	43	16 318	18 198
Niafunké	Soboundou	50	28 195	31 443
Niafunké	Soumpi	21	9 163	10 219
Goundam	Tonka	21	37 821	42 179
Diré	Tindirma	9	4 922	5 489
Total zone concentration du projet		144	96 419	107 528

\* Source : RPGH 1998. \*\*L'estimation a été faite avec le taux de croissance de 1,57 % par an utilisé par la DNSI pour la région de Tombouctou en rural.

### 1. Pertinence

118. La phase II du PDZL a été identifiée avant que ne soit élaboré le COSOP. Mais, déjà les grandes orientations de ce dernier étaient prises en comptes : « *Le concept de la phase II du projet est sensiblement différent de celui de la phase I : d'une part le postulat qu'il faut améliorer les conditions de vie des populations et constituer un capital simultanément à la mise en œuvre des actions d'accroissement de la production est central ; d'autre part l'approche adoptée est celle d'un projet « tiré » par la demande de développement et non par l'offre ...* » (FIDA, 1998). La stratégie d'intervention insistait sur une meilleure prise en compte de la demande des populations et sur la

<sup>1</sup> La population de la zone de concentration était estimée à 87 000 personnes en prenant comme référence le recensement de 1987. On notera que de 1987 à 1998, le taux de croissance aurait été inférieur à 1%.

nécessité de confier l'exécution des activités à des services publics décentralisés, des ONG ou des entreprises privées. Ces évolutions s'inscrivaient dans l'évolution de la stratégie du FIDA au Mali qui allait être précisée dans le COSOP l'année suivante (en 1997). Le projet reste cependant dans sa démarche un projet des années 90, c'est-à-dire un projet de développement intégré assez « classique » : il est concentré sur une zone relativement réduite et il prend en compte toutes les composantes du développement de manière à lever le maximum de contraintes et créer une dynamique de développement susceptible de se poursuivre après le projet. Les activités à mener ont été identifiées suite à un diagnostic général des systèmes de production des exploitations agricoles et des potentialités et contraintes de la zone. Au final, ces activités (et en particulier les infrastructures) seront en grande partie exécutées. Le coût total du projet est de l'ordre de 12 milliards<sup>1</sup> de Fcfa pour une population de la zone de concentration de 96 400 personnes en 1998, soit environ 125 000 Fcfa/personne. Il y a donc une certaine concentration des moyens à la fois géographique et démographique en comparaison notamment des projets FODESA et PDR-MS.

119. L'identification des groupes cibles permet cette concentration des activités : « *la zone lacustre est particulièrement pauvre, même avec les critères utilisés au Mali, ... extrême précarité des conditions de vie ... dans ces conditions, l'ensemble de la population répond aux critères pour être considéré comme groupe cible pour le Fida* ». Le projet se donne tout de même des principes pour orienter les actions en faveur des plus démunis, en veillant à ce que tous les groupes sociaux bénéficient du projet, en facilitant l'accès aux facteurs de production des exploitations les plus démunies (en particulier les métayers, les nomades et les plus petits agriculteurs) et en ayant des actions spécifiques vis-à-vis des femmes (actions pour alléger les temps de travaux, accès à des postes de responsabilité notamment dans les CSCOM, ligne spécifique de microcrédit, participation aux décisions du Fonds de développement communal). Le mode d'identification des groupes cibles et les principes posés pour l'action apparaissent comme très pertinents. Ils permettent de sortir d'une rhétorique très généraliste dans laquelle les groupes cibles sont par définition et en priorité les femmes et les jeunes ; approche peu adaptée à la réalité de l'organisation sociale des régions rurales du Mali<sup>2</sup>. L'approche développée ici est avant tout pragmatique ; elle permet d'associer l'ensemble des exploitations agricoles (et notamment les exploitations les plus dynamiques qui sont souvent les plus aisées) aux actions menées tout en veillant à une meilleure prise en compte des exploitations les plus démunies (les métayers, les nomades, les plus pauvres) ou en créant des conditions plus favorables aux femmes. On notera que ces quelques principes (notamment celui de faciliter l'accès à la terre pour les métayers dans les mares et lacs et de « favoriser » l'attribution sur les PIV aux plus démunis) ne seront pas véritablement mis en œuvre<sup>3</sup>.

120. Les activités identifiées (désenclavement, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de santé, développement agricole, etc.) sont pertinentes par rapport aux objectifs d'instaurer une dynamique de développement durable dans la zone, d'accroître la productivité de l'agriculture et des ressources naturelles, et d'améliorer les conditions de vie des populations.

## 2. Efficacité

121. Comme les autres projets (PDR-MS et FODESA), la phase II du PDZL a souffert de retard au démarrage, d'une suspension de décaissement et de retards dans la mise en œuvre dus aux lourdeurs des procédures (FIDA, 2003). Ce sont les dernières années que le projet a pu récupérer son retard et dans certains cas dépasser les objectifs (révisés à mi-parcours).

122. La grande majorité des objectifs du projet ont été atteints (voir Annexe 10 Tableau 27) en particulier pour la réalisation des infrastructures. Dans la composante « Mise en valeur du potentiel régional », on notera que les objectifs sont atteints en aménagement de mares et de lacs et surtout de périmètres irrigués villageois (aménagement de 480 ha de PIV contre 300 ha de prévu). Par contre, les

<sup>1</sup> Ainsi répartis : FIDA 54%, BOAD 17%, FSB 12%, Etat 13% et les bénéficiaires 5% (BOAD, 2004)

<sup>2</sup> Alors qu'un certain nombre de femmes et de jeunes des villages font partie d'exploitations agricoles « aisées » et peuvent être, dans la plupart des cas, considérés comme ayant une situation moins précaire (sécurité alimentaire, accès à certains services, etc.) que les hommes, femmes et enfants des exploitations les plus démunies.

<sup>3</sup> L'étude socio-foncière prévue au démarrage du projet et qui devait donner des éléments sur la situation foncière et sur les modalités pour concrétiser ces principes n'a été exécutée qu'en fin de projet.

réalisations ont été inférieures pour les petits périmètres familiaux (PPF) avec 61 ha réalisés contre 140 ha prévus. Cette dernière activité était expérimentale et l'étude technique a écarté certains sites en raison des coûts d'aménagement trop élevés. On notera qu'au total les superficies supplémentaires aménagées pour l'irrigation (aménagement de lacs et mares et petits périmètres villageois ou familiaux) sont de l'ordre de 7 300 ha pour environ 3 825 familles<sup>1</sup>. En ce qui concerne le désenclavement de la région, 29,5 Kms de pistes ont été réalisées (au lieu de 26 prévus) et le bac mis en service. Les objectifs en terme de santé (notamment avec la réalisation des CSCOM) ont été largement atteints et souvent dépassés. Pour l'eau potable, le nombre de puits réalisés a été inférieur en raison d'une sous estimation des profondeurs et donc des coûts. Mais d'une manière générale, les objectifs quantitatifs ont été atteints et souvent dépassés.

123. Les périmètres irrigués villageois sont cultivés en hivernage en riz avec de bons niveaux de rendement selon les différentes sources (plus de 5 tonnes de paddy, avec des moyennes qui se situeraient entre 4,4 et 6,1 t/ha)<sup>2</sup>. Les cultures de contre saison se développent avec le riz de saison sèche chaude et les cultures maraîchères en saison sèche fraîche, mais ce ne sont pas des doubles cultures, elles sont réalisées sur des surfaces différentes des surfaces emblavées en hivernage. Les superficies cultivées en riz d'hivernage auraient évaluées comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Superficies cultivées en riz d'hivernage et production de paddy sur les PIV du PDZLII

Désignation	Nombre PIV	Superficie (ha)	Superficie moyenne/PIV (ha)	Rendement moyen (t/ha)	Production totale riz (t)
Campagne 01/02	10	161,29	16,13	4,48	723
Campagne 02/03	21	332,00	15,81	4,65	1 544
Campagne 03/04	22	419,20	19,05	5,57	2 335
Campagne 04/05	20	408,20	20,41	6,06	2 474
Campagne 05/06	21	434,71	20,70	5,74	2 495
TOTAL	21	1 755,40		5,45	9 570

Source : Diallo et al, 2006

124. **L'aménagement des mares et des lacs** a porté sur 8 200 ha de superficie brute pour les mares et lacs et 1 400 ha pour les petites mares. Ce qui a permis une très forte augmentation des superficies supplémentaires cultivées annuellement évaluées à 6 750 ha nets (en intégrant les petites mares)<sup>3</sup>. Les cultures pratiquées sont en moyenne ainsi réparties : sorgho et mil (46%), riz (40%), maïs (3%), niébé (4,75%), patate (4,1%), et aussi gombo, arachide, manioc. Les intrants utilisés sont très faibles (essentiellement des semences) et la valeur ajoutée est importante (moyenne de 175 000 Fcfa/ha).

<sup>1</sup> Le nombre d'exploitations agricoles concernées n'est pas connu avec précision, ni les informations sur la taille moyenne des exploitations (superficie et population). Les chiffres utilisés ici ne sont que des approximations faites en croisant plusieurs sources et notamment (CEDREF, 2006, Kergna a. O., *et al.*, 1996, Samaké A., *et al.*, 2004)

<sup>2</sup> Cependant au cours des entretiens, les producteurs ont déclaré que les rendements se situent entre 10 et 25 sacs pour une parcelle de 0,25 ha soit de l'ordre de 3 à 7,5 t/ha. Un des facteurs importants du rendement est le respect des doses d'engrais, or certains producteurs ont parfois des difficultés financières pour acquérir l'engrais.

<sup>3</sup> Cf. tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Superficies supplémentaires annuellement cultivées dans les mares et lacs aménagés

Mares et lacs	Surfaces brutes ha	Surfaces cultivables (crue 0,5)	Surfaces supplémentaires cultivées (ha)	Nombre* EAF concernées	Surface* moyenne / EAF (ha)
Takadji	9 400	3 450	1 200	315	3,81
Koboro	4 000	3 600	3 400	1 553	2,19
Kassoum-soumpi	1 000	1 000	800	354	2,26
Bili I et II	2 000	664	664	258	2,57
Petites mares	1 400	686	686	343	2,00
Total	16 400	9 400	6 750	2 823	2,39

\* Déterminé à partir des données de (CEDREF, 2006)

Source : les auteurs à partir des données collectées auprès du Suivi-Evaluation du PDZL II

125. On notera cependant que : (i) le projet n'a pas mis en place le système financier décentralisé prévu ; (ii) les activités en faveur de l'élevage et du pastoralisme ont été réduites, notamment avec l'abandon des 5 forages pastoraux ; (iii) en raison de l'absence du système de crédit, les objectifs de développement des équipements des exploitations agricoles (prévus dans le rapport de pré-évaluation) n'ont pu être atteints ; (iv) dans le cadre de la structuration du milieu rural, l'appui à une des deux unions de coopératives s'est traduit par un échec (le fonds de roulement mis à disposition par le projet est très certainement en train de disparaître<sup>1</sup>) ; enfin, (v) certaines études ont été réalisées avec retard (notamment l'étude socio-foncière).

### 3. Efficience

126. Les coûts unitaires des principales réalisations du PDZL II sont présentés en annexe. Nous ne prendrons en compte ici que les coûts des aménagements hydro-agricoles ; les autres composantes sont analysées par ailleurs (cf. document de travail sur les infrastructures).

127. Le coût de réalisation pour l'aménagement des mares et lacs est de l'ordre de 2,4 millions de Fcfa, soit pour une superficie totale aménagée brute de 8 200 ha un coût unitaire d'un peu moins de 295 000 Fcfa par hectare. Ramené aux 6 060 ha supplémentaires cultivés, le coût reste relativement modeste : 398 000 Fcfa par hectare (soit 2,25 fois le produit brut annuel dégagé par hectare). Le coût d'aménagement des petites mares est minime avec seulement 43 000 Fcfa par hectare, dont 39 000 FCFA/ha par le projet (Diallo A. et Kamaté C., 2006). Pour les périmètres irrigués villageois, les coûts de réalisation sont relativement bas avec un coût pour l'aménagement (canaux et ouvrages) de l'ordre de 690 000 Fcfa l'ha mais dont 60% correspondent aux travaux réalisés par les bénéficiaires. Il s'y ajoute environ 510 000 Fcfa à l'hectare pour le groupe motopompe, soit un coût final total de réalisation de 1,2 millions par hectare d'investissement total, dont 780 000 Fcfa pris en charge par le projet (soit en gros les 2/3). Ces coûts sont relativement bas par rapport aux références disponibles<sup>2</sup> : les sites se prêtent bien à l'aménagement (terrasse en bordure de fleuve facile à aménager) et surtout les aménagements sont réalisés manuellement par les bénéficiaires (voir infra). On notera que le projet Mali Nord (financé par la KFW et la GTZ) qui intervient dans la même zone (et dans quelques fois dans les mêmes villages) a des coûts de réalisation sensiblement les mêmes (SOFRECO, 2003).

<sup>1</sup> Conclusion de la mission de la mission d'évaluation après les entretiens et la lecture des documents existants.

<sup>2</sup> Les coûts objectifs pour les PIV sont de 1,6 millions par hectare dans la région de Tombouctou, 2 millions de Fcfa par hectare à Mopti et 5,5 millions à Gao (SOFRECO, 2003). Les coûts de réalisation varient fortement en fonction des sites et des travaux à réaliser (notamment du terrassement et de la réalisation ou non de digues de protection).

## ***b) Réduction de la pauvreté rurale***

### ***Commentaires préalables sur l'évaluation au niveau des ménages***

128. Parmi les trois projets, le PDZL est celui qui disposait d'une situation de référence (de départ) relativement adaptée pour faire des évaluations en fin de projet avec :

- Une étude agro-socio-économique réalisée par l'IER en 1996 (Kergna a. O., *et al.*, 1996) comme situation de base pour l'exécution de la deuxième phase. Cette enquête a porté sur 42 villages et 637 unités de production agricole. Le rapport présente les caractéristiques structurelles des exploitations agricoles et des systèmes de production (il n'y a cependant que peu de données quantitatives notamment en terme de superficie et de rendement). Les résultats ne traitent ni des revenus ni des consommations ; il n'y a pas d'appréciation du niveau de pauvreté monétaire. Par contre, la pauvreté de masse est en partie traitée à travers la situation sanitaire et l'éducation.
- Le travail réalisé par l'IFPRI<sup>1</sup> (Christiaensen L., 1999, Harrower S. et Hoddinott J., 2004) en 1997/98 sur un échantillon de 275 ménages. Les documents présentant les résultats de ces travaux ne sont pas disponibles au niveau de la structure du projet. Quelques documents (en anglais) ainsi que les données de base sont disponibles sur le site Internet de l'IFPRI. Un nouveau travail de recherche a été engagé par l'Université Cornell (A. Dillon) pour évaluer « *le changement de bien-être et les impacts des interventions de PDZL II* », à partir d'enquêtes auprès des ménages de la zone dont une grande partie des ménages enquêtés en 97/98. Le traitement des données était en cours au moment de l'évaluation, cependant quelques analyses ont été faites pour alimenter la mission (Dillon A., 2006). Certains de ces résultats seront repris ici. Ils font apparaître des changements très importants avec une très nette amélioration de la situation des ménages notamment en termes des dépenses de consommation des ménages, des biens possédés, de la sécurité alimentaire et de la nutrition des enfants. Cependant, le rapport disponible est peu détaillé et les résultats mériteraient d'être plus argumentés.

129. Une étude spécifique pour évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires a été menée en 2005 par IITA Bénin (IITA-BENIN, 2006). Une enquête a été réalisée dans 26 villages et 400 ménages ont été interviewés. Le travail correspond plus à une enquête d'opinion sur le niveau de satisfaction des ménages qu'à une enquête d'évaluation de l'impact, celui-ci ayant été estimé à partir des résultats techniques normalisés des différentes opérations. On peut regretter que cette étude n'ait pas pris comme référence l'étude réalisée en 1996 par l'IER ou celle de l'IFPRI de 1997/98. Enfin, une étude socio-foncière prévue au démarrage du projet n'a été réalisée qu'en 2005 et donne une description des exploitations agricoles et du système foncier dans la zone du projet (essentiellement rive gauche), malheureusement sans faire de comparaison avec les situations antérieures.

130. Comme pour les autres projets, l'impact socio-économique sur les ménages est difficilement évaluable par manque d'une méthode définie dès le départ et en raison de l'insuffisance des travaux d'évaluation en cours de réalisation et en fin de projet.

131. Le projet PDZL II est concentré sur une petite zone avec la réalisation de nombreuses infrastructures sociales et productives. Il est donc assez logique que le projet ait des impacts importants sur les ménages en termes de réduction de la pauvreté de masse (accès à la santé, l'éducation et l'eau potable), réduction de la pauvreté des capacités (réalisation d'aménagements hydro-agricoles) et réduction de la pauvreté monétaire avec une amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire. De plus, on estimera que le fait d'intervenir sur une même zone dans la durée (le projet en est à sa 2<sup>ème</sup> phase) permet d'accroître les impacts.

---

<sup>1</sup> International Food Policy Research Institute

## ***Quelques résultats de l'enquête auprès des ménages***

132. **Les résultats de l'étude menée par A. Dillon de Cornell University** (Dillon A., 2006), font apparaître des résultats spectaculaires dont les principaux sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : *Quelques résultats de l'étude de Cornell University sur impact du PDZL sur les ménages*

Source : (Dillon A., 2006)	unités	1998	2006	Evolution
Consommation par personne	En FCFA	87 097	248 893	+ 186%
Valeur du cheptel par ménage	En FCFA	183 323	565 024	+ 208%
Ménages pauvres (profondeur)	%	94%	39%	-59%
Sévérité de la pauvreté	%	44%	6%	-86%

Selon A. Dillon, les dépenses moyennes de consommation par personne et par an seraient passées entre 1998 et 2006 de 87 000 Fcfa à 249 000 Fcfa, soit une progression de plus de 150 000 Fcfa par personne. Cette dépense moyenne est très élevée en valeur absolue<sup>1</sup>, car le seuil de pauvreté au Mali a été fixé pour 2005 à 153 000 Fcfa par personne/an (CLSP, 2002b). La capitalisation dans le cheptel apparaît elle aussi très importante avec une valeur moyenne des animaux qui aurait plus que doublé pour atteindre 565 000 Fcfa par ménage en 2006. Globalement, la pauvreté (ici le seuil utilisé est de 1 US \$ par personne et par jour<sup>2</sup>) a fortement diminué, passant de la quasi-totalité des ménages à moins de 40 % et surtout la sévérité de la pauvreté ne concerne plus que 6% des ménages. La sécurité alimentaire a été évaluée avec la même méthode qu'en 1997/98 basée sur les stratégies<sup>3</sup> de survie dans les ménages enquêtés. Les indices obtenus sont meilleurs en 2006, indiquant une réduction de l'insécurité alimentaire. Enfin, le niveau de santé mesuré par les rapports poids/taille et taille/âge s'est également nettement amélioré. Sans remettre en cause les tendances qui se dégagent de ces analyses, les résultats mériteraient d'être un peu plus argumentés. Car, d'une part, les évolutions sont toutes mises au crédit du projet PDZL II, alors que d'autres facteurs entrent en ligne de compte (par exemple la campagne 97/98 avait été particulièrement mauvaise en raison d'une pluviométrie très déficitaire alors que 2005/2006 est plutôt une bonne année); d'autre part, les moyennes cachent certainement des disparités importantes, et l'analyse doit prendre en compte la répartition des impacts sur les différents types d'exploitations. Enfin, ces résultats sont très nettement supérieurs aux informations obtenues à travers d'autres études<sup>4</sup>.

## ***Impact des aménagements hydro-agricoles***

133. Il est clair que les impacts des aménagements hydro-agricoles sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire sont très importants car ils ont permis une forte progression de la production agricole et des revenus pour les exploitations qui en ont bénéficié. Le Tableau 15 présente les principaux résultats.

134. Les aménagements ont eu un impact important en améliorant la sécurité alimentaire aux niveaux local et régional en augmentant : (i) la quantité de céréales produite dans la région avec environ 9 600 tonnes supplémentaires dont une forte proportion de riz paddy (ce qui représente les besoins céréaliers d'environ 40 000 personnes<sup>5</sup>) ; (ii) la quantité de céréales disponible après paiement des charges pour la consommation familiale (plus de 100 kg de riz blanc par personne et par an pour les exploitations agricoles concernées); et (iv) en sécurisant la production disponible en particulier pour les producteurs fortement dépendants des cultures pluviales.

<sup>1</sup> La dépense moyenne des ménages faisant partie des 10 % les plus riches à Tombouctou (rural et urbain mélangés) étaient en 200 d'environ 272 000 Fcfa par personne et par an (source EMEP cité par (FIDA, 2005a)). Ce qui place la moyenne de 250 000 Fcfa/pers/an à un niveau très élevé.

<sup>2</sup> Ce qui avec un US dollar à 545 Fcfa correspond à un seuil de pauvreté de 199 000 Fcfa/pers/an soit nettement au dessus du seuil fixé pour le Mali en 2005 de 153 000 Fcfa/pers/an

<sup>3</sup> Indice calculé à partir des réponses à six questions relatives aux stratégies de survie utilisées par les ménages pour faire face à des problèmes de disponibilité alimentaire : réduction des quantités consommées, nombre de repas, consommation de produits moins appréciés, etc.

<sup>4</sup> Voir notamment (CEDREF, 2006, Touré M. S. M., *et al.*, 2005) ou de simples évaluations normatives (cf. ci-dessous).

<sup>5</sup> Sur la base de 240 kg de céréales brutes par personne et par an, source (IITA-Benin, 2006)

135. Pour évaluer l'impact des PIV, nous avons retenu un rendement moyen en riz de 5,5 t/ha pour une culture d'hivernage ou de contre saison. La superficie moyenne en riz irrigué serait de 0,5 ha par exploitation agricole, celle-ci disposant de 10 personnes dont 6 actifs. Selon les données technico-économiques disponibles, le produit brut d'un hectare de riz en PIV serait de 715 000 Fcfa (avec un prix de valorisation du paddy à 130 Fcfa/kg) avec une marge brute (produit brut – intrants, prestations de service et travail extérieur) estimée à 430 000 Fcfa/ha, ce qui équivaut à une rémunération du travail familial d'environ 2 000 Fcfa par journée, soit le double du coût d'une journée de travail dans la zone (environ 1 000 Fcfa/jour pour un travailleur homme, mais les opportunités de travail à ce tarif sont très faibles). Il faut cependant prendre en considération que la production de riz sur les PIV demande beaucoup de travail et pour faire face, les producteurs réduisent les productions de céréales des autres systèmes de culture<sup>1</sup>.

Tableau 15 : Impact des aménagements hydro-agricoles du PDZL II

Variables	Mares (petites et grandes)	PIV et PPF	Ensemble
Surface supplémentaire cultivée annuellement (ha)	6 750	500	7 250
Augmentation de la production céréalière annuelle (t)	6 827	2 750	9 577
Valeur brute de la production en millions de FCFA	1 193	358	1 550
Marge nette annuelle moyenne en FCFA/ha	175 000	430 000	192 586
Nombre d'exploitations concernées	2 630	1 000	3 630
Population des exploitations (bénéficiaires)	31 565	10 000	41 565
Revenu supplémentaire par exploitations en Fcfa/an	449 000	215 000	384 544
Revenu supplémentaire par personne	37 417	21 500	33 587
Création d'emploi	MO familiale essentiellement	MO familiale essentiellement	Réduction exode (1 départ sur 2)
Riz blanc supplémentaire disponible kg/personne/an	100	110	102
Montant des investissements en millions Fcfa	2 413	648	3 061
Marge nette totale annuelle en millions Fcfa	1 181	215	1 396
Commentaires	Production suppl. sorgho/mil/maïs de 64 kg /pers/an + autres (arachide, niébé, patate, gombo, etc.)	Production maraîchère supplémentaire	Autres productions qui améliorent la sécurité alimentaire et les revenus
	Mais répartition des marges différenciée (métayage et location)	Pas d'information sur la répartition des effets selon les EAF	Population bénéficiaire = 40 % population zone du projet

Source : les auteurs à partir des données collectées auprès du Suivi-Evaluation du PDZL II

136. L'excédent de paddy dégagé annuellement est de 1 650 kg par famille (pour 0,5 ha) soit environ 110 kg de riz par personne, ce qui représente plus de la moitié de la quantité de céréales couramment consommée au Mali par personne (normes FAO : 186 kg/pers/an), même après déduction de la superficie en moins en mil.

137. L'augmentation du revenu annuel reste cependant modeste avec seulement 21 500 Fcfa par personne et par an. Par contre, les PIV introduisent une sécurisation des revenus et des possibilités d'intensifier et diversifier les productions avec les cultures de contre saison et la double culture.

138. Les PIV créent des emplois, mais essentiellement au sein de l'exploitation agricole familiale, et ils développent les échanges de travail entre les exploitations avec des effets importants sur l'exode et les migrations saisonnières. Dans son enquête IITA note une réduction du taux de migration de 30% entre 2001 – 2006 (IITA-BENIN, 2006). Ce sont les jeunes du village qui bénéficient le plus souvent

<sup>1</sup> Lors des discussions dans les villages de la rive droite, plusieurs producteurs ont déclaré qu'ils avaient réduit la superficie de production de mil d'environ un tiers (réduction de 3 à 2 ha). Ce qui réduit la production de céréales sèches de 200 à 350 kg selon l'année.

des activités de services et du travail rémunéré que génèrent les PIV (transport, désherbage, travaux d'entretien ou réparation du PIV, etc.). Les PIV du PDZL II ont cependant un impact relativement limité par rapport à l'étendue de la zone. Les superficies aménagées concernent environ 1 000 exploitations agricoles, soit de l'ordre de 10 % de la population de la zone de concentration du projet.

139. Par contre, il n'est pas possible d'apprécier l'impact réel sur les revenus des producteurs en fonction des types d'exploitations agricoles (par exemple des plus pauvres). On ne connaît pas la répartition effective des terres aménagées au sein des villages. Il semble qu'elle ait été faite au prorata des actifs ou du nombre de personnes dans les exploitations. Parmi les villages visités, la mission a pu noter que les PIV (et même les petits périmètres maraîchers de la phase précédente<sup>1</sup>) sensés être attribués aux femmes sont en fait gérés par les hommes chefs d'exploitations. Cette tentative d'affecter des terres aménagées aux femmes ne peut pas réussir dans le contexte actuel de la zone du PDZL : dans certaines communautés les femmes ne travaillent pas la terre (par exemple chez les sonrhai) ; dans d'autres, il n'est pas concevable que les femmes disposent de terres irriguées à titre de champs individuels, alors que le chef d'exploitation (qui gère les champs collectifs à l'usage de l'ensemble de la famille) n'en dispose pas. La stratégie d'intervention gagnerait donc à être plus souple avec d'abord la prise en compte des besoins de l'exploitation agricole familiale, dans son ensemble, pour mettre en œuvre des actions qui améliorent les conditions de vie de tous les membres de cette unité socio-économique et en profiter pour permettre aux femmes d'accéder à certains facteurs de production et notamment la terre (par exemple : aménager des PIV pour les exploitations du village avec des attributions de terre aux chefs d'exploitation et prévoir sur ces PIV une petite superficie qui serait attribuée aux femmes (de l'ordre de 5 à 10 %). La prise en compte des jeunes pour sur ce type d'activité n'est peut-être pas très pertinente, car ce sont les futurs chefs d'exploitation; leur attribuer directement de la terre (à titre de champs individuels) ne peut donc qu'accentuer l'éclatement des unités familiales et renforcer les grandes familles qui sont les moins pauvres et possèdent le plus de personnes actives.

140. Les aménagements des lacs et des mares ont permis une augmentation très importante de la superficie globale cultivée annuellement (6 750 ha voir Tableau 13) avec des superficies moyennes supplémentaires par famille très élevées (de 2 à presque 4 ha). L'impact sur les revenus des exploitations agricoles est donc très important : il a été estimé à près de 450 000 Fcfa par exploitation agricole, soit une augmentation de revenu par personne de plus de 35 000 Fcfa par personne et par an et qui touche environ 34 000 personnes - soit 35 % environ de la population de la zone d'action. L'amélioration de la sécurité alimentaire est aussi très importante avec plus de 90 kg de riz blanc par personne et 60 kg de sorgho ou mil.

141. Il existe cependant quelques effets négatifs qui n'ont pas été quantifiés. Le CEDREF dans l'étude socio foncière fait part d'une diminution des quantités de poissons pêchés (CEDREF, 2006). Lors de la visite de terrain à Takadji, les producteurs d'un village ont dit avoir été obligés, avec les nouveaux modes de gestion, de réduire les superficies en mil et de se rabattre sur l'arachide au cycle plus court. Toutes ces données (y compris les superficies, les marges et les revenus dégagés) mériteraient une évaluation plus fine à partir d'une enquête sur un échantillon significatif d'exploitations agricoles et une analyse différenciée selon les types d'exploitations.

142. Dans les villages, les exploitations agricoles familiales ne sont pas homogènes avec des accès aux facteurs de production différenciés qui génèrent de fortes différences entre les unités de production. Il n'est pas possible d'apprécier les effets du projet selon les types d'exploitations car aucune enquête n'est disponible en dehors de l'étude foncière de 2005 qui a établi trois groupes selon le niveau de pauvreté. Mais celle-ci ne concerne que les villages des mares aménagées sur la rive gauche du fleuve et les données présentées ne sont pas suffisantes pour effectuer ces analyses. Les producteurs ayant bénéficié de la plus grosse augmentation de revenus sont certainement les « grandes exploitations » qui ont reçu des superficies plus importantes sur les PIV (même si elles restent en proportion de leurs actifs) et qui possèdent la terre sur les mares et lacs. Ces grandes exploitations disposent de plus d'actifs que les autres, des troupeaux conséquents et des équipements agricoles. Ce

---

<sup>1</sup> Ce qui avait relevé dans l'évaluation de la fin de la première phase.

sont celles qui intensifient le plus, car elles ont des ressources monétaires pour acquérir des intrants et elles ont des bovins pour produire de la fumure organique. Ce sont elles qui dégagent les marges les plus importantes.

143. L'utilisation des revenus induits par le projet est aussi un indicateur important des effets d'entraînement qu'ont pu avoir les réalisations. De fait, les revenus additionnels ne sont pas systématiquement consacrés à l'alimentation. Certains réinvestissent dans des activités productives comme des aménagements privés (cas observés sur le terrain au cours de la mission), des animaux, des équipements, mais aussi dans des biens de consommation durable (dans tous les villages quelques familles ont la télévision, les motos ne sont pas rares, etc.) et dans des dépenses sociales (certains producteurs ont déclaré avoir pris une épouse supplémentaire grâce aux revenus dégagés par le riz cultivé sur les PIV ou dans les mares et lacs).

144. Globalement les aménagements hydro-agricoles auraient généré une augmentation de revenu de l'ordre de 32 000 Fcfa par personne/an, soit 20 % du seuil de pauvreté (153 000 Fcfa), pour une population de près de 44 000 personnes, ce qui représente environ 40 % de la population de la zone de concentration du projet. L'amélioration de la sécurité alimentaire est significative (environ 96 kg de riz blanc par personne et par an). Tout ceci pour un investissement qui reste modeste et se situe aux environs de 70 000 Fcfa par personne (hors coûts de fonctionnement du projet).

### ***Impact des infrastructures d'hydraulique, d'assainissement et de santé***

145. Les investissements réalisés en infrastructures de santé et d'hydraulique villageoise ont permis d'améliorer de manière significative les conditions de vie des populations et ont réduit la pauvreté de masse.

146. La couverture sanitaire dans le cercle de Niafunké a largement progressé, elle est passée pour les 0 à 15 km de 4,6 % de la population en 1999 à 35,7 % en 2005 (SSS Niafunké, 2006). Le PDZL II a largement contribué à cette amélioration. Dans sa zone d'intervention (qui comprend deux communes hors du cercle de Niafunké), le taux de couverture dans un rayon de 15 Km serait passé de 46 % en 1997 à 90% en 2006 (Diallo A. et Kamaté C., 2006). Cette extension s'est accompagnée d'une évolution remarquable des indicateurs de santé : le paludisme et les affections respiratoires ont vu leur fréquence baisser d'au moins 10% pour les affections respiratoires et de 5% pour le paludisme entre 1998 et 2004 ; nette diminution de la malnutrition et des maladies diarrhéiques d'environ 14%. Le taux de morbidité due à la malnutrition et aux diarrhées a chuté de 19 à 6% entre 1998 et 2004. Enfin, il y a une augmentation très importante des taux de consultation (par exemple les consultations prénatales sont passées de 10 % en 1998 à 67 % en 2004) (Diallo A. et Kamaté C., 2006). Le recours important aux CSCOM par les ménages de la zone a été confirmé par l'étude IITA, avec 96 % des chefs de ménage enquêtés qui déclarent utiliser les centres. Par ailleurs, « 80% des populations rencontrées pensent que les frais de consultations ne sont pas chers. et 65% trouvent que les prix des produits pharmaceutiques sont abordables » (IITA-BENIN, 2006).

147. A raison de un point d'eau moderne (PEM) pour 400 habitants, les puits et forages réalisés dans le cadre du PDZL II permettent d'améliorer l'accès à l'eau pour 17 000 personnes, soit 16 % de la population de la zone d'intervention en 2005. On ne connaît cependant pas le taux de couverture des besoins pour l'ensemble de la zone.

148. Pour l'assainissement, le projet a installé 18 latrines scolaires et 2 952 latrines familiales. Les villageois disposent souvent de latrines traditionnelles et on ne connaît pas la part de latrines modernes installées dans des familles qui n'en avaient pas. Il semble (observations faites lors de la mission) que les latrines aient été installées dans les concessions des familles les plus aisées et donc dans des familles qui certainement avaient déjà des latrines traditionnelles.

### ***Impact des autres activités***

149. Les impacts des infrastructures de désenclavement (route et bac) sur les ménages sont très difficiles à évaluer car perceptibles sur le moyen et long terme. Ces infrastructures confortent l'importance de Niafunké en améliorant les relations entre les villages et le chef lieu de cercle ; elles facilitent les échanges avec Mopti - ce qui devrait se traduire à terme par une réduction du coût de certains produits et notamment des intrants agricoles avec des bénéfices pour les producteurs agricoles. Par contre, elles vont également faciliter les échanges de produits de consommation qui peuvent concurrencer la production locale (et notamment le riz importé ou de la zone Office du Niger) avec des effets positifs pour les consommateurs.

150. Le fonds de développement communal a été entièrement mobilisé (215 M Fcfa). Il a permis le financement de divers projets avec des impacts sur les conditions de vie des ménages. Les investissements réalisés ont permis notamment d'améliorer des infrastructures existantes (clôture de CSCOM, de stade ou d'école) ou d'en réaliser de nouvelles (construction de hangar, foyer des jeunes, puits et électrification). Dans certains cas, les investissements faits par le projet auraient dépassé ceux des communes sur fonds ANICT (Diallo A. et Kamaté C., 2006).

151. Pour les autres activités, les impacts sur la population ne sont pas analysés ici car soit les activités ne concernent qu'un faible nombre de personnes et les impacts sont faibles (cas par exemple des innovations telles que les poulaillers, les fours pour le séchage fumage du poisson, etc.), soit les impacts sur les ménages sont très difficiles à évaluer (formation, vulgarisation, IEC avec la radio rurale, etc.).

### ***c) Durabilité***

152. La durabilité des aménagements hydro-agricoles et de leurs effets reste toujours fragile. Il y a trop d'expériences dans toute l'Afrique de l'Ouest d'échecs ou de résultats très mitigés pour que l'on ne reste pas méfiant vis-à-vis des évolutions possibles, même si les PIV réalisés dans le cadre du PDZL II présentent certains atouts pour durer.

153. La rentabilité des PIV est restée très élevée malgré la forte hausse du prix des intrants et surtout du gas-oil en raison des bons rendements, du faible recours aux consommations intermédiaires, du prix relativement élevé du paddy dans la région et d'aménagements qui sont récents. Avec le temps, la productivité risque de baisser (appauvrissement des sols, dégradation des infrastructures générant une mauvaise maîtrise de l'eau, coûts élevés pour l'entretien et les réparations, etc.), les prix du riz peuvent baisser sous le double effet de l'augmentation de la production régionale et de la concurrence avec des riz hors région. Un des risques est que, comme dans d'autres régions, une part de ces aménagements ne soit plus cultivée après un certain temps réduisant ainsi les effets très positifs des investissements réalisés (voir encadré).

154. Le PDZL II a aménagé les 480 ha de PIV avec une forte participation paysanne puisque le projet finance le GMP, les ouvrages et les matériels pour les travaux réalisés par les villageois (pics, pelles, brouettes). Les travaux de défrichage, de terrassement et de creusement des canaux et drains sont réalisés par les bénéficiaires. Les avantages de cette forte participation paysanne sont nombreux, avec des coûts finaux à l'hectare peu élevés et surtout la maîtrise par les villageois des techniques de réalisation des aménagements. Au final, ceux-ci auront a priori plus de facilités pour entretenir le périmètre et effectuer les gros entretiens. Ces aménagements restent cependant assez sommaires. Par ailleurs, dans les villages les plus dynamiques les populations peuvent assez facilement procéder à des extensions des périmètres, voire à la réalisation de nouveaux périmètres (voir encadré). Tous ces éléments renforcent la durabilité des investissements réalisés.

## La durabilité des PIV à partir de 2 cas extrêmes

Le village de GUINDIGATA KOIRATAO (environ 1 100 habitants). Durant la phase 1 du PDZL, ce village a bénéficié (i) en 1992 d'un premier petit périmètre maraîcher (PPM) de 3 ha normalement destiné aux femmes mais que les hommes ont récupéré et ont cultivé jusqu'en 1998 puis abandonné ; (ii) d'un PIV de 30 ha en 1996 réalisé par l'entreprise avec un groupe motopompe (GMP) fourni par le PDZL qui s'est avéré de piètre qualité. Ce PIV a été cultivé jusqu'en 1999, mais le GMP était défaillant, il est tombé en panne à plusieurs reprises, les réparations ont « asséché » le fonds de roulement et faute de moyens pour changer le GMP, le PIV a été abandonné jusqu'en 2005. Entre temps, le village a pu bénéficier, avec l'appui du PDZL II, d'un nouveau PIV de 20 ha, réalisé celui-ci à « bras d'homme » par les villageois avec un GMP de bonne qualité. Le PIV a été cultivé pour la première fois en 2002, puis régulièrement tous les ans. En 2005, avec les quelques fonds constitués à partir des redevances du 2ème PIV, les villageois ont décidé de louer un GMP pour faire la campagne sur le 1<sup>er</sup> PIV (location de 750 000 Fcfa/campagne). Malheureusement, le GMP de location est tombé en panne et ils n'ont pas pu irriguer pendant 40 jours sur le 1<sup>er</sup> PIV ; les rendements ont été très mauvais (certains n'ont rien récolté) et les paysans n'ont pas pu payer la redevance. En 2006, ils ont rassemblé leurs derniers fonds (environ 3 millions, dont une partie certainement empruntée) pour acquérir un GMP d'occasion pour cultiver à nouveau le 1<sup>er</sup> PIV. Pour tenter de récupérer quelques fonds de roulement, la redevance qui était d'environ 120 000 Fcfa par hectare (sans aucun intrant) a été doublée et cette année les producteurs devront payer 210 000 Fcfa/ha. C'est pour eux un peu la campagne de la dernière chance. Ils doivent réussir, sinon cela les mettra en difficulté pour les deux PIV.

A l'opposé, on trouve le village de Mandiéboucou (environ 300 personnes). Un site pour réaliser un PIV avait été identifié lors de la phase I du PDZL. En 1998, après avoir déposé une deuxième demande d'un PIV pour les femmes cette fois (la clé pour accélérer l'accord du PDZL), le village a reçu les outils pour faire les travaux. Les terrassements dureront 3 années pour les 2 PIV (au total 50 ha bruts, mais seulement 43,5 ha cultivables). En 2002, ils reçoivent les 2 GMP et le PIV des femmes est mis en culture en hivernage 2002. Le PIV des hommes ne sera mis en culture qu'en 2003. En fait, le PIV des femmes est géré par les hommes et le riz produit est mis dans le grenier des chefs d'exploitation. Les résultats obtenus sont bons et les producteurs (sous les conseils de l'encadrement) sont tentés d'essayer une culture de riz en contre saison. Pour cela, ils aménagent 10 ha supplémentaires en bordure du PIV des hommes irrigués par le canal principal. Les résultats sont très encourageants, les rendements obtenus très bons et du coup, les villageois décident de faire un nouvel aménagement : aux 10 ha ils ajoutent 16 ha supplémentaires et rendent cette superficie indépendante en creusant un canal principal et en achetant un GMP neuf pour son irrigation (tout cela sur fonds propres). En contre saison 2006, ils ont cultivé ces 26 ha en riz ; la récolte s'annonçait bonne. De plus en 2005, un paysan du village, déjà en possession d'une motopompe et fort de l'expérience collective des 2 PIV aménagés dans son village, a réalisé son propre aménagement de 5 ha. En 2006, c'est son frère qui aménage 3 ha supplémentaires. On a donc bien une dynamique d'extension des superficies aménagées et des cultures irriguées à la fois collective et privée, qui aboutit pour ce village à passer en quelques années d'une situation d'insécurité alimentaire à une situation d'importants excédents en riz, avec des problèmes induits de débouchés et de prix (la campagne 2005/2006 a notamment été marquée par d'assez grosses difficultés de commercialisation). En clair, une fois la sécurité alimentaire atteinte, ce sont les problèmes de marché qui deviennent prédominants, d'autant que le coût de l'irrigation impose aux producteurs de vendre au minimum le tiers de leur récolte en paddy. Ceci étant, les aménagements sont devenus un frein à l'exode, voire un facteur de retour pour quelques « *exodards* ». Les revenus issus des aménagements ont certes permis d'améliorer le statut social (notamment par de nouveaux mariages des chefs d'exploitation bénéficiaires) et d'acquérir des biens durables (TV, motos), Mais ils ont aussi permis d'investir dans de nouvelles activités productives.

155. Un des aspects déterminants de la durabilité est la gestion collective. Il semble que dans de nombreux cas, les organisations ne sont pas dotées des outils et des capacités suffisantes pour assurer une gestion durable. Le diagnostic effectué par Touré et al va dans ce sens : « *Malheureusement dans tous les villages visités les organisations paysannes existantes sont peu fonctionnelles, elles sont encore au stade informel, rares sont celles qui ont un statut et un règlement intérieur ou dispose d'un outil de gestion. Les leaders font de l'organisation leur affaire, il s'ensuit une gestion opaque et un manque total de transparence Les contraintes majeures au niveau de ce système sont les difficultés dans la conduite des irrigations (tour d'eau, fréquence et norme d'irrigation), les difficultés dans le calcul de la redevance eau, la diversité des groupes motopompes, le manque de mécaniciens, la mauvaise qualité et le coût élevé des carburants et lubrifiants, le manque de pièces de rechange et l'inadéquation superficie/capacité des groupes motopompes* ». (Touré M. S. M., et al., 2005).

156. On notera que lors de la conception du PIDRN (FIDA, 2005a), les aménagements de mares et de lacs ont été jugés comme non adaptés aux capacités de participation, d'organisation et de gestion des populations. « *L'entretien des endiguements et des vannes requiert d'importants moyens mécaniques et techniques qui ne peuvent pas être mobilisés localement et dépassent les capacités des populations* ». La durabilité des investissements et de leurs effets sur la production agricole est donc liée à l'accord entre les organismes de gestion mis en place (coopératives et comité de gestion) et des collectivités territoriales et les services décentralisés de l'administration. Soulignons que le PIDRN assurera un suivi d'accompagnement pendant 3 ans des aménagements réalisés par le PDZL II, via une convention avec le SLACAER (et un appui dégressif pour l'entretien).

#### ***d) Innovation et potentiel de reproductibilité***

157. Le PDZL II est un projet assez classique des années 90 : un projet de développement intégré basé sur le développement des cultures irriguées et sur la réalisation d'infrastructures « sociales ». Donc, d'une manière générale, peu d'innovations dans la mise en œuvre du projet.

158. La reproductibilité des aménagements a été abordée dans le point précédent. Les PIV réalisés à la main par les bénéficiaires présentent les inconvénients du caractère sommaire des infrastructures, mais permet aux producteurs de se familiariser avec les travaux d'aménagement, ce qui facilite les travaux d'entretien et favorise l'extension des superficies aménagées par les producteurs eux-mêmes, sans l'aide du projet. L'encadré joint présente un cas où les producteurs ont pu rapidement réaliser des extensions importantes (26 ha collectifs + 8 ha privés, soit une augmentation de 78 % de la superficie aménagée avec l'aide du projet). De plus, dans ses aspects positifs, le PDZL II a inspiré le PIDRN et, à un moindre degré, le PIDRK, qui se situent dans des contextes techniques et humains assez voisins.

#### ***D. PROGRAMME PSARK***

159. Le Programme de Sécurité Alimentaire et des Revenus dans la zone de Kidal (le PSARK) a été approuvé en 1988, démarré en 90 et clôturé en juin 1999. Il a été mis en œuvre dans des conditions très difficiles en raison des troubles qu'a connus cette région de 1990 à 1996, avec la rébellion Touareg et une situation de guerre civile. Le projet n'a pu fonctionner à peu normalement que les deux dernières années. Jusqu'en 1996 les activités ont été dominées par des actions d'urgence et de secours pour concourir à la paix. En 1996 et 1997, les actions de développement ont pu être menées en plus des actions de secours. En raison des conditions très particulières d'exécution, l'analyse de ce programme sera très rapide.

## **a) Performances**

160. Les objectifs du PSARK étaient de : (i) « redresser et développer l'économie dans le cercle de Kidal et rendre la population moins vulnérable aux effets de la sécheresse ; et (ii) assurer la réinsertion des populations sinistrées de la zone et déplacées à l'intérieur ainsi que celles des victimes de la sécheresse qui seront rapatriées d'Algérie » (FIDA, 1999a). Le PSARK est un projet intégré qui comprend de nombreuses activités destinées à lever les principales contraintes identifiées et mettre en valeur le potentiel existant. Les actions concernaient entre autres : la formation et le renforcement des structures locales ; un dispositif de financement (crédit) pour la reconstitution du cheptel, pour les intrants et les activités des femmes ; le développement pastoral, en particulier par des aménagements hydrauliques ; le développement de l'agriculture oasisienne ; le développement des services sociaux (éducation et santé) ; la réalisation d'infrastructures rurales (pistes et acquisition d'engins mécaniques) ; un fonds de développement ; et la réinsertion des personnes déplacées, y compris dans les Régions de Gao et de Tombouctou.

### **1. Pertinence**

161. Identifié 10 ans avant le COSOP, ce programme est un programme intégré qui affiche une démarche participative pour sa mise en œuvre. Mais ce caractère participatif affiché semble plus concerner la contribution monétaire et matérielle des bénéficiaires à la réalisation de certains investissements que leur participation à la définition et à la mise en œuvre du programme - comme le proposera le COSOP plus tard.

162. Le programme en lui-même était pertinent puisqu'il visait à améliorer les conditions de vie et de production dans une région très démunie, frappée par des sécheresses aux effets dévastateurs pour les populations concernées dont certaines étaient devenues des réfugiés. Les activités avaient un très large spectre qui auraient dû permettre de lever de nombreuses contraintes au développement de l'agriculture et de l'élevage (infrastructures, désenclavement, santé et éducation, crédit pour reconstituer les troupeaux, hydraulique pastorale, etc.). Une partie de ces activités sera reprise dans le PIDRK.

163. Cependant, le rapport d'évaluation conclue ainsi son analyse : « A la conception du Programme, le problème sensible était celui de la situation des « déplacés » de la sécheresse. La situation de guerre et les troubles persistants jusqu'en 1995 ont superposé les « réfugiés » et les « ex combattants » au « déplacés » qui ont constitué un problème d'urgence pour le PSARK ». Les phénomènes d'urbanisation rapide et de sédentarisation auraient également profondément modifié la problématique de développement de la zone. Et le rapport regrette que le PSARK ne se soit pas adapté, en faisant évoluer ses objectifs ou ses modes d'intervention, au lieu de rester figé « avec comme seule référence le rapport de pré-évaluation » (FIDA, 1999a).

### **2. Efficacité et efficience**

164. Le circuit institutionnel mis en place, en raison de l'éloignement et de l'isolement de Kidal par rapport à Gao, Bamako, Lomé (pour la BOAD) et Rome pour le Fida, a entraîné de graves lenteurs et défaillances. De même, le programme a changé plusieurs fois de tutelle, ce qui a accentué les retards et les délais des réponses institutionnelles. La mise en œuvre du PSARK a donc été difficile, en partie et en partie seulement, du fait d'un montage et d'une situation institutionnelle non adaptés.

165. Le rapport de pré-évaluation du Programme accordait le tiers des moyens financiers prévus aux aménagements hydrauliques. Les réalisations seront bien évidemment en deçà des objectifs fixés, sauf pour les puits pastoraux et les puits maraîchers. Selon le rapport d'évaluation, « les résultats du PSARK sont décevants, certains sont négatifs par manque de technicité, par défaut de programmation et de suivi et par non application des méthodes de participation préconisées par le rapport d'évaluation en 1989. Il est vrai que les événements non prévus qui ont perturbé la région de Kidal et le Nord Mali ont coûté au PSARK près de 5 années d'activité et ont exercé sur lui des pressions trop lourdes à supporter par son encadrement. Il est vrai aussi que le PSARK n'était pas apte à assumer le rôle de "tuteur" qu'on lui a confié en le laissant seul dans une Région troublée. La faiblesse des réalisations du PSARK n'est pas due seulement aux événements. Sa fonction de fournisseur de vivres,

*de revenus, de crédits, etc.,... s'est poursuivie au delà de 96 mais ses "clients" ont changé de nature. Le PSARK a continué jusqu'à son terme à se référer au document initial (RPE) qui lui laissait une certaine latitude que la supervision n'a pas contestée clairement. La faiblesse majeure du PSARK est de ne pas avoir mobilisé les ressources humaines existantes et de ne pas avoir contribué aux progrès de leur organisation et à la promotion de leurs activités » (FIDA, 1999a).*

### ***b) Réduction de la pauvreté rurale***

166. Le PSARK a du faire face à des situations d'urgence et ses actions ont eu des effets très positifs pour assurer la survie de certaines populations et œuvrer pour le rétablissement de la paix. Le PSARK a fourni un important volume d'emplois temporaires aux populations, il a contribué à l'amélioration de l'alimentation humaine par ses chantiers, qui étaient l'occasion d'une rétribution en tout ou partie par du Food for Work (PAM) Le PSARK a également contribué à améliorer les revenus par la distribution de salaires sur les chantiers ; en initiant le développement de revenus maraîchers, malgré tout limités par l'étroitesse du marché ; en initiant des revenus commerciaux et artisanaux par des crédits. Les impacts les plus significatifs concernent l'amélioration de la disponibilité en eau et les puits maraîchers ; mais il n'y pas eu d'étude pour évaluer ces effets.

### ***c) Durabilité***

167. **Selon le rapport d'évaluation** (FIDA, 1999a), l'action du PSARK a eu des apports de type humanitaire positifs, mais temporaires et qui n'ont pas toujours profité aux plus démunis ; par référence à ses objectifs de développement, le PSARK n'a eu aucun effet significatif et durable, soit parce que ces effets sont insignifiants, soit parce qu'ils disparaîtront avec la fin du programme.

## ***E. PROGRAMME PFDVS II***

168. Le Programme de Fonds de Développement Villageois (approuvé en 1982) a été mis en œuvre de 1983 jusqu'en 1992, puis a été poursuivi avec une deuxième phase (le PFDVS II), clôturée en 1999. La zone d'intervention du projet est le Cercle de Ségou, caractérisé par une forte pression démographique (population rurale estimée en 1998 à 286 000 habitants avec une densité de plus de 30 h/km<sup>2</sup>). En phase I, 160 villages avaient bénéficié du programme ; en phase II, 60 nouveaux villages devaient être intégrés. Les groupes cibles sont les exploitations agricoles familiales<sup>1</sup> (7 120 EAF des villages de la phase I et 2 700 EAF supplémentaires en phase II). Il n'a pas été fait un ciblage spécifique, mais le projet vise les paysans pauvres en agriculture pluviale - ce qui exclut les urbains et les producteurs en irrigué (essentiellement Office Riz Ségou).

### ***a) Performances***

169. Les objectifs principaux du PFDVS II sont : (i) *d'accroître la production alimentaire pour assurer la sécurité alimentaire et les revenus de la famille ; (ii) d'améliorer les conditions de vie des paysans pauvres dans les villages reculés n'ayant encore bénéficié d'aucune action de développement ; et (iii) d'enclencher un processus autodynamique de développement à assise villageoise* (FIDA, 1991). Les activités sont organisées selon 4 composantes : (i) *renforcement institutionnel ; (ii) développement agro-pastoral ; (iii) crédit agricole (iv) développement infrastructurel.*

170. Parmi les effets attendus : une croissance annuelle de la production (11 300 t pour les céréales, 5000 t pour les arachides, 400 t pour la viande et 700 tonnes pour les légumes), une amélioration significative des revenus de 245 US \$ par exploitation (soit à l'époque 65 000 Fcfa), pour environ 9 700 exploitations, soit près de 100 000 personnes touchées.

---

<sup>1</sup> Appelées unités de production agricole (UPA) dans les documents.

## 1. Pertinence

171. Par rapport aux objectifs fixés et à la stratégie de l'époque, le PFDVS II avait une certaine pertinence avec des actions susceptibles de lever les principales contraintes au développement et à la mise en valeur du potentiel agricole. Profitant très certainement des expériences des associations villageoises dans les zones encadrées de la CMDT et de l'Office du Niger, et surfant sur la vague de « *la responsabilisation des producteurs* » qui accompagnait le désengagement de l'Etat, le programme s'est doté d'une stratégie basée sur la structuration du milieu rural avec des OP de base qui devaient prendre en charge les actions de développement local et l'amélioration des capacités de production, avec comme outils principaux d'accompagnement un système de crédit et la constitution de fonds de développement villageois.

172. Pour la structuration du milieu rural, la démarche était de mettre en place dans chaque village une AV qui regroupe tous les membres de la communauté villageoise et d'un Comité de Développement Villageois, chargé de la gestion des activités du programme dans le village (en fait, il y a eu rapidement confusion entre les deux organes). Les villageois devaient se regrouper (sur une base volontaire, en fonction d'intérêts économiques communs) en groupes de solidarité (GS) pour accéder au crédit. L'objectif visé à travers ces regroupements volontaires était notamment d'écartier les mauvais payeurs, ou plutôt de permettre aux bons payeurs de se désolidariser des mauvais payeurs. Enfin, les femmes devaient s'organiser en groupements féminins.

173. Comme outil de développement local « *autogéré et autofinancé* », le programme s'appuyait sur la mise en place dans les villages d'un fonds de développement, qui devait permettre au village d'entreprendre des actions spécifiques. Ce fonds est constitué par un apport des membres de l'AV (10% du montant du crédit demandé), un montant équivalent à la contribution villageoise fourni sur les fonds du projet (cette répartition 50 % AV / 50% FDVS sera modifiée en phase II pour passer à 30 % AV / 70 % FDVS) et des commissions perçues sur les crédits octroyés et les intérêts générés par les dépôts en banque.

174. Dans un contexte d'ajustement structurel, de libéralisation de l'économie, de désengagement de l'Etat et d'émergence des organisations paysannes, la combinaison des activités programmées et la démarche adoptée apparaissent pertinents et très certainement novateurs pour la période. Le PFDVS inspirera largement le COSOP et le PDR-MS. On notera toutefois que dans les documents de projet rien n'est prévu en dehors du crédit pour l'approvisionnement et la commercialisation, transformation, conservation des produits, alors que l'accès au marché constituait l'enjeu majeur de la période avec le retrait de l'Etat et l'abandon d'une économie administrée.

## 2. Efficacité

175. En fin 1998, il y avait autant d'AV/CDV que de villages impliqués (soit 207 sur 220 prévus) ; 102 GS regroupant 1 852 adhérents ; 112 groupements de femmes, soit 7 024 adhérentes. Par ailleurs ces organisations étaient fédérées au sein des Commissions Paysannes de Développement (CPAD) avec des fonctions d'approvisionnement et de commercialisation et de recouvrement du crédit et pour les groupements féminins au sein de 2 unions (initiées en fin de phase II). Le programme a également soutenu la création de 2 associations professionnelles et de 2 entreprises d'appui/conseil. Les formations ont été très diversifiées et ont permis de toucher un nombre important de personnes, dont 4 500 néo alphabètes en deux phases (soit un peu plus d'une personne pour 2 exploitations agricoles en moyenne).

176. Les FDV s'élevaient à 270 millions de FCFA en fin 98 (soit pour 207 villages, un FDV moyen de 1,3 millions de Fcfa), dont 14 % provenaient des apports AV, 16 % du FDVS et 70 % des commissions et intérêts. Ces fonds furent utilisés à des fins diverses : fonds rotatifs d'investissements communautaires et individuels et fonds de fonctionnement pour l'entretien des infrastructures.

177. Par rapport à l'objectif d'augmentation de la production agricole, les résultats obtenus sont difficilement appréciables, en raison du manque de données pertinentes et fiables (comme pour l'ensemble des projets FIDA). On notera sur l'ensemble de la zone une augmentation de la production agricole par une extension des superficies cultivées, mais selon le rapport d'évaluation (FIDA, 1999b)

« les villages touchés par le projet n'ont pas eu d'augmentation perceptibles de leurs rendements ni de leur surface par habitant ». Le programme a également permis la réalisation de 452 ha en périmètres rizicoles et maraîchers et un développement de l'embouche ovine et bovine. En matière d'infrastructures et de santé, le programme a réalisé des CSCOM, des puits et des forages, des pistes (218 km en phase II), des centres d'alphabétisation, des magasins, des boutiques, des panneaux solaires.

178. Le projet s'est engagé dans des actions de commercialisation des céréales, qui n'étaient pas prévues au départ. Elles ont suscité un réel engouement et sont considérées comme un succès pour le projet<sup>1</sup>.

### 3. Efficience

179. L'efficience du programme ne semble pas très élevée selon le rapport d'évaluation qui fait plusieurs constats : (i) les aménagements auraient été conçus avec une approche « top down » (décidé par le projet) avec au final un rapport qualité/prix jugé « déplorable » ; (ii) les thèmes de vulgarisation n'ont pas été adoptés de façon rigoureuse ; (iii) « les aménagements de périmètres rizicoles, maraîchers ou piscicoles ont eu des résultats décevants » ; (iv) les crédits ont été réduits à partir de la 3<sup>ème</sup> année en raison des impayés (192 millions de Fcfa en phase I et 63 millions en phase II) ... .

180. Le niveau de consommation des ressources est estimé comme « remarquable » : certains postes n'ont pratiquement pas été entamés, comme les investissements en santé humaine et la recherche ; d'autres sont restés très en dessous des montants prévus, comme le suivi/évaluation et les études. Par contre, d'autres ont subi des dépassements importants, notamment le coût de fonctionnement de l'UGP (près du double du montant prévu), la vulgarisation agricole, l'alphabétisation (avec des panneaux solaires installés, puis repris et échangés). Toutes ces actions furent donc mises en œuvre avec des coûts d'accompagnement qui sont élevés, en tout cas supérieurs aux prévisions.

181. Mais le projet a eu des effets positifs sur la production en généralisant l'utilisation de produits insecticides, en développant des activités « nouvelles » (apiculture, aviculture), en favorisant l'intégration agriculture/élevage (avec des conséquences importantes sur la production de fumure organique et donc le maintien de la fertilité des sols), la commercialisation des produits agricoles (avec des facilités financières à faible coûts, même si l'intermédiation renchérisait le crédit).

182. En ce qui concerne les fonds villageois de développement, « contrairement aux orientations très claires des documents de programme, le projet n'a jamais laissé la maîtrise de ces fonds aux villages ».

#### ***b) Réduction de la pauvreté rurale***

183. Comme pour les autres projets du FIDA, le problème de l'évaluation des effets du projet s'est posé. La Division Suivi/Evaluation du PFDVS, en fin de projet, a effectué une enquête d'opinion en prenant dans l'échantillon des villages couverts par le programme et des villages non couverts. La méthode présente certains biais, mais peut être assez efficace si certaines précautions sont prises. Dans ce cas, l'échantillon est petit et le rapport d'évaluation met lui-même en garde contre la comparaison qui a été faite des différences de moyennes. Au final, le problème de l'impact du projet reste entier : l'étude ne tente même pas de quantifier les impacts sur les revenus et de comparer les résultats aux objectifs annoncés.

184. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les acquis du projet sont difficiles à discerner car « les villages couverts ou non par le projet auraient une couverture alimentaire correcte depuis plusieurs années ». Mais cette sécurité alimentaire moyenne des villages pourrait cacher une forte dispersion. Et le rapport d'évaluation regrette de ne disposer d'aucun élément pour apprécier les disparités sociales et économiques au sein des villages, en concluant que « le projet n'a pas développé de stratégie spécifique en faveur des plus démunis ».

---

<sup>1</sup> Selon des cadres du Ministère de l'agriculture elles inspireront le projet d'appui à la commercialisation des céréales au Mali (PACCEM) financé par la Coopération canadienne.

185. Vis-à-vis des femmes, l'opération qui certainement a eu le plus d'effets est la constitution des groupements féminins et l'accès au crédit développé durant la phase II. Les formations, la reconnaissance du groupement dans le village, l'accès à des financements pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenu sont autant d'éléments qui ont permis une meilleure reconnaissance et une participation progressive des femmes aux affaires du village et aux décisions prises. Les autres actions du volet promotion féminine (moulins, etc.) sont restées limitées.

186. Enfin, de manière classique, le projet a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations avec les infrastructures et les équipements pour assurer l'accès des populations aux services sociaux : eau, santé, formation, etc.

### ***c) Durabilité***

187. Un des éléments important de la stratégie mise en œuvre dans le PFDVS concerne la mise en place des organisations paysannes et d'un fonds de développement au niveau des villages pour initier une dynamique de développement basée sur « *l'autogestion et l'autofinancement* ». Les acquis dans ce domaine sont jugés plutôt positivement, même si la durée pour obtenir ces résultats est très longue (15 ans sur les 2 phases) et si leur durabilité n'est pas complètement assurée. En effet, l'évaluation note : (i) qu'il existe une certaine ambiguïté sur l'appartenance des FDV (à tous le village ou à ceux qui ont contribué pour les constituer ?) et sur leur finalité (le FDV est-il une garantie ou un apport personnel pour des activités économiques, ou un fonds à caractère social qui doit être utilisé pour investir dans des infrastructures collectives ou pour assurer leur fonctionnement ?) ; (ii) que les organisations paysannes manquent encore de capacités et d'autonomie, « *la faute en serait imputable, au moins partiellement, à l'équipe du projet qui a maintenu ces organisations sous tutelle au lieu de se situer en appui conseil à leur service et de les traiter en organisations responsables et maîtres de leurs projets* ». Cet élément sera déterminant dans la conception du FODESA qui donnera la maîtrise d'ouvrage aux organisations de base.

188. Le programme a œuvré à la création ou au renforcement d'OP de base et d'organisations fédératives, au développement des capacités des producteurs et des responsables des organisations, ce qui a suscité l'émergence de nouveaux acteurs à un moment où l'Etat se désengageait rapidement de nombreuses fonctions et où l'économie était libéralisée. Ces organisations, avec à leur tête des responsables plus ou moins formés et rodés à la gestion d'activités économiques, constitueront un facteur de réussite important pour la décentralisation avec la mise en place des Communes.

189. Enfin la situation du crédit avec les nombreux impayés et la fragilité des organisations mises en place (en particulier les organisations fédératives) constituaient un handicap pour la pérennisation des acquis.

## ***F. PROGRAMMES PIDRN ET PIDRK***

190. Le Programme d'investissement et de développement des régions nord du Mali (PIDRN) a été approuvé par le FIDA en mai 2005, mais n'est pas encore véritablement opérationnel. Le Programme intégré de développement rural de la région de Kidal (PIDRK) en est encore au stade de l'évaluation. On se limite donc ici à évaluer rapidement la pertinence des programmes. On notera que ces 2 programmes n'en faisaient au départ qu'un. Mais le montage d'un seul programme s'est avéré très délicat, car les problématiques de développement et les contextes (notamment socio-politiques) sont assez différents. Il a donc fallu élaborer 2 projets, ce qui a retardé tout le processus d'évaluation.

### ***a) Pertinence du PIDRN***

191. L'objectif du PIDRN (FIDA, 2005a) est de « *contribuer à réduire la vulnérabilité et la pauvreté rurales et à restaurer le tissu économique et social des régions Nord du Mali* », à travers : (i) le renforcement des capacités des organisations et institutions locales pour l'expression de leurs

besoins collectifs, la réalisation et la gestion des investissements; (ii) le développement durable du potentiel agropastoral de la zone; (iii) l'amélioration de l'accès aux services de base et (iv) la contribution à l'élaboration des politiques nationales sur la lutte contre la pauvreté rurale. Il est rappelé que le programme s'insère dans le CSLP du Mali. Le PIDRN est financé par le FIDA, la BOAD, le FSB, le Mali et les populations locales. Il est sous la tutelle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

192. La zone d'intervention comprend les 9 communes des cercles de Gourma Rharouss (région de Tombouctou) et de Bourem (région de Gao) et 5 communes du PDZL (dans la région de Tombouctou) pour consolider les acquis de ce dernier en matière socio-sanitaire et de mise en valeur des aménagements hydro-agricoles. La zone est vaste (44 000 km<sup>2</sup>), mais peu peuplée (220 000 habitants, dont la moitié dans l'ancienne zone PDZL). Les Communes sont jointives et réparties le long du fleuve Niger. En plus, le PIDRN apportera des appuis spécifiques dans 5 communes des cercles de Bourem et de Gourma Rharouss, qui n'ont pas d'accès au fleuve et où les possibilités de développer l'irrigation sont limitées (ces communes comptent environ 35 000 habitants). L'investissement (17,6 milliards de FCFA pour le budget prévisionnel) est assez conséquent, avec environ 80 000 Fcfa/personne pour la zone de concentration. On peut tout de même s'interroger pourquoi la zone d'intervention ne couvre pas toutes les communes des 2 cercles « à égalité » (sans faire de distinction entre celles qui correspondent à la zone de concentration et les autres). Il sera sans doute difficile au sein des Centres de Conseil Communaux (CCC) ou des Comités locaux et régionaux d'orientation (CLO et CRO) d'expliquer pourquoi certaines communes bénéficient « plus » du programme, alors qu'il n'est pas certain que cela soit les communes les plus pauvres !

193. Les groupes cibles sont les petits agriculteurs, les éleveurs nomades, les femmes rurales, les jeunes et les groupes sociaux marginaux (métayers, éleveurs sans troupeau, ménages en insécurité alimentaire avec un accès aux facteurs de production très limité). La répartition de ces différents types n'est pas connue. Il s'agira de la préciser dans l'étude initiale qui établira la situation de référence.

194. Dans le cadre des activités d'amélioration du potentiel agricole et pastoral, le PIDRN prend une orientation forte pour le développement du pastoralisme, à la fois parce que l'élevage constitue le meilleur potentiel de développement de la région et parce que la pression devient de plus en plus forte sur les terres en bordure du fleuve et des lacs engendrant des conflits entre éleveurs et agriculteurs ; toutefois, il écarte les aménagements de mares et de lacs qui, « *en raison de la taille des infrastructures, ne seraient pas gérables par les organisations paysannes* ». On peut s'interroger sur la pertinence de cette dernière mesure quand on analyse les effets de ces investissements dans le cadre du PDZL<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'équipe technique du PDZL II ne fait état d'aucun problème de ce type et au contraire réfute les critiques sur ce point, ce qui a conduit la mission d'évaluation à poser ces problèmes en termes de risques. Une étude sérieuse pour faire le point sur ces questions mériterait d'être programmée.

195. Aucun, système de crédit n'est prévu dans la pré-évaluation, où les problèmes de financement ne sont jamais abordés, ni sous forme de diagnostic dans la zone du projet, ni comme perspective dans la description des activités. Or, la réalisation du PIDRN, ne peut être envisagée sans un système de financement fonctionnel dans sa zone pour supporter la mise en œuvre des activités et en assurer la durabilité. En l'état, le programme apparaît donc comme incomplet, voire amputé<sup>2</sup>. De façon générale, on conviendra que certains des aspects décisifs de l'*environnement* de la production restent les parents pauvres du PIDRN actuel. C'est le cas des problèmes d'accès au marché (traités ici sous l'angle du désenclavement ce qui est déjà beaucoup), de l'intégration de l'économie locale à l'économie nationale ou régionale, tous les aspects de compétitivité et de rentabilité des produits, les problèmes

---

<sup>1</sup> Comme on l'a vu, l'impact économique de ces aménagements reste potentiellement très important, même si on manque encore de données fiables.

<sup>2</sup> Il semble qu'un volet de financement ait été au départ préparé. Mais il a été ensuite retiré, en attendant que le nouveau COSOP (initialement prévu pour fin 2006) décide sous quelle forme le FIDA entend intervenir en matière de microfinance rurale. Compte tenu des difficultés rencontrées sur ces actions, l'une des questions sur lesquelles le débat se focalise est de savoir s'il convient d'intégrer une composante microfinance sur chaque projet ou un projet d'appui transversal spécifique, couvrant l'ensemble du portefeuille du FIDA au Mali (cf. Document de travail sur les composantes de microfinance).

d'approvisionnement en intrants, de conservation, de transformation et commercialisation des produits. Il existe toutefois quelques ouvertures, notamment pour l'élevage.

196. A la différence des programmes jusqu'ici mis en œuvre, le PIDRN s'insère complètement dans le dispositif de la décentralisation. Il devance ainsi les probables évolutions de la stratégie du FIDA au Mali, tout en respectant le COSOP de 1997, qui militait pour cette adaptation<sup>1</sup>. :

- Le renforcement des capacités concerne les « *groupes vulnérables* », pour qu'ils puissent exprimer leurs besoins et que ceux-ci soient pris en compte dans les PDESC, mais aussi les élus pour les rendre plus sensibles aux besoins des groupes cibles, avec notamment des appuis et des formations complémentaires pour les membres des Centres de conseil communaux (CCC) ;
- Les investissements sous maîtrise d'ouvrage communale seront financés à travers le dispositif national prévu à cet effet (FICT et ANICT) ;
- Les aménagements agro-pastoraux seront inscrits dans les plans communaux de développement (PDSEC) et leur financement pourra bénéficier de contributions importantes (par exemple 30 % pour le matériel de pompage) qui pourront être réglées par la Commune.
- Le PIDRK prévoit aussi (ce qui est nouveau) d'élaborer dans les communes cibles des schémas d'aménagement communaux, qui pourraient constituer à terme de véritables plans d'occupation et d'affectation des sols. Il est possible que le programme sous-estime la difficulté à réaliser de tels plans, en termes de méthode, de collecte de données et de compétences nécessaires. Il existe aussi des litiges (classiques, mais parfois très sensibles politiquement) sur les délimitations des Communes. En raison du caractère novateur de ces plans d'occupation des sols, le programme aurait pu faire de cette activité une sous-composante avec une démarche expérimentale (conception et test de la méthodologie sur une commune, évaluation, puis extension)<sup>2</sup>.

197. On peut s'interroger sur la nature de certains investissements. Les aménagements hydro-agricoles sont-ils des biens privés ou des biens publics communaux ? S'ils peuvent être les deux, où est la « frontière » et comment est définie leur nature ? Où s'arrêtent les prérogatives de la commune dans la planification des aménagements ? Quelles règles mettre en place pour à la fois favoriser les investissements collectifs et les investissements privés ? Quels seront le rôle et les responsabilités de la commune dans la gestion de ces infrastructures si elle contribue à leur réalisation sur budget communal ? Autant de questions qui pourront (devront) être traitées en début de programme.

198. Le ciblage des villages sera effectué à partir d'une carte de la pauvreté élaborée en début de programme en partenariat avec le CLSP, le PAM, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, le Système d'alerte précoce (le SAP) et l'OMA (l'Observatoire des marchés agricoles). Cette carte sera régulièrement actualisée pour rendre compte des évolutions de la zone. Un prestataire de service réalisera au niveau de chaque cercle une analyse de la pauvreté par groupe socio-économique, genre et niveau de pauvreté. Il est nécessaire que cette étude soit basée sur des enquêtes quantitatives sur un échantillon représentatif d'exploitations agricoles de la zone qui permette d'analyser la pauvreté monétaire et la pauvreté des capacités (facteurs de production) et que les résultats et les données de base soient restituées en totalité au programme en prévision d'une étude d'impact finale.

199. En terme d'évaluation des impacts sur les ménages, le programme prévoit de se doter des outils nécessaires pour à la fois élaborer une bonne situation de référence, mettre en œuvre un dispositif qui permette un suivi opérationnel et une évaluation des effets et faire des évaluations

---

<sup>1</sup> Il aura donc fallu près de 10 ans pour que les nouveaux programmes du FIDA s'insèrent dans le processus de décentralisation. Pour les projets en cours, le processus d'adaptation a été assez laborieux (il ne fait que démarrer fin 2006 pour le FODESA), ce qui témoigne d'une difficulté structurelle à répondre rapidement aux changements de contexte.

<sup>2</sup> Soulignons qu'une démarche de ce type est menée depuis 5 à 6 ans sur la vallée du Fleuve au Sénégal, où, après une phase test, les Plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) doivent maintenant se généraliser. Le projet pourrait utilement s'inspirer de cette expérience pilote. Une fois la méthodologie mise en place, l'une des grosses difficultés n'est pas d'élaborer l'outil, mais de le « faire vivre », ce qui pose le problème des ressources humaines et financières des communes rurales.

systematiques. Le système de suivi/évaluation devra répondre aux exigences du « Système de Gestion des Résultats » désormais applicable aux programmes appuyés par le FIDA (SYGRI). Les documents de travail de la pré-évaluation apportent de nombreuses précisions sur les activités à mener qui demanderont des méthodologies précises et des compétences certaines : « *actualisation périodique des indicateurs de pauvreté, enquêtes nutritionnelles, suivi de la sécurité alimentaire, études socio-techniques des projets, suivi des comptes d'exploitation des périmètres et des bourgoutières, suivi des rendements, etc.* » (FIDA, 2005b). Il serait utile de prévoir une étude sur les impacts auprès des ménages en fin de projet avec une méthodologie basée sur des enquêtes d'exploitations agricoles prenant en compte les facteurs de production, les revenus agricoles et non agricoles (avec pour les productions agricoles les techniques culturales utilisées et les pratiques d'élevage) et les dépenses plus des indicateurs de l'accès aux services, etc. Cette enquête pourrait, au moins partiellement, reprendre un panel de ménages enquêtés lors de l'étude pour l'élaboration de la situation de référence.

200. Le PIDRN intègre de nombreux partenaires (PAM, USAID, GTZ, SNV), avec un effort important en matière de coordination avec la création d'un Comité technique de coordination et l'insertion du PIDRN dans les comités locaux et régionaux d'orientation (décentralisation). Le souci de capitaliser les acquis du projet, tout en reliant mieux les actions de terrain à l'élaboration des politiques en faveur des pauvres s'exprime par la création d'une cellule chargée du dialogue sur les politiques, basée à Bamako au Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

### ***b) Pertinence du PIDRK***

201. Le programme intégré de développement rural de la région de Kidal (PIDRK) en est au stade de la formulation (FIDA, 2006a, FIDA, 2006b). Il a pour objectif général de contribuer « *à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire de la région de Kidal* » avec 2 objectifs spécifiques : « *(i) augmenter et diversifier les revenus des populations à travers la sécurisation des systèmes d'élevage nomade et le développement des activités agro-pastorales sur une base durable ; et (ii) améliorer les conditions de vie des populations, en particulier des femmes* ».

202. La zone d'intervention couvre 6 communes (localisées dans 3 cercles) représentant une superficie de 130 000 km<sup>2</sup> pour un peu moins de 40 000 habitants en 2005 (80 % de la population de la région). Comme pour le PIDRN, les groupes cibles sont les exploitations agricoles familiales (EAF), avec un accent mis sur des actions en faveur des femmes et des jeunes. Les EAF sont les éleveurs nomades les plus vulnérables et les agro éleveurs les plus pauvres. Le choix de ces groupes est porté par une typologie basée sur la taille et la composition du troupeau pour les pasteurs et sur la superficie pour les agro-pasteurs.

203. Les approches développées sont les mêmes que de celles du PIDRN avec une insertion du programme dans le dispositif de décentralisation, élaboration d'une carte de la pauvreté remise à jour régulièrement, une tutelle assurée par le CSA, une organisation identique ; pas de système de financement prévu, etc. Ce sont essentiellement les actions qui diffèrent avec pour le PIDRK une forte concentration des activités sur l'élevage (animaux et pâturages) et notamment l'organisation de la filière qui apparaissent pertinentes pour améliorer les revenus des populations essentiellement d'éleveurs.

## G. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS

Tableau 16 : Synthèse des impacts pour les 5 projets exécutés ou en cours.

Projet	Principaux objectifs	Principales réalisations susceptibles de générer des impacts mesurables	Impacts sur les ménages	Viabilité et commentaires
PSARK	<p>Reconstruire l'économie du Cercle de Kidal pour rendre la population moins vulnérable à la sécheresse.</p> <p>Assurer la réinsertion des populations sinistrées de la zone et déplacée à cause des sécheresses</p>	<p>Puits pastoraux (40), puits maraichers (61) : mais taux élevé de puits avec un débit insuffisant voire sec en fin de saison sèche.</p> <p>Sécurisation de puits traditionnels (156)</p> <p>Aménagements de contrôle des eaux de surface (barrage et retenue).</p> <p>Quelques centres d'alphabétisation</p> <p>Appui aux populations déplacées (constructions de puits et magasins, aide alimentaire, reconstitution de cheptel, distribution de vivre et de crédit non remboursés)</p>	<p>Très faible augmentation des ressources productives car les puits maraichers sont rarement fonctionnels (appropriation foncière dans de nombreux cas). Génération de quelques revenus maraichers. Idem pour puits pastoraux et aménagement de surface.</p> <p>Peu d'impacts sur la production agricole, l'élevage et l'environnement en raison de la faiblesse des activités de vulgarisation et de conseils aux producteurs.</p> <p>Contribution déterminante du PSARK à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations déplacées dans l'urgence avec la distribution de vivres, de travail et d'appui.</p> <p>Faible contribution au renforcement des capacités : les fonds prévus n'ont pas été mis en œuvre.</p> <p>Crédits non remboursés qui correspondent en final à des aides financières directes.</p> <p>Accès aux marchés peu d'actions. Les débouchés constituent des freins au développement de la production maraîchère.</p>	<p>Réalisations peu durables, sauf pour les puits pastoraux correctement réalisés.</p> <p>Situation de guerre civile qui a compromis l'exécution des activités et qui a changé le contexte avec de nouvelles populations déplacées.</p> <p>Actions majeures pour limiter les impacts de la guerre et contribuer à la paix.</p>
FDVS II	<p>Accroître la production alimentaire pour assurer la sécurité alimentaire et les revenus de la famille.</p> <p>Améliorer les conditions de vie des paysans pauvres</p> <p>Enclencher un processus autodynamique de développement à assise</p>	<p>Mises en place de nombreuses organisations villageoises et socioprofessionnelles et des fédérations : développement du crédit, fonds de développement villageois, commercialisation des céréales,</p> <p>Infrastructures (pistes, puits, centre de santé, magasins, centres d'alphabétisation,</p>	<p>Commercialisation des céréales et crédit ont eu des impacts sur les revenus des ménages. Mais faible augmentation des ressources productives (aménagements peu efficaces, équipements des exploitations pas plus développé que hors zone projet, etc.). Développement de l'embouche notamment pour les femmes.</p> <p>Augmentation de la production mais par accroissement des superficies et non par amélioration de la productivité. Faible impacts sur</p>	<p>Mais d'une manière générale durabilité non assurée : la capacité des institutions mises en place par le projet était jugée insuffisante dans le rapport d'évaluation : impayés, système de financement non approprié, maîtrise insuffisante des villages dans la gestion des FDV, problème d'entretien des pistes,</p>

	villageoise	aménagements hydroagricoles) Formations, alphabétisations, vulgarisation, etc.	l'élevage. Mais diversification des cultures et des élevages. Amélioration de la sécurité alimentaire notamment à travers la commercialisation des céréales. Pas d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles. Impact important sur le capital humain avec les puits, les centres de santé communautaires, les formations et information sur l'hygiène, alphabétisation et formation techniques. Mais tous les objectifs n'ont pas été atteints. Créations de nombreuses organisations villageoises et constitution d'un fonds de développement (207 villages et 270 millions de Fcfa sur la durée du projet).	etc..
PDR-MS	Le programme a pour objet la promotion de l'agriculture et de l'élevage ainsi que le désenclavement de la zone et l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable de la population.	Création d'organisations paysannes (306 SVD), réalisation d'infrastructures d'accompagnement (322 salles d'alphabétisation, 155 boutiques et 160 magasins) et session d'alphabétisation et formation technique. Volet important de recherche développement et vulgarisation pour la promotion d'innovations (agricole, élevage, agroforesterie et surtout conservation des eaux et du sol). Infrastructures de désenclavement (259 km de pistes et 2 bacs). Amélioration des conditions de vie des populations avec création ou réhabilitation de 55 forages et 23 CSCOM. Mise en place d'un réseau de	Faible augmentation des ressources productives des exploitations agricoles : périmètres maraichers peu importants (13,5 ha), aménagements faiblement utilisés, peu de crédits moyens terme pour l'équipement agricole, plantations d'acacias peu productives, quelques opérations à destination des groupements de femmes (presses à sésame, plateforme multifonctionnelles). Donc peu d'impact sur l'augmentation des revenus des ménages. Amélioration de la productivité agricole (même si elle n'est pas évidente avec l'analyse des statistiques disponibles) avec l'adoption de nouvelles technologie notamment pour la production et l'utilisation de la fumure organique, les techniques de conservation des eaux et du sol, de nouvelles variétés, etc. Mais l'impact sur les revenus des exploitations n'est pas appréciable (pas de données). Faible amélioration de la sécurité alimentaire. Impact sur l'environnement (techniques vulgarisées) mais difficilement évaluable. Impact sur le renforcement du capital humain avec l'amélioration des conditions de vie (santé et eau	Les services financiers ne sont pas encore pérennisés. La qualité de certaines infrastructure n'était pas très bonne ce qui hypothèque leur durabilité (notamment pistes). Un parti des SDV ne sont pas fonctionnelles ou sont très fragile pour poursuivre des activités après le programme. Les différents comités de gestion mis en place au titre des réalisations du programme (routes, bacs, points d'eau, CSCOM) ne sont pas fonctionnels ou ne garantissent pas la pérennité des infrastructures. Reste les innovations adoptées par les producteurs et les infrastructures pérennes. Le système de crédit reste encore à pérenniser.

		<p>caisse d'épargne et de crédit (52 caisses) qui touche près de 19 000 individus, 1,149 milliards de FCFA de crédits distribués en 5 années.</p> <p>Quelques activités génératrices de revenus (périmètres maraichers (13,5 ha) et aménagements hydroagricoles (2800 ha), 10 plateformes multifonctionnelles, 13 presses à sésame, etc.)</p>	<p>potable) mais si les sessions d'alphabétisation et de formation ont été importante leur impact reste à évaluer.</p> <p>Faible impact sur le capital social et le fonctionnement des organisations paysannes : beaucoup de création mais qui restent largement peu opérationnelles.</p> <p>Impact des services financiers : les 52 caisses permettent de générer un revenu net annuel supplémentaire d'environ 60 millions de FCFA réparti dans plus de 52 villages, soit en moyenne 14 100 FCFA par bénéficiaire ayant enregistré un résultat positif ou 8 500 FCFA environ par crédit accordé</p>	
PDZL II	<p>Le programme a pour objectifs de créer une dynamique durable de développement au niveau de la région et des exploitations en diminuant la précarité d'existence, en renforçant le niveau de sécurité alimentaire et en augmentant les revenus des petits producteurs</p>	<p>Création d'aménagements hydroagricoles : aménagements de mares et de lacs, réalisation de PIV et PPF.</p> <p>Protection des berges et actions de conservation des eaux et du sol : plantations (1 millions de plants vivants en 2006), 410 ml digues filtrantes, 20 300 m<sup>3</sup> seuils, etc.</p> <p>Actions de recherche développement, d'organisation des producteurs pour la gestion des infrastructures et pour l'approvisionnement (unions de coopératives) et de formation.</p> <p>Infrastructures de désenclavement (29,5 km de pistes et 1 bac).</p> <p>Réalisation d'infrastructures sociales : 26 forages et 18 puits, 9 CSCOM, 30 classes, 2988 latrines, etc.</p>	<p>Forte augmentation de la capacité productive des exploitations avec : 6 750 ha supplémentaires dans les mares et lacs (en maîtrise partielle de l'eau) et 500 ha sur des PIV ou PPF en maîtrise totale de l'eau).</p> <p>Forte productivité sur les PIV et PPF mais peu de progrès sur les mares et lacs.</p> <p>Croissance de la production annuelle des exploitations (+ 100 kg de riz blanc/personne/an) et de la région (+ 10 000 t supplémentaires de céréales) soit : une nette amélioration de la sécurité alimentaire, une forte croissance des revenus avec un revenu supplémentaire moyen de 34 000 Fcfa/pers/an et une création d'emplois (familiaux essentiellement) qui permettent une réduction des migrations de l'ordre de 50%.</p> <p>Réalisations en matière d'environnement mais les impacts n'ont pas été évalués</p> <p>Impact sur le renforcement du capital humain avec l'amélioration des conditions de vie (santé et eau potable) : (i) avec une forte contribution à l'amélioration de la couverture sanitaire dans le cercle de Niafunké qui est passée pour les 0 à 15 km</p>	<p>Pas d'action en matière d'amélioration des conditions de production pour l'élevage (échec puits pastoraux).</p> <p>Echec de la tentative d'organisation des producteurs pour l'approvisionnement à travers une union de coopératives.</p> <p>Pas de mise en place d'un réseau de CEC ce qui handicape la dynamique de développement de la région (pas de système de financement des campagne et de l'équipement agricole).</p> <p>Forte augmentation de la production rizicole avec dans certains villages des besoins d'amélioration de la transformation et de la commercialisation.</p> <p>Faiblesse des organisations mises en place et besoin</p>

		Appui à la décentralisation avec la formation des élus et la mise en place d'un fonds communal.	de 4,6 % de la population en 1999 à 35,7 % en 2005 ; (ii) les puits et forages permettent d'améliorer l'accès à l'eau pour 17 000 personnes, soit 16 % de la population de la zone d'intervention en 2005 ;(iii) amélioration de l'assainissement et de l'hygiène. Les sessions d'alphabétisation et de formation ont été importante leur impact reste à évaluer. Impact sur le capital social et le fonctionnement des organisations paysannes qui reste à évaluer. Amélioration de l'accès au marché par le désenclavement mais pas évalué. Fonds de développement communal exécuté avec 215 Millions de FCFA.	d'accompagnement pour assurer la durabilité des acquis.
FODESA	Le programme vise à réduire l'emprise de la pauvreté sur les familles de la zone sahélienne en accroissant les revenus et en améliorant les conditions de vie.	Aménagements hydro-agricoles : 33 ha de périmètres maraichers, 418 ha de périmètres rizicoles. Réalisation de 4 puits pastoraux. Réalisation d'infrastructures collectives : 4 boutiques villageoises, 56 magasins ou banques de céréales, 6 marchés à bétail, 14 parcs de vaccination, 13 plateformes multifonctionnelles, 14 unités de teinture et savonnerie Infrastructures de désenclavement : 370 kms de pistes et 2 ouvrages de franchissement Infrastructures sociales : 101 puits et 3 forages, 31 centres d'alphabétisation. Microprojets environnementaux (8). Mise en place de 2 réseaux de CEC mais très récemment : 11 caisses à Nara qui comptent	Faible augmentation des capacités productives des exploitations agricoles en dehors des aménagements hydro-agricoles (20 000 personnes concernées) et des puits pastoraux. Pas d'action majeure qui vise l'amélioration de la productivité agricole ou d'élevage, donc pas d'impact significatif dans ce domaine. Faible amélioration de la sécurité alimentaire en dehors des périmètres rizicoles. Les périmètres maraichers et les magasins ou banques de céréales villageoises permettent d'améliorer la qualité de l'alimentation et de sécuriser la disponibilité des céréales. Augmentation des revenus par personne relativement en dehors des périmètres rizicoles. Augmentation des revenus par personne et par an de l'ordre de 21 900 Fcfa pour les périmètres rizicoles, 3 600 Fcfa pour l'apiculture, 1 800 Fcfa pour les périmètres maraichers, environ 1000 Fcfa pour les boutiques magasins et banques de céréales. Pour l'ensemble des 110 000 personnes concernées environ 1625 Fcfa d'augmentation moyenne de revenu annuel. Impact sur le renforcement du capital humain avec l'amélioration de l'approvisionnement en eau pour	Faible efficacité avec des retards dans la réalisation des objectifs. Forte dispersion des activités et donc forte dispersion des impacts. Durabilité et viabilité très variables selon les microprojets en liaison avec le niveau de rentabilité économique, la capacité des organisations à gérer le micro-projet, le niveau de clarification des responsabilités en matière de fonctionnement et de renouvellement des équipements, etc. Retards pris pour la mise en place des CEC.

		<p>2 685 membres (dont 1953 membres individuels et 732 personnes morales regroupant 12 929 adhérents) et 12 caisses à Ségou avec 1 148 membres.</p> <p>Structuration du monde rural et formations notamment appui à la création d'organisations paysannes par filière (Koulikoro) ou appui à la structuration filière sésame (Ségou).</p>	<p>une population estimée à 90 000 habitants, soit environ 50 % de leurs besoins, de nombreuses actions d'alphabétisation et de formation dont l'impact mériterait d'être évalué.</p> <p>Pas d'évaluation des impacts du désenclavement.</p> <p>Impact sur le capital social et le fonctionnement des organisations paysannes avec la création des associations régionales et nationale, l'appui à la structuration dans les zones d'intervention, les créations d'organisations pour la gestion des MP, mais l'impact reste à évaluer.</p> <p>A Nara, les 11 caisses permettent de générer un revenu net annuel supplémentaire d'environ 50 millions de FCFA soit un revenu net moyen annuel supplémentaire serait de l'ordre de 13 140 FCFA par bénéficiaire.</p> <p>A Ségou, après moins d'une année d'activité, les 12 caisses ont accordé 198 crédits pour un montant total cumulé de 3,37 millions de FCFA.</p> <p>Pour l'accès au marché en plus du désenclavement de certaines zones, structuration par filière (bétail, céréales) et appui à la filière sésame, mais les actions sont en cours les impacts restent à venir.</p>	
--	--	---	--	--

## IV. MATRICES DES SCORES

### A. SCORES DE LA STRATEGIE

Tableau 17 : Scores de la stratégie

Qualité de la stratégie	Scores
Compréhension des principaux obstacles à la réduction de la pauvreté rurale	5
Analyse des groupes cibles du FIDA et de leurs besoins	4
Pertinence et clarté des objectifs généraux et des objectifs spécifiques	4
Structure de la stratégie et chronologie de l'assistance	3
Identification des partenaires et des opportunités de partenariat et programme de renforcement des partenariats	4
Innovation, reproductibilité et élargissement	3
Programme de concertation politique	3

Notations : 6= très satisfaisante, 5 = satisfaisante, 4 = partiellement satisfaisante, 3 = partiellement insatisfaisante, 2 = insatisfaisante, 1 = très insatisfaisante.

204. *Compréhension des principaux obstacles à la réduction de la pauvreté rurale (satisfaisante).* Le COSOP fait le point des connaissances de l'époque sur la pauvreté au Mali, largement attribuée à cette période à l'insécurité alimentaire. Il propose une zone géographique en relation avec l'approche de la pauvreté. Il insiste sur le besoin de renforcer les capacités des ruraux et de renforcer leurs organisations comme un des moyens de permettre aux pauvres de prendre en main leur développement. Il propose d'améliorer la production et la productivité pour augmenter les revenus tout en prenant en compte les aspects environnementaux pour la durabilité. On peut lui contester la priorité donnée à la création d'organisations comme moyen de lutte contre la pauvreté. Les conditions du développement économique sont insuffisamment prises en compte.

205. *Analyse des groupes cibles du FIDA et de leurs besoins (partiellement satisfaisante).* Le COSOP ne fait pas une analyse poussée des groupes cibles et de leurs besoins. Il reste assez succinct sur ces aspects. Mais, au Mali en milieu rural, l'organisation sociale existante ne permet pas de structurer des activités sur une différenciation très poussée des bénéficiaires aussi bien en termes de pauvreté que de genre. La cohésion sociale au niveau des villages et des familles doit être prise en compte dans la formulation des activités et des méthodes d'intervention.

206. *Pertinence et clarté des objectifs généraux et des objectifs spécifiques (partiellement satisfaisante).* Le COSOP date d'avant les objectifs de développement du millénaire (OMD). Si la pertinence des objectifs généraux est satisfaisante ; l'objectif spécifique concernant le « creating a self sustaining village or groupe-based participatory developemnt process » reste trop imprécis ce qui rend difficile sa mise en œuvre. Par ailleurs, il manque une référence à une approche filière pour impulser le développement économique.

207. *Structure de la stratégie et chronologie de l'assistance (partiellement insatisfaisante).* Les éléments présentés dans le COSOP sont insuffisants pour rendre opérationnelle la stratégie. Les options proposées (« projets ouverts où les bénéficiaires interviennent en fonction des priorités qu'ils fixent ; ce type de projet donne la priorité aux processus sur les réalisations », etc.) ne sont pas suffisamment développées pour faire un cadre opérationnel.

208. *Identification des partenaires et des opportunités de partenariat et programme de renforcement des partenariats (partiellement satisfaisante):* l'inventaire des partenaires et des opportunités est assez complet, cependant les opportunités de collaboration sont quelques fois insuffisamment développées notamment en ce qui concerne la décentralisation et les Chambres d'agriculture.

209. *Innovation, reproductibilité et élargissement (partiellement insatisfaisant):* parmi les domaines novateurs, le plus important concerne la prise en compte des besoins des populations et de

leurs organisations comme axe central des interventions, mais les approches à développer ne sont pas précisées. La structure du projet prend en compte cet aspect avec des unités de gestion qui doivent rester à l'écoute des populations et de leurs organisations, sans que ne soient explicitées les méthodes d'intervention. De même, le COSOP n'aborde pratiquement pas les méthodes d'appui et de conseil aux producteurs et aux organisations, alors que cette problématique est centrale et qu'il existait à ce moment là des expériences en cours au Mali (projet de gestion rurale en zone cotonnière et projet de centre de prestation de services en zone Office du Niger par exemple).

*Programme de concertation politique (partiellement insatisfaisant)*: les questions de concertation politique ont été insuffisamment identifiées. Le COSOP rappelle que le FIDA est « *relativement peu impliqué dans la réflexion commune au Gouvernement et aux partenaires au développement* » et propose que cela change mais sans préciser les questions à traiter et les modalités. La concertation avec les populations, axe central des interventions, n'est pas précisée.

## B. SCORES DES PROJETS

Tableau 18 : Scores des projets

Dimensions	PSAR K	PFD VS II	PDR - MS	PDZL II	FOD ESA	PIDR N	PID RK
<u>Performances</u>							
Pertinence	5	5	4	5	4	5	5
Efficacité	1	4	3	4	3		
Efficienne	2	3	3	5	3		
<u>Impacts sur la réduction de la pauvreté rurale</u>							
1a. Ressources matérielles et productives	2	4	3	5	3		
1b. Productivité agricole	2	3	4	5	2		
1c. Sécurité alimentaire	3	4	4	6	3		
1d. Environnement et ressources naturelles	2	2	5	5	2		
2a. Capital humain	1	4	4	5	4		
2b. Capital social et fonctionnement des associations	2	4	3	3	3		
2c. Institutions	1	3	3	3	3		
3a. Services financiers	1	3	4	1	4		
3b. Accès aux marchés	2	4	3	3	3		
Durabilité	2	3	3	4	3		
Innovation & Elargissement	2	4	2	3	3		
<u>Performance du FIDA et des partenaires</u>							
FIDA	2	-	3	5	4		
Institutions coopérantes (supervision) et co-bailleurs	2	-	4	5	4		
Gouvernement et UGPs	2	4	3	4	4		
ONGs / Prestataires de services / OPs	3	4	4	3	3		
Partenariat dans son ensemble	2	-	3	4	4		

Notations : 6= très satisfaisante, 5 = satisfaisante, 4 = partiellement satisfaisante, 3 = partiellement insatisfaisante, 2 = insatisfaisante, 1 = très insatisfaisante.

### a) PSARK

210. *Pertinence (satisfaisante)* : intervenir dans les zones touchées par la sécheresse en agissant sur l'hydraulique pastorale et agricole, en désenclavant, en développant des systèmes de production oasiens, etc. ....
211. *Efficacité (très insatisfaisante)* : peu de réalisations ou réalisations mal faites (puits secs ou insuffisants, mal conçus, retenues d'eau mal conçues, mares aménagées rapidement ensablées, etc.).
212. *Efficience (insatisfaisante)* : coûts élevés, distribution de « salaires », beaucoup d'urgence et peu de développement.
213. *Ressources matérielles et productives (insatisfaisant)* : en final peu d'infrastructures réalisées par rapport aux objectifs, peu de crédits effectifs pour l'amélioration des équipements des exploitations agricoles. Les aménagements de surface n'ont pas été efficaces (mal conçus, rapidement ensablés, etc.).
214. *Productivité agricole (insatisfaisant)* : très faible impact des puits agricoles et pastoraux qui n'ont pas amélioré de manière significative la production. Le rapport d'évaluation précise que de nombreux périmètres maraîchers sont totalement inexploités car attribué à des associations qui visent plus l'appropriation foncière que la production agricole (notamment en bordure de la ville de Kidal). Les objectifs qui visaient le développement d'un système de production oasien n'ont pas été recherchés et les actions se sont limitées au développement de périmètres maraîchers.
215. *Sécurité alimentaire (partiellement satisfaisant)* : actions d'urgence importantes avec la distribution de vivres, de salaires et de crédits non remboursés. C'est l'impact le plus important du PSARK qui a permis de limiter les problèmes humanitaire et d'œuvrer pour la paix.
216. *Environnement et ressources naturelles (insatisfaisant)* : les actions menées ne semblent pas avoir eu d'impact (notamment fixation de dune, ensablement très rapide des retenues d'eau, etc.)
217. *Capital humain (très insatisfaisant)* : « le Programme initial proposait un appui à l'alphabétisation et au renforcement des capacités des coopératives et autres associations, en particulier féminine ; les crédits afférents à ces activités étaient répartis dans deux composantes, celle de la formation et du renforcement des capacités locales et celle du fonds de développement. Or, selon la comptabilité du PSARK, aucun décaissement n'a eu lieu sur ces deux composantes ». Pour le fonds de développement la raison est liée au désaccord permanent entre FIDA et BOAD sur sa mise en œuvre.
218. *Capital social et fonctionnement des associations (insatisfaisant)* : « le Programme n'a pas amélioré leur organisation et leurs capacités. Au contraire, en continuant à faire "comme si" elles étaient de véritables associations, il les a encouragées dans une voie sans issue. Les quelques associations qui disposaient d'un capital de formation et de capacité ont été traitées de la même manière et n'ont pas reçu un second crédit après avoir remboursé le premier à la date convenue. En définitive, l'effet et l'impact de l'action du PSARK auprès des associations sont négatifs ». « La conclusion est claire : le PSARK (et l'UNICEF avant lui) n'a rien fait pour la promotion des coopératives et associations, sauf quelques efforts pour les femmes ». Cependant mise en place d'organisations et de structures pour bénéficier des secours d'urgence, notamment dans le domaine alimentaire.
219. *Institutions (très insatisfaisant)* : pas d'impacts dans ce domaine sauf quelques impacts négatifs notamment d'avoir entretenu, à travers les périmètres maraîchers, l'appropriation foncière de quelques groupes.
220. *Services financiers (très insatisfaisant)* : crédits pour une grande part non remboursés et non renouvellement de crédits aux organisations qui avaient remboursé.
221. *Accès aux marchés (insatisfaisant)* : peu d'actions dans ce domaine. Problèmes de débouchés pour les produits maraîchers.
222. *Durabilité (insatisfaisant)* : selon le rapport d'évaluation, seuls certains puits pastoraux et puits maraîchers étaient durables.

223. *Innovation & Elargissement (insatisfaisant)* : pas de véritable innovation mise en œuvre et échec des options prises de développement de systèmes de production oasiens.

Performance du FIDA (insatisfaisant) : le rapport d'évaluation signale que jamais une mission du FIDA n'a été sur le terrain à Kidal, par ailleurs difficultés pour réorienter le programme.

224. *Institutions coopérantes (supervision) et autres cobailleurs (insatisfaisant)* : de nombreux problèmes signalés par le rapport d'évaluation avec BOAD (par exemple pour fonds d'investissement), avec l'UNICEF (suspension de la collaboration qui s'est terminée par un différent entre les institutions), etc. « Une distorsion nette de gestion entre le PSARK, exécutant d'un programme FIDA, et la BOAD, gestionnaire FIDA ».

225. *Gouvernement et UGPs (insatisfaisant)* : trop fréquents changements de tutelle, incapacité de l'UGP à s'adapter au nouveau contexte et à faire évoluer le programme,

226. *ONGs / Prestataires de services / OPs (partiellement insatisfaisante)* : divergence de point de vue avec ACCORD, mais partenariat avec HCR et PAM

227. *Partenariat dans son ensemble (insatisfaisant)*.

## **b) PFDVS II**

228. *Pertinence (satisfaisante)* : les objectifs du projet étaient pertinents par rapport à la stratégie FIDA du Mali de l'époque (avant le COSOP) en assurant la promotion d'organisations villageoises pour prendre en charge leur propre développement économique et social et les activités étaient de nature à contribuer efficacement à améliorer la situation des populations (combinaisons d'activités visant l'amélioration des infrastructures, le crédit agricole, le développement agricole et pastoral et la promotion d'organisation paysannes). Dans un contexte d'ajustement structurel, de libéralisation de l'économie, de désengagement de l'Etat et d'émergence des organisations paysannes, la combinaison des activités programmées et la démarche adoptée apparaissent pertinents et très certainement novateurs pour la période. Les groupes cibles n'étaient pas définis avec précision, c'étaient les villages qui n'avaient pas bénéficié d'appui et qui étaient considérés comme les plus pauvres et les femmes.

229. *Efficacité (partiellement satisfaisante)* : les objectifs de réalisations n'ont pas tous été atteints (par exemple une partie des villages prévus pour la phase II n'ont pas adhéré ; les objectifs en terme de santé n'ont pas été atteints, etc.). Selon le rapport d'évaluation, les actions n'auraient pas réellement permis une amélioration de la productivité (mais difficile d'apprécier en raison du manque de données et des aléas climatiques). A l'actif du programme, le développement de la commercialisation des céréales et la mise en place dce fonds de développement villageois.

230. *Efficiences (partiellement insatisfaisante)* : certains postes n'ont pas été dépensés (santé humaine, et recherche) ou faiblement consommés (études, suivi évaluation et administration du crédit agricole) alors que le fonctionnement de l'UGP a coûté presque le double des montants prévus initialement. Études pour des « semi aménagements » d'irrigation avec des coûts élevés sans résultats.

231. *Ressources matérielles et productives (partiellement satisfaisant)* : parmi les infrastructures réalisées certaines sont peu efficaces (par exemple les aménagements hydro-agricoles, l'échec de l'équipement en panneaux solaires). Cependant on note une augmentation des équipements complémentaires de traction animale des exploitations agricoles (et notamment des charrettes qui ont un impact sur la fabrication et l'utilisation de fumure organique), des pistes qui ont permis de désenclaver certaines zones, des puits améliorant les conditions de vie des populations, des magasins dans les villages qui ont permis de développer la commercialisation des céréales. Enfin, les femmes ont pu accéder au crédit et mener des activités productives. Aucun élément pour apprécier les éventuelles augmentations de revenu ni leur répartition selon les types d'exploitations agricoles.

232. *Productivité agricole (partiellement insatisfaisant)* : difficile d'évaluer l'impact des activités du projet dans ce domaine (manque de données adaptées et fiables et influence climat). Il semble selon le rapport d'évaluation qu'il n'y a pas eu une nette progression de la productivité agricole, les augmentations de production ont été obtenue par augmentation des superficies cultivées par

exploitation agricoles (ce qui n'était pas un objectif du programme dans cette zone avec une forte densité de population). On note cependant le développement de l'utilisation d'insecticides pour la conservation des céréales, une progression de la diversification des cultures.

233. *Sécurité alimentaire (partiellement satisfaisant)*: cette zone serait structurellement excédentaire en céréales (donc en sécurité alimentaire hors très mauvaise année). Les actions du programme ont permis d'augmenter globalement l'offre en céréales mais sans avoir augmenté les rendements de manière significative. Les actions de commercialisation des céréales au niveau villageois ont certainement eu des effets sur l'amélioration de la sécurité alimentaire de même la diversification des cultures et le développement de l'irrigation (même si les infrastructures dans ce domaine n'ont pas été très efficaces). Par ailleurs, pas d'élément pour apprécier les différences qui existent entre les exploitations et aucune action entreprises pour 'assurer que les exploitations les plus pauvres puissent améliorer leur situation.

234. *Environnement et ressources naturelles (insatisfaisant)*: les actions dans ce domaine en phase I avaient eu peu d'impact par manque de pérennisation (foyers améliorés non renouvelés et pépinières abandonnées) ; la deuxième phase avait des objectifs ambitieux en terme de production et de plantation d'arbres (1,1 millions de plants), mais ils ont été jugés irréalistes et n'ont pas été mis en œuvre. Les opérations menées et citées dans le rapport d'évaluation sont limitées à des expérimentations de haie vive avec des jujubiers, la diffusion des techniques de greffage, etc. Enfin, durant la deuxième phase le programme devait mener des actions dans le domaine de la préservation de la fertilité des sols, mais les rapports consultés ne font pas état des résultats dans ce domaine.

235. *Capital humain (partiellement satisfaisant)* : réalisation de puits qui ont amélioré l'accès à l'eau des populations, construction de centres de santé communautaires, formations et information sur l'hygiène, alphabétisation et formation techniques (pépiniéristes, secouristes vétérinaires, etc.). Cependant les objectifs n'ont pas été atteints pour les formations techniques notamment pour les agents techniques villageois et les producteurs, les centres de santé communautaires n'étaient pas encore fonctionnels en fin de projet.

236. *Capital social et fonctionnement des associations (partiellement satisfaisant)* : nombreuses organisations mises en place au niveau villageois et fédérées au sein d'unions et de centrales de commercialisation. Mise en place d'organisations socioprofessionnelles. Nombreuses activités d'alphabétisation et de formation (mais formations en phase II inférieure aux prévisions voir ci-dessus). Constitution de fonds villageois de développement (cependant le programme n'aurait jamais laissé la maîtrise de ces fonds aux villages selon le rapport d'évaluation... d'où le partiellement de satisfaisant)

237. *Institutions (partiellement insatisfaisant)* : des acquis dans les domaines de la recherche développement, dans la mise en place d'un dispositif pour la commercialisation des céréales, dans la constitution de fonds de développement villageois. Mais la question foncière n'a pas été abordée notamment pour traiter des aspects agroforesterie et foresterie ; pas de stratégie pour doter de statuts les organisations de base mises en place, manque de clarté sur la destination et l'utilisation des fonds de développement ; mécanismes d'intermédiation pour le crédit trop coûteux, etc.

238. *Services financiers (partiellement insatisfaisant)* : mécanismes bancaires permettent d'offrir argent bon marché mais renchérissement par les mécanismes d'intermédiation et les prélèvements, dispositifs BNDA peu adaptés pour les petits crédits et les crédits moyens terme. Impayés importants en fin de programme. La phase II a permis aux femmes d'accéder au crédit et a permis le développement de la commercialisation des céréales.

239. *Accès aux marchés (partiellement satisfaisant)* : des infrastructures de désenclavement (pistes) et des activités importantes pour l'organisation de la commercialisation des céréales avec des impacts sur les revenus des producteurs et sur la constitution des fonds de développement villageois. Cependant, les opérations de commercialisation ont généré des impayés, les activités pour améliorer l'approvisionnement des producteurs ont été réduites en phase II.

240. *Durabilité (partiellement insatisfaisant)* : la capacité des institutions mises en place par le projet pour assurer la pérennité des acquis était jugée insuffisante et la pérennité incertaine dans le

rapport d'évaluation (impayés, système de financement non approprié, maîtrise insuffisante des villages dans la gestion des FDV, problème d'entretien des pistes, etc.).

241. *Innovation & Elargissement (partiellement satisfaisant)* : des innovations avec notamment la création de fonds de développement villageois ; l'organisation pour la commercialisation des céréales (création d'organisations, crédit, collecte et stockage, ristourne) et la diversification des productions. Mais les FDV ont été incomplètement mis en œuvre (le projet n'aurait jamais complètement laissé la maîtrise du FDV aux villageois par ailleurs manque de clarté sur la destination du fonds) et pour les crédits le système est insuffisant.

242. *Performance du FIDA (-)* : pas d'élément d'appréciation dans le rapport d'évaluation.

243. *Institutions coopérantes (supervision) et autres cobailleurs (-)* : pas d'élément d'appréciation dans le rapport d'évaluation.

244. *Gouvernement et UGPs (partiellement satisfaisant)* : dynamisme de l'UGP et bonne collaboration avec tutelle mais tout de même quelques phases de ralentissement des activités.

245. *ONGs / Prestataires de services / OPs (partiellement satisfaisant)* : satisfaisant dans l'ensemble mais quelques difficultés avec IER, service semencier, ... et insuffisance de transfert de responsabilités aux organisations de base (notamment dans la gestion des FDV et de la commercialisation).

246. *Partenariat dans son ensemble (-)* : pas suffisamment d'élément d'appréciation dans le rapport d'évaluation.

### **c) PDR -MS**

247. *Pertinence (partiellement satisfaisante)* : Les objectifs généraux du projet ne sont pas très précis (ou pas très clairs), seuls les objectifs spécifiques et les composantes à mettre en œuvre sont explicites. Les groupes cibles ne sont pas définis précisément (on connaît le nombre d'exploitations mais pas leur localisation. Quels villages et pourquoi ?). Le programme s'inscrit dans les stratégies mises en œuvre à cette époque, le choix des activités et leurs combinaisons sont pertinents, mais c'est dans la méthode et le dispositif de mise en œuvre que le programme perd de sa pertinence. La méthodologie préconisée basée sur la création des SVD est insatisfaisante.

248. *Efficacité (partiellement insatisfaisante)* : les objectifs de réalisations n'ont pas tous été atteints (par exemple révision des objectifs de création de SVD à mi parcours) mais surtout ils ont été tardivement atteints (beaucoup de retard dans la mise en œuvre durant les cinq premières années et prolongement de 2 ans). Par ailleurs, en fin de programme beaucoup de réalisations n'étaient pas fonctionnelles (SVD, boutiques villageoises ou magasins) ou faiblement productives (comme par exemple les plantations d'accacia sénégal ou les aménagements hydroagricoles). Les augmentations de production n'apparaissent pas significatives à l'analyse des données disponibles (mais qui sont largement insuffisante), même les activités de diversification ne semblent pas toutes très efficaces (développement du niébé mais au détriment de l'arachide et au contraire exploitations agricoles de plus en plus spécialisées en production de mil).

249. *Efficience (partiellement insatisfaisante)* : le programme apparaît coûteux en fonctionnement et avec des coûts moyens élevés. Par ailleurs, la qualité de réalisation de certaines infrastructures semble insuffisante (par exemple pistes, etc.).

250. *Ressources matérielles et productives (partiellement insatisfaisant)* : Peu d'augmentation des capacités productives des exploitations agricoles. Les infrastructures réalisées n'ont pas permis des augmentations significatives de revenus (par exemple aménagements hydroagricoles peu utilisés, boutiques et magasins peu fonctionnels, etc.), sauf peut être les périmètres maraichers (mais pas d'évaluation spécifique). Le crédit a eu des impacts mais beaucoup de retard à la mise en place. Quelques opérations de diversification des revenus mais peu convaincantes. La promotion de l'Acacia sénégal, ne s'est pas traduite dans les faits par l'expansion escomptée des superficies ni par la création de revenus significatifs pour les promoteurs (moins de 10.000 F de revenus annuel par quart d'hectare

après 5 à 8 ans d'entretien des plants) ». Quelques appuis pour équipement notamment pour les femmes. Mais globalement cela reste insuffisant.

251. *Productivité agricole (partiellement satisfaisant)* : difficile d'évaluer l'impact des activités du projet dans ce domaine (manque de données adaptées et fiables et influence climat). Il semble que malgré les activités de vulgarisation, recherche développement et appui conseil avec la diffusion d'innovations (nouvelles variétés, semences sélectionnées, techniques de production, etc.) les rendements aient stagné (voir analyse faite dans le rapport). Cependant, les taux d'adoption sont élevés selon certaines études, notamment pour les techniques de conservation de l'eau et des sols, d'amélioration de la fertilité des sols, etc. Les effets devraient se faire sentir à moyen et long terme.

252. *Sécurité alimentaire (partiellement satisfaisant)*: cette zone serait structurellement excédentaire en céréales (donc en sécurité alimentaire hors très mauvaise année). Les actions du programme ont permis d'augmenter globalement l'offre en céréales (augmentation des superficies cultivées) mais sans avoir augmenté les rendements de manière significative. Il n'y a pas d'élément pour apprécier les différences qui existent entre les exploitations et aucune action entreprises pour s'assurer que les exploitations les plus pauvres puissent améliorer leur situation.

253. *Environnement et ressources naturelles (satisfaisant)* : de nombreuses actions ont été réalisées dans ce domaine notamment en terme de vulgarisation de techniques de conservation des sols et des eaux et de développement de l'agroforesterie. Les résultats annoncés sont conséquents (haies vives, lignes en cailloux, techniques du zaï, fosses fumières,...). Et les taux d'adoption seraient importants. Les techniques de production et d'utilisation de matière organique sont certainement celles qui auront à terme le plus d'effet sur la préservation de la fertilité des sols et sur la production agricole. Les actions pour la préservation de la biodiversité consistent des innovations intéressantes. Cependant, en agro-foresterie, « la promotion de l'Acacia senegal, malgré des appuis notables apportés par le programme pour l'installation des parcelles (formation et appui matériel à l'installation de pépiniéristes, distribution gratuite de plants, clôture en grillage), ne s'est pas traduite dans les faits par l'expansion escomptée des superficies ».

254. *Capital humain (partiellement satisfaisant)* : réalisation ou réhabilitation de forages (55) , de CSCOM (16 nouveaux et 7 réhabilitations), formations des agents techniques, mise en place d'un dispositif pour entretien des forages, etc. qui ont amélioré les conditions de vie des populations. Construction de centre d'alphabétisation (322) alphabétisation et formations spécifiques nombreuses. Mais on peut s'interroger sur l'impact réel des formations et de sessions d'alphabétisation puisque une partie des organisations ne sont que peu fonctionnelles.

255. *Capital social et fonctionnement des associations (partiellement insatisfaisant)* : «l'installation et le fonctionnement des SVD ont connu quelques difficultés liées notamment à: (i) la faible capacité opérationnelle de la CMDT à mettre place des SVD véritablement différenciées des associations villageoises (AV) classiques ; (ii) la faible capacité de l'UGP à opérer un suivi méthodologique de cette mise en place et à proposer et faire apporter à temps les mesures correctives adéquates pour rendre les SVD fonctionnelles, ... ». En final, une partie de ces organisations ne sont pas véritablement fonctionnelles et les investissements qui ont été réalisés peu utilisés. Par ailleurs, pas d'incitation à la fédération de ces organisations pour constituer des opérateurs économiques sur les principales filières ou pour l'approvisionnement et la commercialisation ; ni pour peser dans la défense des intérêts des membres aux différents niveaux de la prise de décision (local et régional).

256. *Institutions (partiellement insatisfaisant)* : des acquis dans les domaines de la recherche développement (notamment avec le développement des actions de conservation de la biodiversité). Mais la question foncière n'a pas été abordée notamment pour traiter des aspects agroforesterie (plantation de accacia sénégal) ; pas de véritable stratégie pour doter de statuts les organisations mises en place, etc.

257. *Services financiers (partiellement satisfaisant)* : développement d'un réseau satisfaisant, mais retard dans la mise en place.

258. *Accès aux marchés (partiellement insatisfaisant)* : des infrastructures de désenclavement (bacs et pistes) mais de qualité insuffisante, mais surtout peu d'activités pour l'organisation de la commercialisation des productions et pour l'approvisionnement en intrants (sauf en fin de programme avec le sésame).

259. *Durabilité (partiellement insatisfaisant)* : « Les résultats enregistrés en terme de structuration du monde rural sont mitigés du point de vue de la durabilité. En effet, les SVD mises en place ne sont pas véritablement aptes à exercer efficacement les fonctions qui leur étaient dévolues et n'ont pas été suffisamment préparées dans le temps pour assumer, en fin de programme, le transfert effectif et l'exercice efficace des compétences prévues ». Par ailleurs, la qualité de certaines infrastructures ne semble pas suffisante pour durer. Enfin, « les différents comités de gestion mis en place au titre des réalisations du programme (routes, bacs, points d'eau, CSCom) ne sont pas fonctionnels ou ne garantissent pas la pérennité des infrastructures ».

260. *Innovation & Elargissement (insatisfaisant)* : quelques innovations en termes de recherche développement et de diffusion de certaines techniques, avec notamment les champs de diversité. Quelques innovations en fin de programme comme par exemple le début d'organisation des producteurs et de la filière sésame (embryonnaire en fin de programme). Plantations d'accacia sénégal peu adaptées. Mais surtout insatisfaisant en terme d'organisation du monde rural alors que c'était la porte principale pour assurer le développement économique. Peu de choses reproductibles.

261. *Performance du FIDA (partiellement insatisfaisante)* : selon le rapport d'achèvement « la conception du programme n'a pas prévue l'élaboration d'une situation de référence et d'un cadre logique ; l'option de diversification des revenus par la gomme arabique n'était pas très réaliste ». Mais aussi, l'approche développée pour la mise en œuvre avec la création systématique de SVD n'était pas une option réaliste.

262. *Institutions coopérantes (supervision) et autres cobailleurs (partiellement satisfaisant)* : la BOAD est l'institution coopérante et selon le rapport d'achèvement aurait pleinement réalisé sa mission de supervision. Cependant, on peut s'étonner qu'une supervision efficace n'ait pas permis de réduire le retard très important pris au démarrage ; de même la supervision n'a pas permis d'éviter la dérive des SVD (pratiquement aucune d'opérationnelles en 2002 et elles auraient été effectivement créées en 2004 selon l'opérateur). D'où le score de « partiellement satisfaisant ».

263. *Gouvernement et UGPs (partiellement insatisfaisant)*. L'Etat, malgré quelques difficultés en 2000, a pu mettre à temps la contrepartie prévue. Cependant, « de 1997 à 2002 (date du désengagement de la CMDT des missions de service public), la performance dans la mise en œuvre des activités du projet a été fortement affectée par l'absence d'une véritable concertation entre les acteurs, doublée de nombreux conflits de compétences entre ces acteurs ». Cette situation s'est améliorée par la suite avec le retrait de la CMDT

264. *ONGs / Prestataires de services / OPs (partiellement satisfaisant)* : D'une manière générale, la mise en œuvre du programme, qui avait été bâtie sur un partenariat avec des structures étatiques, para-étatiques et privées, a été affecté par: (i) l'absence d'un cadre formel de concertation entre l'UGP et ces structures; (ii) le double rôle de maître d'ouvrage délégué et de prestataire de service joué par certaines structures, notamment la CMDT; (iii) la faible capacité de l'UGP dans la première moitié du programme à faire respecter les clauses contractuelles des partenariats, notamment en ce qui concerne l'obligation des partenaires de rendre compte de la mise en œuvre des activités et de produire des rapports périodiques ad-hoc; et (iv) la lourdeur des procédures de passation de marchés.

265. *Partenariat dans son ensemble (partiellement insatisfaisant)*.

#### **d) PDZL II**

266. *Pertinence (satisfaisante)* : les activités identifiées correspondent bien aux stratégies pour la période et leur combinaison est de nature à réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire dans la zone. L'identification des groupes cibles reste très « superficielle » avec une prise en compte de

toute la population rurale qui est pauvre, mais qui est pertinente pour aborder le développement de la zone. Cependant, la deuxième phase du projet a débuté au moment où le COSOP était élaboré et certains grands « principes » ont été intégrés notamment ceux de constituer du capital social (en même temps que l'on exécute les activités qui visent l'accroissement de la production) et de projet tiré par la demande. Mais si des actions ont été prévues pour développer le capital social, la conception du programme est restée celle « d'un programme tiré par l'offre ».

267. *Efficacité (partiellement satisfaisante)* : dans presque toutes les composantes et sous composantes, les objectifs ont été atteints et quelques fois dépassés. Les infrastructures réalisées ont permis d'accroître la production agricole de manière très significative, etc. L'efficacité devrait donc être satisfaisante (5). Cependant : (i) la mise en œuvre des activités a souffert de retards importants au démarrage ; (ii) le programme n'a pas mis en place le système financier prévu et (iii) n'a pas réalisé les activités prévues dans le domaine du développement pastoral. Enfin, le programme n'a développé aucune méthode pour apprécier la répartition de l'efficacité selon les groupes de bénéficiaires.

268. *Efficience (satisfaisante)* : les coûts des activités (en particulier des principales infrastructures) apparaissent comme comparables à ce qui est fait dans la région. Cependant, des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre.

269. *Ressources matérielles et productives (satisfaisant)* : Forte augmentation des capacités productives des exploitations agricoles. Les infrastructures réalisées ont permis des augmentations significatives de productions et de revenus et ont permis d'améliorer la sécurité alimentaire. L'absence de système de financement a cependant eu un impact sur le fonctionnement et l'équipement des exploitations agricoles (aucune action dans ce domaine). De même, les ressources pastorales auraient pu augmenter avec la réalisation des puits pastoraux.

270. *Productivité agricole (satisfaisant)* : idem ci-dessus.

271. *Sécurité alimentaire (très satisfaisant)* : la production disponible supplémentaire générée par le programme est très importante, combinée par ailleurs avec des activités de diversification des productions et de réduction des risques. Les banques de céréales prévues initialement n'ont pas été mises en place.

272. *Environnement et ressources naturelles (satisfaisant)* : les activités de protection et de restauration comme les plantations d'arbres et la protection des berges et des chenaux des mares et lacs (seuils en gabions, diguettes filtrantes, seuils en pierres sèches) ont eu un effet positif sur l'environnement. Le taux de réussite des plants est cependant moyen.

273. *Capital humain (satisfaisant)* : les activités dans le domaine de l'approvisionnement en eau, (18 puits et 26 forages) de la santé (9 CSCOM et latrines) et de l'éducation (6 écoles) ont amélioré les conditions de vie des populations. Les activités de formation ont été nombreuses mais les impacts sont difficilement appréciables. Les activités d'appui conseil ont permis des acquis notamment dans les PIV, mais semblent limités dans la production agricole sur les mares et lacs (voir rapport d'achèvement).

274. *Capital social et fonctionnement des associations (partiellement insatisfaisant)* : de nombreuses organisations ont été mises en place mais leur capacité à prendre en charge la gestion effective des infrastructures et des activités reste insuffisante (voir rapport d'achèvement pour les ASACO, rapport gestion de l'eau, mission de terrain). Dans certains cas les modes de fonctionnement des organisations restent assez imprécis et ne correspondent pas à la réalité sur le terrain (par exemple PIV des femmes avec une organisation qui en réalité n'a pas la responsabilité de gestion du PIV, ou organisations différentes sur le papier entre deux aménagements mais gestion effective par les mêmes personnes, etc.) L'accompagnement des organisations apparaît comme insuffisant (en partie en raison des faibles capacités des opérateurs mais aussi du retard dans la mise en œuvre des activités). Les capacités des organisations notamment dans le domaine de la gestion restent insuffisantes. Les actions de renforcement des capacités dans les domaines de l'approvisionnement et de la commercialisation avec l'union des coopératives (UNCAM) a été un échec.

275. *Institutions (partiellement insatisfaisant)* : quelques acquis dans les domaines de la recherche développement et avec la mise en place de comité de gestion des conflits. Mais la question foncière

n'a pas été abordée. L'étude socio-foncière n'a été réalisée qu'en fin de projet. Les constats et recommandations faites par l'étude sur la gestion de l'eau ne semblent pas avoir trouvé d'échos dans la mise en œuvre des activités.

276. *Services financiers (très insatisfaisant)* : les actions prévues n'ont pas été mises en œuvre.

277. *Accès aux marchés (partiellement insatisfaisant)* : des infrastructures de désenclavement (bac et pistes) mais échec de l'organisation en Union des coopératives pour l'approvisionnement en intrants des exploitations et la commercialisation des productions qui vient se cumuler à l'absence d'un système de financement.

278. *Durabilité (partiellement satisfaisant)* : la durabilité des acquis reste fragile notamment en raison des faibles capacités des organisations en gestion mises en place.

279. *Innovation & Elargissement (partiellement insatisfaisant)* : peu d'innovations dans ce projet classique. Faible développement des productions de contre saison. Il était prévu de réaliser des petits périmètres familiaux (approche nouvelle) mais leur réalisation a été très tardive (difficulté d'apprécier la reproductibilité). On peut regretter que des solutions n'aient pas été proposées et testées pour l'approvisionnement et la commercialisation des produits. Dans ce domaine également l'absence d'un système de crédit n'a pas permis de « tester » certaines activités notamment avec les femmes.

280. *Performance du FIDA (satisfaisant)* : le FIDA a joué son rôle.

281. *Institutions coopérantes et autres cobailleurs (satisfaisant)* : cofinancement FBS et BOAD et la BOAD est l'institution coopérante chargé de la supervision.. Supervision et mise à disposition des fonds satisfaisantes.

282. *Gouvernement et UGPs (partiellement satisfaisant)*. Des acquis importants notamment dans cette région difficile. Mais cependant quelques insuffisances : faible supervision du projet par la direction de tutelle avec comme conséquence l'incapacité pour celle-ci d'anticiper sur les problèmes, leurs explications et les propositions de solutions ; mise en route tardive de la cellule de suivi-évaluation pour aider au pilotage du projet.

283. *ONGs / Prestataires de services / OPs (partiellement insatisfaisant)* : peu de prestataires de services existaient au départ dans cette région. Le programme a dû impulser leurs création et souvent les aider à renforcer leurs capacités. Mais faible capacité technique et financière des entreprises locales qui n'ont pas toujours honoré leurs engagements vis-à-vis du projet de manière satisfaisante. Retard dans la remise des résultats des études par certains prestataires (notamment IER). Faible capacités de OP : (i) faible capacité des ASACO à améliorer la fréquentation des CSCOM et à assurer une bonne gestion des ressources qu'ils génèrent (ii) incapacité de l'UCAMN à jouer son rôle de catalyseur du développement (iii) faible capacité des communautés à libérer leur contribution dans la réalisation des infrastructures.

284. *Partenariat dans son ensemble (satisfaisant)*.

### **e) FODESA**

285. *Pertinence (partiellement satisfaisante)* : le programme est en harmonie avec la stratégie (COSOP) mais dans sa conception, il a une insuffisance d'analyse en terme de type de bénéficiaire, des options qui favorisent la dispersion et le saupoudrage, peu d'éléments pour que soit réalisée une situation de référence, une insuffisance prise en considération de l'évaluation des impact, évolution trop lente pour l'intégration de la décentralisation.

286. *Efficacité (partiellement insatisfaisante)* : retards dans la mise en œuvre de nombreuses activités (et notamment le système de crédit), objectifs non atteints en termes de villages et de microprojets, peu d'efficacité de certains microprojets, dispersion des activités, faibles performances des opérateurs et entreprises. Les villages les plus pauvres ne sont pas ceux qui ont le plus bénéficié du projet comparativement aux autres.

287. *Efficienc*e (partiellement insatisfaisante) : retards, cycle des projets longs, coûts élevés de certains microprojets pour des résultats pas toujours à la hauteur des ambitions, coûts de fonctionnement élevés.
288. *Ressources matérielles et productives* (insatisfaisant) : très faible augmentation des capacités productives des exploitations agricoles seulement quelques microprojets et la réalisation des aménagements hydrauliques. Certains microprojets sensés générer des revenus sont d'une efficacité très faible avec des impacts au niveau des exploitations agricoles insuffisants. Peu d'actions dans le domaine pastoral. Crédit de trop faible ampleur pour permettre aux exploitations de développer leur équipement. En final, les revenus par personne des familles bénéficiaires ont trop faiblement progressé.
289. *Productivité agricole* (insatisfaisant) : peu d'actions dans ce domaine. La mise en place des opérateurs locaux a été laborieuse et leurs activités dans ce domaine restent encore réduites.
290. *Sécurité alimentaire* (partiellement insatisfaisant) : faible impact global des activités sur la sécurité alimentaire (aménagements hydro-agricole et banque de céréales).
291. *Environnement et ressources naturelles* (insatisfaisant) : pratiquement pas de microprojet dans ce domaine.
292. *Capital humain* (partiellement satisfaisant) : Des activités dans le domaine de l'approvisionnement en eau, (101 puits et 3 forages) mais pas dans la santé et l'éducation. Des activités de formation nombreuses mais dont les impacts semblent peu importants. Pour l'appui technique, la mise en place des opérateurs locaux a été laborieuse et les effets sont à venir.
293. *Capital social et fonctionnement des associations* (partiellement insatisfaisant) : de nombreuses organisations sont mises en place mais leur capacité à prendre en charge la gestion effective des infrastructures et des activités reste insuffisant. Lenteur à adapter les associations régionales pour intégrer les organisations existantes.
294. *Institutions* (partiellement insatisfaisant) : effort pour donner un statut aux organisations. Mais prise en compte de la décentralisation très laborieuse, mise en place d'associations régionales représentatives de manière assez tardive, question foncière peu traitée dans certains microprojets. Peu d'actions en final qui aient des impacts dans ce domaine.
295. *Services financiers* (partiellement satisfaisant) : les actions prévues n'ont pas été mises en œuvre.
296. *Accès aux marchés* (partiellement insatisfaisant) : quelques tentatives dans ce domaine mais qui restent insuffisantes et surtout le mode de fonctionnement par microprojet ne donne pas réellement le moyen au programme d'avoir des impacts importants dans ce domaine.
297. *Durabilité* (partiellement insatisfaisant) : la durabilité des acquis reste fragile notamment en raison des faibles capacités en gestion des organisations mises en place. Certains microprojets n'ont pas atteints un niveau de rentabilité économique suffisant pour assurer leur pérennité. La durabilité des associations n'est pas acquise.
298. *Innovation & Elargissement* (partiellement insatisfaisant) : de nombreuses innovations institutionnelles pour la mise en œuvre du projet (associations, AREG, etc.) mais qui apparaissent peu reproductibles. Insuffisance d'innovation dans les types de microprojets.
299. *Performance du FIDA* (partiellement satisfaisant) : le FIDA a mis en place un mécanisme flexible de financement pour s'adapter au programme. Le FIDA assure également la supervision. C'est peut être dans ce domaine que certaines orientations auraient peut être pu être prises plus tôt : notamment en ce qui concerne l'adaptation au nouveau contexte de la décentralisation. Certaines options retenues apparaissent discutables comme par exemple l'augmentation des contributions des populations pour les microprojets dits sociaux. Insuffisante prise en compte des objectifs d'évaluation des impacts dans les recommandations.
300. *Institutions coopérantes et autres cobailleurs* (partiellement satisfaisant) : idem ci-dessus.

301. *Gouvernement et UGPs (partiellement satisfaisant)*. Des retards dans la mise en œuvre. Trop de contrats, dispersion, difficultés pour la maîtrise des interventions. Transfert très partiel vers les associations régionales des prises réelles de décision (voir par exemple l'option de la contribution pour les puits).

302. *ONGs / Prestataires de services / OPs (partiellement insatisfaisant)* : faible capacité des partenaires.

303. *Partenariat dans son ensemble (partiellement satisfaisant)*.

## V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### A. EFFICACITE DE L'ACTION DU FIDA

304. L'analyse des impacts socio-économiques des actions du FIDA sur les ménages n'est que très partielle, car les données n'existent pas. Parmi les 5 programmes exécutés ou en cours d'exécution, seul le PDZL II dispose d'éléments avec une situation de référence appropriée (échantillon de ménages conséquent et représentatif, données brutes accessibles) et une étude en fin de projet avec une méthodologie adaptée, qui reprend au moins une partie des ménages de l'échantillon enquêté dix ans plus tôt<sup>1</sup>. Cependant, les résultats ne sont pas encore tous disponibles.

305. Les programmes exécutés au cours de ces quinze dernières années sont sensiblement différents et ont évolué en même temps qu'évoluaient la situation au Mali et les orientations générales en matière de développement et en particulier de la perception de la pauvreté et des moyens de lutter contre. Le COSOP/Mali, qui date de 1997, sert théoriquement de référence aux projets conçus après cette date. Mais, en réalité, s'il a fortement marqué le FODESA dans sa conception, les deux nouveaux projets (PIDRN et PIDRK) le prennent en compte mais ont su s'adapter à quelques unes des évolutions majeures, notamment le CSLP et la décentralisation, qui sont étroitement liés. L'adaptation des anciens projets aux nouvelles stratégies définies par le COSOP (c'est le problème du « *retrofitting* ») s'est avérée par contre plus délicate, ce qui pose le problème général de la capacité des projets à adapter leurs objectifs ou leurs modes d'intervention, une fois définis les accords de prêts.

306. Si le FIDA depuis le début de ses interventions s'est centré sur les ruraux pauvres, les groupes cibles ont évolué avec la perception de la pauvreté. Jusqu'à la fin des années 90, les programmes identifiés et exécutés avaient une approche géographique de la pauvreté en liaison avec les analyses faites au Mali à cette période. Le COSOP détermina une zone d'intervention située au dessus du 14<sup>ème</sup> parallèle, où domine la pauvreté des conditions de vie et où existe la plus forte insécurité alimentaire. L'approche développée prend en compte la population agricole (les exploitations agricoles) d'une zone donnée avec comme entrée principale le village et les organisations paysannes, sans chercher à différencier l'impact de ses actions pour les plus démunis, même si les projets intègrent progressivement des actions en direction des femmes. En fait, le COSOP développe peu les aspects « genre » et oriente les actions pour les femmes essentiellement en terme de crédit. Progressivement le ciblage se fera sur les villages, avec toutes les difficultés liées à l'existence de plusieurs modes de calcul des indices de vulnérabilité (c'est le cas du FDVS II et surtout du FODESA). Mais aucun des projets exécutés ne cherche à orienter ses actions selon une typologie d'exploitations agricoles basée sur des niveaux de pauvreté. En revanche, le PIDRN et surtout le PIDRK définissent des groupes cibles qui différencient les types d'exploitations.

307. Si l'on écarte de l'analyse le PSARK qui a du être exécuté dans des conditions très difficiles de révolte Touareg et de guerre civile, l'efficacité des programmes FIDA pour réduire la pauvreté des ménages ruraux, améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations rurales des zones concernées est assez mitigé<sup>2</sup> :

- **Améliorations des conditions de vie des ménages ruraux.** Tous les programmes ont eu des activités avec un impact significatif en terme de réduction de la pauvreté de masse dans leurs zones d'intervention. Les activités les plus fréquentes concernent les domaines de la santé (CSCOM, campagnes de vaccination, formations, etc.), l'eau potable (construction de puits ou forages) et l'alphabétisation (formation de très nombreux néo alphabètes). On note l'absence d'actions dans le domaine de l'éducation (sauf une école dans le PDZL II) et on peut réellement s'interroger sur l'efficacité des activités d'alphabétisation, même présentée

<sup>1</sup> C'est la méthode du *panel*, dont on a vu tout l'intérêt pour mesurer des évolutions et surtout pour analyser de façon fine les *causes* des éventuels changements, ce qui reste une question clé dans les études d'impact.

<sup>2</sup> Les impacts du crédit sur les ménages ne sont pas traités ici. Mais ils sont très divers suivant le projet et, dans l'ensemble, assez réduits (cf. le document de travail relatif à la composante microfinance).

comme fonctionnelle<sup>1</sup>. En ce qui concerne les infrastructures collectives, elles sont aujourd'hui pour la plupart sous la responsabilité des communes, avec parfois certaines ambiguïtés relatives à la maîtrise d'ouvrage, qui devraient s'atténuer pour les nouveaux programmes (PIDRN et PIDRK), qui s'appuieront sur le dispositif national de financement des collectivités locales (ANICT), tout en gardant le contrôle des investissements. Soulignons que la décentralisation est une forme d'aboutissement des options défendues par le FIDA, avec des populations qui prennent en main leur propre développement à travers leurs représentants, ici les élus.

- **Amélioration de la sécurité alimentaire.** Elle a été recherchée essentiellement à travers l'augmentation de la production céréalière et la constitution de banques de céréales :
  - ★ Les projets FDVS et PDR-MS se sont déroulés dans des zones structurellement excédentaires en céréales et donc sans problème *global* de sécurité alimentaire. L'augmentation de la superficie cultivée par exploitation enregistrée dans ces zones (sans que l'on puisse l'attribuer uniquement aux effets des programmes) est un élément qui a amélioré le niveau de sécurité alimentaire. Malheureusement, il n'y a pas d'élément pour faire des analyses différenciées selon les types d'exploitation.
  - ★ Le projet PDZL II a eu une forte incidence sur l'amélioration de la sécurité alimentaire en aménageant des superficies irriguées destinées à la production rizicole ou de mil, sorgho, patates, arachide ... sur les mares et lacs, sur lesquelles les producteurs obtiennent de bons rendements (notamment sur les PIV).
  - ★ Le FODESA a aussi des effets sur la sécurité alimentaire, notamment par la création d'aménagements rizicoles ou des périmètres maraîchers et ses appuis aux banques de céréales. Toutefois, les actions restent trop dispersées pour avoir un effet significatif sur l'ensemble de ses zones d'intervention.
- **Augmentation des revenus** (réduction de la pauvreté monétaire). Elle a été recherchée à travers des actions nombreuses et très diversifiées avec des effets qui n'ont pas été évalués.
  - ★ Les actions les plus efficaces concernent la réalisation d'aménagements hydro-agricoles (PDZL II essentiellement, un peu FODESA - les autres projets n'ayant pas eu d'activités réussies dans ce domaine). Le développement de l'agriculture irriguée, quand il est réussi, apporte des augmentations significatives des revenus pour les producteurs et surtout les sécurisent.
  - ★ La vulgarisation de nouvelles technologies, l'introduction d'innovations, l'appui/conseil ont des effets difficiles à évaluer. Par exemple, l'analyse des statistiques disponibles (dans les projets FDVS et PDR-MS) ne permet pas de conclure à une amélioration nette des productivités des principales productions en liaison avec les activités des programmes<sup>2</sup>.
  - ★ Les micro-projets du FODESA et les autres activités génératrices de revenus mises en œuvre dans les programmes ont eu des effets très divers. D'une manière générale, leur impact est très localisé, concerne assez peu de personnes et la création de revenu reste assez faible. Par ailleurs, la rentabilité effective, et sur la durée, de ces activités n'est pas toujours assurée.
  - ★ Le FDVS a amélioré la commercialisation des céréales permettant de dégager des revenus supplémentaires.
- **Le renforcement des capacités** est l'un des axes d'intervention fort dans tous les projets avec : (i) la création d'organisations paysannes villageoises et (ii) la mise en place de dispositifs et d'activités importantes d'alphabétisation, de formation technique et en gestion.

---

<sup>1</sup> Ces points sont présentés plus en détail dans le document de travail relatif aux OP.

<sup>2</sup> Le poids des aléas climatiques reste déterminant et rend très difficile une analyse d'impact dans le contexte statistique actuel.

- ★ Le nombre de personnes ayant bénéficié de formations est très important, mais, faute d'évaluation, l'impact réel de ces formations sur la réduction de la pauvreté reste difficile à apprécier. Les formations en alphabétisation fonctionnelle permettent d'améliorer les indicateurs de pauvreté de masse en faisant progresser les pourcentages d'hommes et de femmes alphabétisés. Mais les formations sont-elles suffisantes pour une réelle maîtrise de l'écriture et les néo alphabètes utilisent-ils réellement ces acquis pour faire fonctionner les organisations et comités mis en place ? Sur le terrain, on constate que les rares personnes qui tiennent correctement des cahiers de gestion sont presque tous des gens qui avaient déjà été scolarisés (ou avaient suivi une école coranique poussée), avant l'alphabétisation. Par ailleurs, les villageois ne semblent pas prêts à prendre en charge l'alphabétisation (même à des coûts modestes), alors qu'ils payent pour les APE.
- ★ Le soutien aux OP est l'un des axes importants de tous les projets. Toutefois, dans des milieux encore peu structurés, ce soutien conduit souvent les projets à multiplier les créations d'organisations, avec une logique de couverture territoriale plus qu'économique. Présentées comme des résultats de l'intervention, de nombreuses OP n'ont dès lors souvent ni grande consistance, ni durabilité<sup>1</sup>. Quand cette création a été systématisée comme dans le PDR-MS et FDVS les effets n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes en particulier pour le PDR-MS.
- **L'accès au marché** a été essentiellement abordé par le désenclavement des zones de production. Les acquis dans ce domaine sont conséquents pour pratiquement tous les projets<sup>2</sup>, avec des impacts à terme importants pour les ménages ruraux, si les infrastructures sont entretenues. Par contre, tous les aspects touchant au renforcement des filières, à l'amélioration des secteurs de l'approvisionnement, de la commercialisation et de la transformation des produits, les problèmes de compétitivité (en bref, tout ce qui concerne l'environnement de la production, hors piste et système de crédit) ont été peu pris en compte ou sinon de façon ponctuelle. Les effets sont donc peu perceptibles, sauf dans le cas du FDVS et de la commercialisation des céréales sèches. Notons que le FODESA Koulikoro tente de promouvoir des faîtières par filière au niveau cercle ou régional. Ces structures pourraient à terme devenir « porteuses » de projets et n'ont de chance de durer que si elles rendent de réels services économiques à leurs membres.

308. Les actions spécifiques en faveur des femmes ont été au final assez limitées, mais les femmes sont les premières bénéficiaires des efforts faits en matière de santé et d'eau potable. Elles ont bénéficié de formations et d'alphabétisation (elles ont dans ce domaine un retard très important par rapport aux hommes). Les activités pour leur donner accès aux ressources productives ont eu des résultats mitigés : les PIV pour les femmes ont été récupérés par les chefs d'exploitation ; par contre, les périmètres maraîchers, l'appui à l'embouche (avec le crédit) ont permis une amélioration significative de leurs ressources. Enfin, l'impact de la création de groupements féminins a été important, notamment en terme de reconnaissance dans le village et à l'extérieur.

## **B. POINTS CLE POUR L'AVENIR**

309. Les programmes du FIDA doivent se donner les moyens (financiers mais aussi humains) et se doter des outils et méthodologies appropriées pour effectuer des analyses qui permettent d'apprécier l'impact de leurs activités sur les ménages. Ceci suppose l'établissement d'une situation de référence qui puisse être utilisée pour l'évaluation finale d'impact : enquêtes auprès d'un échantillon suffisamment représentatif (panel), collecte des données de manière à bien caractériser les unités de

<sup>1</sup> Le cas du PDR/San est typique de cette approche. Mais on observe des *tentations* similaires au sein du FODESA avec les organisations de filière, qui tendent systématiquement à recouper les structures administratives.

<sup>2</sup> A l'exclusion du FODESA, dont les interventions en matière de désenclavement sont restées jusqu'ici très modestes.

base (facteurs et moyens de production, biens durables, systèmes de production, système de culture et d'élevage en allant jusqu'aux revenus agricoles et non agricoles et aux dépenses de consommation, ainsi que d'autres indicateurs qui permettront également de caractériser la pauvreté de masse), analyse en fonction d'une classification selon les niveaux de pauvreté ou selon les groupes cibles définis au démarrage du programme. Les données doivent donner lieu à des rapports et doivent surtout être conservées (avec la description précise des protocoles d'enquêtes) en prévision de l'étude finale d'impact. Ces travaux pourraient être confiés aux organismes spécialisés dans le suivi et l'évaluation de la pauvreté au Mali (par exemple la DNSI), ce qui permettrait de les intégrer dans un dispositif plus large visant le suivi et l'analyse de la pauvreté au niveau national, tout en réglant mieux les problèmes techniques (notamment la qualité de l'échantillon, les questions de représentativité, les modalités pertinentes d'enquête) et d'archivage. Soulignons que le Mali est l'un des rares pays d'Afrique de l'Ouest à continuer de financer une enquête agricole annuelle (enquête agricole de conjoncture). Des *zooms* statistiques pourraient ici aussi être envisagés, pour mieux suivre de façon fine l'évolution des exploitations agricoles sur les zones des projets FIDA.

310. Il faudrait évaluer les impacts réels des actions d'alphabétisation et, de façon générale, des formations réalisées, réfléchir à d'autres modes d'interventions et peut être opter, pour accompagner certaines actions, par la mise en place de dispositifs d'appui/conseil plus performants, notamment en gestion des organisations. La marge de progrès dans tous ces domaines est considérable (meilleure articulation entre le conseil technique et économique, conseil en gestion d'exploitation ...) et le FIDA pourrait faire ici le choix de l'innovation et de l'expérimentation. Sur le plan institutionnel, les actions de formation et d'appui/conseil pourraient rapidement relever d'un pilotage par les organisations professionnelles, notamment les faïtières par filière.

311. Enfin, on conviendra que le développement économique ne peut que difficilement être mis en œuvre par les plus pauvres, surtout dans les régions d'intervention du FIDA au Mali avec une organisation sociale très spécifique. Il faut également tirer les conclusions des grandes enquêtes statistiques menées depuis 10 ans au Mali, qui toutes tendent à montrer que si la croissance du PIB été conséquente ces dernières années, ses effets sur la pauvreté sont restés assez limités en milieu rural<sup>1</sup>. La modicité constatée des impacts sur les revenus ruraux de nombreuses actions du FIDA est à rapprocher de ces constats macro-économiques. Il faudrait donc mettre au point de nouveaux modes d'intervention plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté, avec des groupes cibles mieux définis et mieux localisés et des approches plus *économiques*, qui prendraient mieux en compte notamment tous les aspects d'organisation des filières et d'amélioration de la compétitivité des produits, en bref tout l'environnement de la production (avec l'ensemble de ses composantes techniques et socio-économiques). Cela permettrait de contribuer de façon concrète aux grands débats actuels sur la croissance *pro-pauvre*.

---

<sup>1</sup> On a des indices comparables sur d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Burkina.

## VI. BIBLIOGRAPHIE

ANDES, 2004. Etude d'impacts des interventions du FODESA sur les bénéficiaires au titre du PTBA 2003. FODESA. Bamako Aout 2004. 35 p.

AREG Koulikoro, 2004. Rapport de synthèse de l'enquête sur l'impact des activités. FODESA. Koulikoro (Mali) Juillet 2004. 11 p.

AREG Koulikoro, 2005. Rapport d'évaluation sur l'impact des activités du Fodesa. FODESA. Koulikoro (Mali) Juin 2005. 18 p.

AREG Ségou, 2004. Rapport d'évaluation des activités. FODESA. Ségou (Mali) Juin 2004. 21 p.

AREG Ségou, 2005. Rapport d'évaluation des activités. FODESA. Ségou (Mali) Juin 2005. 25 p.

BAfD/OCDE, 2005. Perspectives économiques en Afrique: Mali. OCDE. Paris 2005. 18 p.

Beagges SARL, 2000a. Etudes de base de la zone d'intervention du FODESA dans la Région de Ségou. Cercle de Ségou. Volume 1. FODESA / AREG-Segou. Ségou Décembre 2000. 36 p.

Beagges SARL, 2000b. Etudes de base de la zone d'intervention du FODESA dans la Région de Ségou. Cercle de Ségou. Volume II annexes. FODESA / AREG-Segou. Ségou Décembre 2000. 140 p.

BOAD, 2004. Projet de développement de la zone Lacustre phase II au Mali. Rapport de supervision n°6. Banque Ouest Africaine de Développement. Bamako Décembre 2004. 39 p.

CEDREF, 2005. Rapport d'achèvement de la mission de l'opérateur chargé de l'organisation du monde rural dans la zone d'intervention du PDR-San. période du 15/11/2003 au 31/12/2004. Ministère de l'agriculture / PDR San. Bamako Janvier 2005. 77 p.

CEDREF, 2006. Etude Socio-foncière et de terroir dans la zone d'intervention du Projet de Développement en Zone Lacustre phase II. Volume I rapport final. PDZL II. Bamako Mars 2006. 123 p.

Christiaensen Luc, 1999. Mali case study: methodology and descriptives. IFPRI. Washington 1999. 57 p.

CLSP, 2002a. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. République du Mali. Bamako 29 mai 2002. 94 p. + annexes.

CLSP, 2002b. Premier draft du rapport de mise en œuvre du CSLP: année 2005. Version provisoire. CLSP. Bamako Mai 2006. 80 p.

CSA, 2005. Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) de la période 2006-2015. 1ère phase quinquennale (2006-2010). Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Bamako Juin 2005. 87 p.

Diallo Aly et Kamaté Cheick, 2006. Rapport d'achèvement du projet de développement de la zone lacustre phase II (PDZL II). Rapport provisoire. ECOFOR-SARL / PDZL II. Bamako Mai 2006. 80 p.

Dillon Andrew, 2006. Evaluation d'impact du Programme de Développement de la Zone Lacustre 1997-2006. Comparaison de l'étude de base 1997 et de l'étude de « comprendre la dynamique de la pauvreté dans le Nord Mali » 2006. Université de Cornell. N.Y. (USA) Mai 2006. 16 p. + annexes.

Djouara Hamady, Bélières Jean-François et Kébé Demba, 2006. Les exploitations agricoles familiales de la zone cotonnière du Mali face à la baisse des prix du coton graine. Cahiers Agricultures, Vol 15 (n° 1): pp. 64 -71.

DNSI, 1990. Recensement général de la population et de l'habitat (RPGH 1987). Résultats définitifs. Tome 2 répertoire des villages. Direction nationale de la statistique et de l'informatique du Ministère du Plan. Bamako Janvier 1990. 416 p.

DNSI, 2002a. Ciblage des cercles, communes et localités de la région de KOULIKORO pour le FODESA. Direction nationale de la statistique et de l'informatique. Bamako Avril 2002. 45 p.

DNSI, 2002b. Ciblage des cercles, communes et localités de la région de SEGOU pour le FODESA. Direction nationale de la statistique et de l'informatique. Bamako Avril 2002. 80 p.

DNSI, 2003. Enquête malienne sur l'évaluation de la pauvreté (EMEP), 2001. Résultats définitifs. Primature / Banque Mondiale. Bamako Novembre 2003. 253 p.

DNSI, 2005. Annuaire statistique du Mali - 2004. Direction nationale de la statistique et de l'informatique du Ministère du Plan et de l'aménagement du territoire. Bamako Aout 2005. 118 p.

FIDA, 1991. Rapport et recommandation du Président au Conseil d'administration concernant le programme de fonds de développement villageois phase II. FIDA. Rome Mars 1991. 61 p.

FIDA, 1996a. Programme de diversification des revenus en zone non cotonnière Mali-Sud. Rapport d'évaluation. Volume I: Rapport principal et annexes. République du Mali / FIDA. Bamako Octobre 1996. 63 p.

FIDA, 1996b. Programme de diversification des revenus en zone non cotonnière Mali-Sud. Rapport d'évaluation. Volume II: Documents de travail. République du Mali / FIDA. Bamako Octobre 1996. 200 p.

FIDA, 1997a. Country stratégic opportunités paper (COSOP). République du Mali / FIDA. Rome Août 1997. 20 p.

FIDA, 1997b. Etude des opportunités stratgéiques de pays (COSOP). Volume technique. République du Mali / FIDA. Rome Avril 1997. 124 p.

FIDA, 1998. Programme fonds de développement en zone sahélienne (FOSESA). Rapport de pré-évaluation. Volume I: Texte principal. BOAD / FIDA. Rome Décembre 1998. 48 p. + annexes.

FIDA, 1999a. Evaluation intermédiaire du programme de sécurité alimentaire et des revenus dans la zone de Kidal (PSARK). Volume I: rapport principal. FIDA. Rome Mai 1999. 70 p.

FIDA, 1999b. Programme de fonds de développement villageois de Ségou phase II. Rapport d'évaluation terminale. République du Mali / FIDA. Rome Février 1999. 82 p.

FIDA, 2001. Oeuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté. Cadre stratégique du FIDA 2002-2006. FIDA. Rome 2001. 16 p.

FIDA, 2002. Stratégie du FIDA pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre. FIDA. Rome Octobre 2002. 19 p.

FIDA, 2003. Projet de développement de la zone lacustre - Phase II. Mission de revue à mi parcours. Volume 1 Rapport de synthèse. BOAD / FIDA. Rome Février 2003. 46 p.

- FIDA, 2005a. Programme d'Investissement et de développement rural des régions du Nord Mali (PIDRN). Rapport de pré-évaluation. République du Mali / FIDA. Rome Mars 2005. 48 p.
- FIDA, 2005b. Programme d'Investissement et de développement rural des régions du Nord Mali (PIDRN). Rapport de préévaluation. Volume II. Documents de travail. République du Mali / FIDA. Rome Septembre 2005. 240 p.
- FIDA, 2005c. Programme de diversification des revenus en zone non cotonnière Mali-Sud (PDR-MS). Rapport d'achèvement. République du Mali / FIDA. Bamako Octobre 2005. 75 p.
- FIDA, 2005d. Sixième mission de supervision et revue à mi-parcours de la deuxième phase. Programme fonds de développement en zone sahélienne (FOSESA). BOAD / FIDA. Rome Septembre 2005. 79 p.
- FIDA, 2005e. Système de gestion des résultats et de l'impact. Guide pratique pour les enquêtes d'impact. FIDA. Rome Janvier 2005. 33 p.
- FIDA, 2006a. Programme intégré de développement rural de la région de Kidal (PIDRK). Rapport de formulation. Volume II: documents de travail. République du Mali / FIDA. Rome Mars 2006. 325 p.
- FIDA, 2006b. Programme intégré de développement rural de la région de Kidal (PIDRK). Rapport de formulation. Volume I: rapport principal et appendices. République du Mali / FIDA. Rome Mars 2006. 48 p. + annexes.
- FIDA et FAO, 2003. Programme fonds de développement en zone sahélienne (FODESA). Rapport de la mission d'évaluation. FAO / FIDA. Rome Janvier 2003. 33 p. + 7 appendices.
- Harrower Sarah et Hoddinott John, 2004. Consumption smoothing and vulnerability in the Zone Lacustre, Mali. International Food Policy Research Institute. Washington Mars 2004. 42 p.
- Havard Michel, 2003. Conseil de gestion aux petites et moyennes entreprises de décorticage de riz auprès de l'URDOC-2. CIRAD. Montpellier Mai 2003. 44 p.
- HND ingénieur conseils, 2002. Etude d'évaluation des sociétés villageoises de développement (SVD). MAEP / PDR San. Bamako Décembre 2002. 87 p. + annexes.
- IITA-BENIN, 2004. Evaluation des effets et impacts des actions du Projet PDR/MS-SAN sur les bénéficiaires. MDRE/DNAMER/PDR-San. Bamako Février 2004. 83 p.
- IITA-BENIN, 2006. Evaluation de l'impact du Projet de Développement Zone Lacustre phase II (Niafunké) sur les bénéficiaires. Rapport de coordination. Min Agri du Mali / DNA/ PDZL-phase II. Bamako 2006. 82 p.
- IRAM, 2005. Plan cadre de gestion environnemental et social du projet de compétitivité et de diversification agricole au Mali (PCDA). Ministère de l'agriculture. Bamako Avril 2005. 235 p.
- Kanté Salif, 2001. Gestion de la fertilité des sols par classe d'exploitation au Mali-Sud. Wageningen, Pays Bas, Université de Wageningen, Documents sur la gestion des ressources tropicales n° 38, 237 p.
- Kergna Alpha O., Traoré Moctar S., Doumbia Lassana et Togola Batiécoura, 1996. Etude socio-économique de base pour la deuxième phase du projet de développement de la Zone Lacustre de Niafunké. IER. Bamako Septembre 1996. 70 p.

Koné Daouda, Coulibaly Doumanké, Soumaré Aly, Koné Yénizié, Dembélé Ibrahim, Ly El Hadj B. et Kater Loes, 1998. Diagnostic de base de la zone d'intervention du programme de diversification des revenus en zone cotonnière du Mali-Sud. IER/CRRRA Niono/ESPGRN. Niono - Mali Juillet 1998. 106 p.

MDRE, 1999. Stratégie nationale de développement de l'irrigation. Ministère du développement rural et de l'eau (MDRE). Bamako Août 1999. 74 p.

MDRE, 2002. Stratégie nationale de sécurité alimentaire au Mali. Ministère du développement rural et de l'environnement (MDRE). Bamako Août 2002. 159 p.

ODHD, 2003. Décentralisation et réduction de la pauvreté. Rapport National 2003 sur le développement humain durable au Mali. Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali. Bamako Octobre 2003. 74 p.

ODHD/LCPM, 2005. Dynamique de l'analyse de la pauvreté au Mali de 1993 à 2003. Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali. Bamako Avril 2005. 86 p.

PDR-MS, 2005. Bilan du Programme de diversification des revenus en zone non cotonnière du Mali Sud (PDR-MS) au 31 Mars 2005. Ministère de l'agriculture / PDR San. Bamako Mars 2005. 78 p.

Samaké Amadou, Traoré Moctar, Kergna Alpha O. et Diawara Bandiougou, 2004. Etude sur l'évolution des systèmes de production dans la zone d'intervention du projet de développement de la zone lacustre (PDZL) phase II. IER/ECOFIL. Bamako 2004. 76 p.

SOFRECO, 2003. Etude d'une stratégie pour la réduction du coût des aménagements hydro-agricoles en maîtrise totale au Mali. Programme National d'Infrastructure Rurale/MAE. Bamako Juin 2003. 98 p. + annexes.

SSS Niafunké, 2006. Rapport sur la mise en œuvre du projet du volet santé dans le cadre du PDZLII de 1998-2005 dans le cercle de Niafunké. Service Socio-Sanitaire du Cercle de Niafunké. Niafunké (Mali) Mai 2006. 30 p.

Touré Mohamed S.M., Kodio Amadou, Samaké Odiaba et Cissé Salmana, 2005. La gestion de l'eau dans les aménagements hydro-agricoles du Projet de Développement Zone Lacustre Phase II. IER/CRRRA de Mopti. Mopti (Mali) Novembre 2005. 61 p.

## **VII. ANNEXES**

Annexe 1 Tableau 19 : Projets financés par des prêts du FIDA au Mali

Projets (prêts)	Prêt FIDA (1 000 \$S)	Date d'approbation par le CA	Date d'entrée en vigueur	Clôture	Institution coopérante
Fonds de développement villageois (PFDVS-I)	8 730	14 /09/ 82	01 /03/ 83	30 /09/ 92	UNOPS
Développement rural de la zone Sud du Mali II	12 585	13 /09/ 83	09 /08/ 84	31 /03/ 90	BM - IDA
Développement agricole dans la zone lacustre (PDZL)	6 700	03 /12/ 86	23 /12/ 87	30 /09/ 96	BOAD
Sécurité en matière d'alimentation et des revenus à Kidal (PSARK)	8 699	30 /11/ 88	05 /07/ 90	30 /06/ 99	BOAD
Fonds de développement villageois (PFDVS- II)	13 080	13 /12/ 90	06 /08/ 92	30 /06/ 99	UNOPS
Diversification des revenus en zone Mali Sud (PDR-MS)	15 000	05 /12/ 94	25 /07/ 96	30 /06/ 05	BOAD
Développement agricole dans la zone lacustre (PDZL II)	12 692	17 /04/ 96	12 /06/ 97	30 /06/ 06	BOAD
Fonds de développement en zone sahélienne (FoDESA)	21 949	02 /12/ 98	14 /10/ 99	30 /09/ 09	FIDA
Investissement et développement rural des régions du Nord Mali (PIDRN)	15 424	19 /04/ 05	-	-	BOAD

Annexe 2 Tableau 20 : Les principales réalisations physiques des projets PDZL, PDR-MS et FODESA (mai 2006)

Réalisations physiques	Unités	PDZL II	PDR-SAN	FODESA-SEGOU	FODESA-KKORO	Total
<b>Aménagements hydro-agricoles</b>						
Aménagement de grandes mares	ha brut	8 200				8 200
Périmètres irrigués villageois (PIV)	ha brut	480				480
Aménagement de petites mares	ha brut	1 400		10,00		1 410
Petits périmètres familiaux (PPF) avec GMP	ha brut	60,94				60,94
Aménagement de bas fonds	ha		2 860			2 860
Petits périmètres maraîchers*	ha		13,75	34,00	2*	47,75
Aménagement périmètres rizières ou réhabilitation	ha			417,50		417,5
Retenue d'eau (imprécis) (3*)	nbre				2	2
<b>Infrastructures villageoises</b>						
Forages (création ou réhabilitation)	forages	26	35	3		64
Puits à grand diamètre	puits	18		66	35	119
Puits pastoraux	puits			1	3	4
Surcreusement de mare	nbre			3		3
Pompe solaire	nbre			2		2
CSCOM (équipés) y compris réhabilitation	Cscom	9	23			32
Ecole	Classes	30				30
Latrines (scolaires et individuelles)	unités	2 988				2988
Centre d'alphabétisation et polyvalent	unité	6	322	25	5	358
Magasin / banque céréales	unité	18	160	26	30	234
Boutique villageoise	unité		155		4	159
Marché à bétail	unité	1		3	3	7
Parc vaccination	unité	12		10	4	26
<b>Infrastructure de désenclavement</b>						
Piste	kms	29,5	258,5	63,212	5	356
Bacs (40 tonnes PDZL et 20 t PDR-San)	bac	1	2			3
Ouvrage de franchissement	unité		6		2	8
<b>Système financier rural</b>						
Création de Caisses d'épargne et de crédit	CEC		52	19	15	86
Nombre de membres	Nbre		20993	1148	2886	25 027
Encours d'épargne au 31/03/2006	1000 Fcfa		183 000	6 800	247 000	436 800
Encours de crédit au 31/03/2006	1000 Fcfa		341 000	3 000	296 100	640 100
<b>Environnement</b>						
Pépinière	Nbre			1		1
Plantation villageoise	ha			36		36
Plantations d'arbres et d'euphorbes	million plants	1,8				2
Ouvrage de protection contre les inondations	nbre			1		1
Réalisations de gabions	m²	2 240				2 240
Réalisation de digues filtrantes	ml	410				410
Réalisations de seuil en pierre sèches	m3	1 801				1 801
<b>Activités génératrices de revenus</b>						
Plateforme multifonctionnelle	nbre		13	20	3	36
Périmètres d'acacia senegal clôturés (ha)	ha		15,25			15,25
Teinture et savonnerie	unités			3	11	14
Apicultures	ruches			50		50
Etang Piscicole	Nbre			1		1
Fours améliorés pour le séchage du poisson	nbre	2				2
Poulaillers améliorés	nbre	8				8
<b>Communication</b>						
Radio	nombre	1				1
<b>Appui à la décentralisation</b>						
Fonds de développement communal (Millions Fcfa)	M Fcfa	200				200
* Ont été ajoutés 8 puits maraîchers pour Fodesa Ségou à raison de 0,25 ha par puits						
1* Village de Sogoli, Commune de Kokry : retenue d'eau aménagement mare 10 ha pour les 41 exploitations du village						
2* 2 périmètres maraîchers sans indications de surface						
3* 2 retenues d'eau (microbarrage) sans indication ni de surface ni de destination						

Annexe 3 Tableau 21 : Part des villages concernés par les MP dans la zone d'intervention du FODESA et importance des investissements réalisés

Zone d'intervention	FODESA Ségou (hors San et Tominian) ***				FODESA Koulikoro				Total
	Cercles	MACINA	NIONO	SEGOU	FODESA Ségou	BANAMBA	KOLOKANI	NARA	
Nombre de Communes *	4	10	29	43	9	5	11	25	68
Nombre de Villages *	107	191	527	825	202	175	267	644	1 469
Population en 1998 *	103 344	194 306	401 121	698 771	142 160	113 491	166 783	422 434	1 121 205
Population estimée en 2005 *	116 127	218 341	450 738	785 206	160 848	128 410	188 707	477 965	1 263 171
Nbre de MP réceptionnés **	52	38	120	210	33	44	29	106	316
Nbre de villages concernés **	45	36	108	189	31	37	19	87	276
% villages touchés	42%	19%	20%	23%	15%	21%	7%	14%	19%
Population concernée **	39 195	65 401	89 461	194 057	39 966	29 776	33 910	103 652	297 709
% population	34%	30%	20%	25%	25%	23%	18%	22%	24%
Investissements totaux en Millions de Fcfa (y compris population) **	503,35	392,33	1 240 ,97	2 136,65	322,92	301,11	208,79	832,82	2 969,47
% investissements	24%	18%	58%	100%	39%	36%	25%	100%	
FCFA /village	11 185 563	10 897 963	11 490 503	11 305 033	10 416 782	8 138 077	10 989 010	9 572 647	10 758 955
FCFA/personne	12 842	5 999	13 872	11 010	8 080	10 112	6 157	8 035	9 974
Contribution population en Fcfa **	36 413 917	35 992 293	91714137	164 120 347	19 619 596	24 139 293	13 185 095	56 943 984	221 064 331
% contribution population	7%	9%	7%	8%	6%	8%	6%	7%	7%
Coût de la formation en Fcfa **	31 992 435	27 117 729	77 649 044	136 759 208	23 529 585	24 658 578	20 986 965	69 175 128	205 934 336
% coût formation / investissement	6%	7%	6%	6%	7%	8%	10%	8%	7%

Source : élaboré par la mission à partir des données des Services du Suivi Evaluation des AREG

\* Données extraites et calculées à partir du recensement général de la population et de l'habitat de 1998

\*\* Données extraites des fichiers remis par les services suivi/évaluation des deux AREG

\*\*\* Les MP des cercles de San et Tominian (ex zone du PDR-MS) n'ont pas été pris en compte dans ce tableau.

Annexe 4 Tableau 22 : Nombre et coût des microprojets par type et par région

TYPE	Microprojet	Ensemble			Koulikoro			Ségou		
		Nbre	Coût total Investissement	Dont Contribution population	Nbre	Coût total Investissement	Dont Contribution population	Nbre	Coût total Investissement	Dont Contribution population
Social	Centre polyvalent	2	28 498	2 542				2	28 498	2 542
Social	Forage	3	14 615	1 975				3	14 615	1 975
Social	Piste rurale	14	257 112	27 703	1	12 034	728	13	245 078	26 975
Social	Puits villageois	101	1 269 394	64 607	35	423 148	21 177	66	846 246	43 430
Social	Centre alphabétisation	29	92 171	8 120	6	20 110	1 330	23	72 061	6 791
Social	Ouvrage piste	2	19 047	1 406	2	19 047	1 406		0	0
Collectif	Banque de céréales	30	95 212	10 503	30	95 212	10 503		0	0
Collectif	Magasin	26	188 833	23 313				26	188 833	23 313
Collectif	Marché à bétail	6	81 811	9 787	3	44 676	5 381	3	37 135	4 406
Collectif	Parc vaccination	14	54 473	5 458	4	16 479	1 450	10	37 994	4 007
Productif	Apiculture	1	5 172	701				1	5 172	701
Productif	Étang piscicole	1	20 795	2 101				1	20 795	2 101
Productif	Mare	3	46 792	3 749				3	46 792	3 749
Productif	Micro-barrage	2	34 016	3 318	2	34 016	3 318		0	0
Productif	Ouvrage retenue d'eau	1	18 446	800				1	18 446	800
Productif	Périmètre maraîcher	18	220 477	16 438	2	24 308	1 159	16	196 169	15 279
Productif	Pompe solaire	2	37 576	1 127				2	37 576	1 127
Productif	Périmètre rizicole	7	140 646	13 399				7	140 646	13 399
Productif	Plateforme multifonctionnelle	23	151 737	13 968	3	23 509	2 968	20	128 229	11 000
Productif	Puits maraîcher	10	37 041	2 780				10	37 041	2 780
Productif	Puits pastoral	3	64 985	3 138	3	45 590	2 378		19 394	760
Productif	Unité Savonnerie/teinture	14	50 072	4 109	11	42 111	3 808	3	7 960	300
Productif	Boutique villageoise	4	32 579	1 337	4	32 579	1 337		0	0

TYPE	Microprojet	Ensemble			Koulikoro			Ségou		
		Nbre	Coût total Investissement	Dont Contribution population	Nbre	Coût total Investissement	Dont Contribution population	Nbre	Cout total Investissement	Dont Contribution population
Environ	Bosquet villageois	3	17 601	900				3	17 601	900
Environ	Ouvrage de protect°	1	17 811	400				1	17 811	400
Environ	Pépinière	1	3 077	327				1	3 077	327
	Total	321	2 999 989	224 006	106	832 820	56 944	215	2 167 169	167 062

Source : élaboré par la mission à partir des données des Services du Suivi Evaluation des AREG

Annexe 5 Tableau 23 : Montant total et unitaire par type de MP

Types de MP	Nombre de MP	Coût total	Coût moyen	Coefficient de variation
Puits villageois	101	1 269 394 373	12 568 261	45%
Banque céréales	30	95 212 072	3 173 736	28%
Centre d'alphabétisation	29	92 170 900	3 178 307	50%
Magasin	26	188 833 150	7 262 813	72%
Plateforme multifonct	23	151 737 203	6 597 270	10%
Périmètre maraîcher	18	220 476 844	12 248 714	48%
Parc vaccination	14	54 473 241	3 890 946	26%
Piste rurale (en kms)	68,21	257 112 272	3 769 311	30%
Unité savon / teinture	14	50 071 550	3 576 539	22%
Puits maraîcher	10	37 041 064	3 704 106	5%
Périmètre rizicole (ha)	417,5	140 645 813	336 876	
Marché à bétail	6	81 811 269	13 635 212	
Boutique villageoise	4	32 578 677	8 144 669	
Bosquet villageois	3	17 600 932	5 866 977	
Forage	3	14 614 730	4 871 577	
Mare	3	46 791 945	15 597 315	
Puits pastoral	4	64 984 861	16 246 215	
Centre polyvalent	2	28 497 555	14 248 778	
Ouvrage de franchissement	2	19 047 466	9 523 733	
Micro-barrage	2	34 016 267	17 008 134	
Pompe solaire	2	37 575 920	18 787 960	
Apiculture	1	5 171 940	5 171 940	
Étang piscicole	1	20 795 137	20 795 137	
Ouvrage de protection	1	17 810 996	17 810 996	
Ouvrage de retenue d'eau	1	18 445 592	18 445 592	
Pépinière	1	3 077 440	3 077 440	

Source : élaboré par la mission à partir des données des Services du Suivi Evaluation des AREG

Annexe 6 Tableau 24 : Impacts socio-économiques et éléments de durabilité des microprojets du FODESA

Résultats FODESA	Qté	Unités	Impacts socio économiques	Commentaires	Durabilité/Pérennité
Infrastructures villageoises					
Eau potable	101	Puits	Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et réduction des distances à parcourir pour s'approvisionner. Puits et forages sont installés dans des villages qui regroupent environ 90 000 habitants ce qui correspond à environ 50% des besoins des villages concernés (il faut 224 PEM) mais il y a certainement d'autres PEM. Pour l'ensemble de la zone (hors zone de San) pourra atteindre 1 PEM pour 400 hbts il faut 3158 PEM, le Fodesa y a déjà contribué pour 3%	Quelques puits ne sont pas fonctionnels ou se tarissent (3 sur 7 dans la zone Nara) ils ne sont pas identifiés dans la base de données. Etudes techniques insuffisantes.	Les puits ne demandent pas une organisation complexe pour l'entretien d'où la préférence des villageois et une plus grande durabilité (sauf tarissement)
	3	Forages			
Centre d'alphabétisation (y compris centres polyvalents)	31	unités	Peu d'impact à court terme car le centre est peu utilisé dans l'année pour de l'alphabétisation. Par contre le local sert de lieu de réunion pour le village et les organisations paysannes et permet une meilleure organisation au niveau villageois.	Sans intervention d'autres projets, les campagnes d'alphabétisation sont trop peu nombreuses pour justifier pleinement d'un centre. Les villageois ne s'organisent pas pour financer leurs formations (contrairement aux APRE où les producteurs cotisent)	Campagnes d'alphabétisation liées aux projets et interventions extérieures, les villageois ne se mobilisent en général pas pour organiser leur formation même quand il existe un formateurs dans le village.
Boutiques villageoises	4	unités	Faible impact socio-économique. Si c'est une boutique "ordinaire", les effets ne sont qu'une redistribution différente des revenus du commerce. Les marges dégagées sont faibles par rapport aux nombres de membres (notamment pour les groupes de femmes). Mais les ressources issues de cette activité, si elle est bien gérée, peuvent permettre de développer d'autres activités et surtout de jouer un rôle social. Il n'y a pas de données précises. Dans les villages, concurrence avec les boutiques privées qui peut se traduire par des effets positifs (par exemple baisse des prix) mais aussi négatifs (concurrence "déloyale" pouvant entraîner la disparition de l'activité pour le commerçant).	On peut s'interroger sur la pertinence qu'il y a à financer des boutiques villageoises quand elles ne sont pas destinées à améliorer la commercialisation et l'accès des producteurs et productrices à des intrants agricoles, d'élevage ou d'activités artisanales ; surtout s'il existe dans le village d'autres boutiques "ordinaires". Et d'autant plus que la gestion collective d'une boutique n'est pas quelque chose de simple.	Si la gestion collective est efficace, la boutique peut perdurer. Mais la gestion collective est difficile avec des risques de dysfonctionnement et en final la récupération du bâtiment (et peut être de l'activité) à titre privé
Magasins / banques de céréales	56	unités	Impact socio-économique variables et lié au fonds de roulement que les villageois peuvent constituer (ou se faire financer par ailleurs). Impact sur la sécurité alimentaire au niveau du village. Constitution de fonds villageois quand bon fonctionnement	Pas de fonds de roulement pour stocker les céréales. Possibilités de financement avec les caisses de crédit et d'épargne mais assez faible.	Risque liés à la gestion de la banque de céréale : épuisement du fonds de roulement par des crédits lors des période de disette, intervention du chef de village pour que le magasin

Résultats FODESA	Qté	Unités	Impacts socio économiques	Commentaires	Durabilité/Pérennité
					finance d'autres activités collectives
Marché à bétail	6	unités	Amélioration progressive de la commercialisation des animaux d'élevage qui devrait se traduire par une amélioration plus ou moins sensible des prix de vente (effet difficile à cerner). Création de ressources pour la Mairie en raison de l'augmentation de la fréquentation du marché. Amélioration des conditions sanitaires. Peu d'impacts importants au niveau des ménages à court terme : créations de quelques emplois et augmentation de revenus pour les membres de la coopérative dans le cas où le marché appartient à la coopérative (exemple Nara) mais cela vient en déduction des recettes de la commune. Augmentation de la marge nette par marché de l'ordre de 262 000 Fc²fa/an soit 43600 Fcfa/bénéficiaire	Les relations entre le comité de gestion et la mairie mériteraient dans certains cas d'être clarifiées (cas par exemple de Nara, où le marché appartient à une coopérative composée de quelques bouviers).	Dans le cas où relations ambiguës avec Mairie, risque de défaut d'entretien et de réparation
Parc de vaccination	14	unités	Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel et réduction des accidents. Augmentation des taxes perçues par les OP de base qui gère les parcs mais sommes perçues restent très faibles (0 000 Fcfa/an)	RAS	Pas de problème si l'OP est bien organisée pour assurer l'entretien des infrastructures
Puits pastoraux	4	unités	Données non disponibles. Augmentation des zones de pâturage avec fort potentiel de développement		Risque de surpâturage aux alentours des points d'eau
<b>Infrastructure de désenclavement</b>					
Piste	370	kms	Désenclavement de petites zones (villages). Favorise l'accès au marché et aux services sociaux (CSOM, école, etc.). Effets limités au niveau local (réduction des coûts et temps de transport). La zone souffre d'infrastructures routières insuffisantes.	La limite des financements des MP (20 Millions) constitue un handicap pour les choix techniques adaptés : absence constatée de drainage.	L'entretien de ces réalisations (qui risque d'être élevé) est à la charge des bénéficiaires. Rôle de la Commune non précisé.
Ouvrage de franchissement	2	unités			
<b>Aménagements hydroagricoles</b>					
Périmètres maraîchers villageois (y compris 2 pompes solaires + 2 puits maraichers)	33	ha	Exploité à 87 % soit 29 ha. Amélioration de la production agricole des exploitations concernées (1,8 millions de PB moyen par ha soit 1,25 million de revenu par ha). Peu de données spécifiques précises. Accroissement des revenus par bénéficiaires de l'ordre de 18 700 Fcfa dont environ 20 à 25% autoconsommés.	Problèmes rencontrés sur quelques aménagements : gestion pompage solaire, dysfonctionnement retenue d'eau, échec du maraîchage sur aménagement de la mare. Coût très élevé des périmètres maraîchers : jusqu'à plus de 20 millions pour 1 ha qui génère un chiffre d'affaire de l'ordre de 3,6 millions	Sécurisation de l'approvisionnement en eau. Gestion du périmètre et entretien

Résultats FODESA	Qté	Unités	Impacts socio économiques	Commentaires	Durabilité/Pérennité
Périmètres rizicoles	418	ha	418 ha supplémentaires sur 517 ha au total. Augmentation moyenne du revenu de 146 000 Fcfa par ha, soit 219 000 Fcfa par exploitation (1,5 ha par exploitation) et 18 000 Fcfa par personne. Amélioration de la sécurité alimentaire avec un peu moins de 100 kg de riz blanc supplémentaires par personne	Dysfonctionnement du périmètre de Mpwala	Gestion du périmètre et entretien
Retenues d'eau	3	retenues	Informations non disponibles		
<b>Système financier rural</b>					
Implantation de caisses de crédit et d'épargne	52	Caisses	traité partie SFD		
<b>Activités génératrices de revenus</b>					
Plateforme multifonctionnelle	13	unités	MP récents souvent pas encore totalement installés (notamment électricité). Impact sur les ménages différents s'il existe déjà des équipements privés dans le village et là où il n'y en a pas. Revenu dégagé 252 000 Fcfa/an soit 4200 Fcfa par membre du groupement	Dans certains cas les plateformes sont installées dans des villages ou existent des unités privées, sans que l'étude sérieuse soit faite sur les effets de cette concurrence. Relation pas toujours très claires entre propriétaire du local et groupe de bénéficiaires. les plateformes sont installées sans étude "de marché"	Difficultés liées à la gestion collective (nombreux équipements) qui risquent dans certains cas de réduire la durée de vie et/ou de compromettre le renouvellement des équipements (leçons des expériences passées) Dans le cas ou sera réalisé une électrification du village mode de gestion ne semble pas encore bien défini.
Unités de teinture et savonnerie	14	unités	Il n'y a pas d'évaluation de ces projets, ni de données disponibles. La tournée de terrain a montré que certains groupes avaient des difficultés (activité déficitaire à Koly) abandon des activités de teinture ailleurs. On fait l'hypothèse d'un impact nul.	Problèmes de maîtrise technique. Problème de marché (concurrence avec savon industriel et les tissus et fripes). Coût d'investissement du projet paraît élevé par rapport au produit escompté.	Difficultés pour produire un savon ou des tissus compétitifs et trouver des marchés ... d'où risque important d'abandon aux premières difficultés
Apiculture	50	ruches	Impact attendu 1,8 millions de produit brut et autant de revenus annuels pour 211 personnes soit 8500 Fcfa par personne et par an	Non identifiés	Risques liés à la gestion collective. Evolution possible avec appropriation individuelle
Etang Piscicole	1	étang	Création récente. Marge bénéficiaire attendue : environ 3 millions par an	Non identifiés	Risques liés à la gestion collective.
Autres (y compris environnement)	8	MP	Aménagement de 3 mares, 3 bosquets villageois, une pépinière et un ouvrage de protection contre les inondations.		

Source : élaboré par la mission à partir des données des Services du Suivi Evaluation des AREG

Annexe 7 Tableau 25: Appréciation des augmentations de revenu pour les bénéficiaires des principaux projets dits productifs du FODESA.

MP	Nombre ou ha	Marge nette annuelle moyenne en FCFA par MP	Nbre moyens de bénéficiaires par MP ou par ha	Revenu supplémentaire par bénéficiaire en Fcfa	Création d'emploi (par MP)	Montant des investissements hors formation en millions Fcfa	Mrge nette totale annuelle en millions Fcfa	Nbre total de bénéficiaires	Nbre total d'exploitations concernées (estimation)	Investissement moyen par exploitation agricole	Revenu supplémentaire moyen par exploitation agricole	Nbre de personnes (10/EAF)	Revenu supplémentaire moyen par personne	Commentaires	Commentaire 2
Boutiques villageoises	4	324 000	77	4 194	0	32,579	1,296	309	140	232 705	9 257	1 400	926	Pas de création réelle de valeur ajoutée, mais plutôt redistribution des revenus de l'activité de commerce dans le village	Devrait être financé par système de crédit
Magasins / banques de céréales	56	1 250 000	237	5 264	0	284,045	70,000	13 297	7 056	40 256	9 921	70 560	992	La valeur ajoutée est répartie en réalité entre les exploitations agricoles et les organisations paysannes	
Marché à bétail	6	541 000	94	5 731	0,33 de gardiennage	81,811	3,246	566	283	288 882	11 462	2 832	1 146	Les effets sur l'amélioration des prix et des quantités vendues ne sont évalués	Les marchés ne devraient pas appartenir à la commune qui délèguerait la gestion à une coopérative ?
Périmètres maraîchers villageois (29 ha exploités sur 33 ha)	29	1 087 500	143	7 602	Non	295,094	35,888	4 149	1 740	169 594	18 125	17 400	1 813	Les productions sont très variables. Les rapports des l'AREG évoquent quelques problèmes de mise en valeur. Amélioration de la sécurité alimentaire (en quantité et en qualité nutritionnelle)	Pas de problèmes d'écoulement semble t il. Pourtant problèmes récurrents de prix et d'écoulement au plus fort de la saison en zone Office du Niger
Périmètres rizicoles	417,5	146 000	0,67	219 000	2,25 emplois par 60 ha	140,646	60,955	278	278	505 314	219 000	2 783	21 900	Amélioration de la sécurité alimentaire de l'ordre de 100 kg par personne	Evaluations après quelques années de fonctionnement restent à faire
Plateforme multifonctionnelle	13	252 000	120	2 100	1,2 emplois	151,737	3,276	2 754	910	166 744	3 600	9 100	360	Mais quand il existe des équipements privés dans le village c'est plutôt une répartition différente des revenus tirés des activités artisanales de transformation des produits agricoles	Devraient être financé par le crédit avec subvention plus ou moins forte.
Unités de teinture et savonnerie	14	0	46	0	0	50,072	0,000	640	420	119 218	0	4 200	0	Les revenus, s'ils existent, sont insignifiants et on a observé un cas où le MP génère des pertes d'où la valeur 0 utilisée	Rentabilité de l'activité reste à démontrer
Apiculture	1	1 800 000	58	31 034	0	5,172	1,800	58	50	103 439	36 000	500	3 600	(Nb 50 ruches) données prévisionnelles	Evaluation reste à faire
Ensemble						1 041,156	176,461	22 051	10 878	95 716	8 002	108 775	1 622		

Source : élaboré par la mission à partir des données des Services du Suivi Evaluation des AREG

Détermination de l'impact socio-économique des MP de type « Magasins et Banques de céréales ». Tous les magasins et banque de céréales ont été considérés comme fonctionnels or il semble que cela ne soit pas le cas voir notamment (ANDES, 2004) qui précise que sur 4 magasins évalués 2 ne sont pas fonctionnels en 2004. Les effets produits portent sur :

- L'amélioration de la sécurité alimentaire dans le village en facilitant le stockage des céréales et en faisant des prêts à la soudure. Ce dernier impact peut être très important sur le plan social (mais difficilement évaluable).
- L'amélioration des revenus de l'OP (si le MP fonctionne et qu'il est bien géré) et la sécurisation des produits gérés par l'OP (intrants et production à commercialiser).
- La création de valeur ajoutée par stockage des céréales à la récolte et revente en période plus favorable (notamment à la période de soudure) avec un différentiel de prix qui peut être important en variant en moyenne de 20 à 60 Fcfa par kilogramme de céréales. Pour les calculs on a retenu un différentiel de 40 Fcfa/kg.
- La création de revenu avec le stockage de sacs pour des individus (souvent de 25 à 50 Fcfa/sac et par mois).

Cependant, certaines OP avaient déjà un magasin, notamment dans les villages de la zone Office du Niger. Les effets ne concernent donc qu'une partie de la production. Il y a de grandes différences en terme de quantités stockées entre la zone ON où les OP gèrent des stocks importants pour leur compte (remboursement de crédit, paiement en nature du battage, etc.) ; et la zone sèche où les OP ne gèrent souvent que de petites quantités. Les bâtiments sont de taille différente (en particulier pour les magasins de 40 m<sup>2</sup> à 300 m<sup>2</sup> ; les grands magasins sont en zone Office du Niger). D'où les difficultés pour évaluer les quantités concernées (d'autant plus que les évaluations faites par les services de suivi/évaluation ne sont pas précises). A partir des données disponibles, les hypothèses suivantes ont été retenues : pour les banques de céréales et magasins de 40 à 60 m<sup>2</sup> un stockage moyen supplémentaire de 25 tonnes par an ; pour les magasins de 100 à 150 m<sup>2</sup> un stockage de 60 tonnes supplémentaires et pour le magasin de 300 m<sup>2</sup>, 120 tonnes supplémentaires. Pour tous la valeur ajoutée supplémentaire retenue est de 40 Fcfa par kilogramme.

Les marchés à bétail.

Les effets attendus résident dans une amélioration de la commercialisation des animaux avec une augmentation des prix de vente et un nombre plus importants d'animaux vendus avec comme bénéficiaires l'ensemble des acteurs de la filière : éleveurs et commerçants à bétail. Mais ces éléments ne sont pas facilement évaluable, il faudrait disposer de séries de prix et du nombre d'animaux présentés et vendus sur les marchés en question mais aussi sur d'autres marchés dans la zone. Les chiffres avancés dans les rapports d'évaluation ne seront pas retenus car rien n'explique comment a été collectée l'information, quelle est sa fiabilité et pour certaines parties il y a confusion entre revenu et recette ou chiffre d'affaire. Ces effets ne seront pas évalués ici.

Un des effets perceptible est l'augmentation du nombre d'animaux présentés et donc des « taxes » perçues (qui varient selon les zones par exemple pour les bovins 100 Fcfa/tête à Nara et 50 Fcfa à Monimpébougou).

Les relations entre la coopérative qui gère le marché et la mairie sont semblent il différentes selon les marchés. A Nara, les coopérateurs versent un forfait mensuel de 15 000 Fcfa à la mairie quel que soit la fréquentation du parc (mais la mairie perçoit directement les taxes pour les animaux à l'extérieur du marché). A Banamba, l'AREG Koulikoro mentionne que les modalités du paiement de la taxe à la commune sont en discussion.

A Nara, l'augmentation du nombre d'animaux (par rapport à l'ancien marché) peut être évalué à 200 têtes par marché soit 9600 têtes par an et un produit brut supplémentaire de 960 000 Fcfa par an. Les charges sont constituées de la taxe communale (15 000 Fcfa/mois) et de 3 gardiens (un

supplémentaire avec le nouveau marché), soit des charges de 140 000 Fcfa par an et une marge nette de 820 000 Fcfa par an pour 12 coopérateurs soit une augmentation de revenu de 68 000 Fcfa/an par membre de la coopérative. Pour Monimpébougou, l'augmentation de la marge nette serait de 262 000 Fcfa/an pour 6 membres de la Coopérative soit 43 650 Fcfa/an. Pour l'évaluation on utilise la moyenne de ces données.

#### Parc a vaccination.

Les effets attendus sont une amélioration du taux de couverture sanitaire et donc des gains de productivité de l'activité élevage. Mais là aussi les effets sont très difficiles à évaluer et il n'y a pas de données sérieuses disponibles dans les AREG. Les revenus supplémentaires générés pour l'OP sont faibles par exemple 10 Fcfa/tête de bovins à Mpesséribougou ((AREG Koulikoro, 2005)), 1000 Fcfa par troupeau pour les « étrangers » à Bouyagui wéré alors que les familles du village ne payent pas (mission). Les animaux supplémentaires vaccinés annuellement varient de quelques centaines à plusieurs milliers (moyenne utilisée 4 000) mais les sommes supplémentaires collectées par les OP restent modestes et seraient en moyenne de 40 000 Fcfa par an.

#### Les pistes et ouvrages de franchissement.

L'amélioration de l'accès au marché doit avoir des effets économiques et sociaux. Mais aucune donnée n'est disponible pour faire une évaluation. L'impact de la réduction des temps et des coûts de transport est complexe à évaluer.

Les périmètres maraîchers et rizicoles ont été évalués à partir des données des AREG et des données collectées durant les sorties de terrain.

Pour les périmètres rizicoles l'évaluation est assez complexe car les périmètres sont de types différents ; il faudrait faire des évaluations individuelles et séparer les résultats par type. Par ailleurs, les données indiquent que certains périmètres ne sont pas encore exploités sur l'ensemble de la superficie (notamment pour les investissements récents). Pour la création d'emploi, nous avons considéré que les exploitations disposaient de suffisamment de main d'œuvre pour faire les travaux dans les parcelles avec l'intervention des tons (organisations) de jeunes ou de femmes pour le repiquage et la récolte qui perçoivent ainsi un revenu de l'ordre de 25 000 Fcfa par hectare cultivé à déduire des marges nettes de l'exploitation). Par ailleurs pour 60 ha, il faut prévoir une batteuse et une décortiqueuse qui génère pour la batteuse 3 emplois saisonniers (4 à 5 mois) soit 1,25 emploi annuel et pour la décortiqueuse 1 emploi de meunier. Soit au total 2,25 emploi par 60 ha environ.

Pour les plateformes, les AREG ont réalisé une évaluation en 2006 et l'AREG de Ségou nous a remis les fiches avant dépouillement. Nous avons retenu 11 fiches (+ les données collectées sur le terrain) qui permettent de calculer un « revenu » moyen annuel de 252 000 Fcfa. Les fiches fournissent peu d'informations : les charges (carburant, huile, main d'œuvre, etc.) ne sont pas détaillées ; le chiffre d'affaire n'est pas décomposé par activité alors que les plateformes sont multifonctionnelles (décortiqueur, moulin, générateur d'électricité et poste de soudure). Enfin, les revenus moyens mensuels extrapolés à l'année apparaissent relativement faibles. Une décortiqueuse qui fonctionne régulièrement en faisant de la prestation de service dans la zone Office du Niger dégage une marge annuelle avant amortissement qui se situe selon le modèle et la durée de fonctionnement entre 600 000 Fcfa et 1,2 millions (Havard M., 2003). Les plateformes devraient dégager des revenus supérieurs notamment en raison de leur caractère multifonctionnel. Il est vrai que leur installation est récente. Les fiches sont également fantaisistes en terme de création d'emploi : au maximum les plateformes créent 1,5 emplois (le meunier et le personnel complémentaire, les gestionnaires ne sont généralement pas rémunérés). Le nombre de bénéficiaires paraît aussi difficile à déterminer. En général des groupements féminins sont de 40 à 80 membres (moyenne utilisée 60 membres). Lors de la visite de terrain, deux situations contrastées avec des évolutions potentielles très différentes ont été observées. A Bougouni, chef lieu de la commune de Mariko il est clair que l'objectif du Maire qui a été l'artisan de ce MP (la commune a payé la contribution) est d'utiliser la plateforme pour électrifier le village. Les études pour réaliser l'installation (lignes électriques et poteaux) n'ont pas encore été faites et les modalités de gestion entre Commune et groupement des femmes n'ont pas encore été déterminées. A Bouyagui Wéré, il semble que l'on se dirige vers une « appropriation » partielle de la plateforme par une famille.

La durabilité de la plateforme est liée aux risques générés par la gestion collective (dans ce domaine on a de nombreuses expériences) sur deux points principaux : l'entretien et maintenance et le renouvellement des équipements. Le moteur est la partie la plus fragile et il fait fonctionner plusieurs équipements, si la gestion n'est pas efficace il y aura des difficultés à prendre en charge les grosses réparations et la plateforme risque de ne plus être utilisée (3 équipements en arrêt). Les AREG ont suspendu ces MP jusqu'aux résultats d'une évaluation de leur rentabilité.

Les unités de savonnerie et de teinture. Nous avons visité une savonnerie dans le village de Koly du Cercle de Nara. Les informations disponibles auprès de la coopérative des femmes (Benkadi) ne nous ont pas permis de dresser un bilan précis du MP. Mais, les deux opérations successives menées par les femmes ont été des échecs : par manque de maîtrise technique et parce qu'il semble que le savon artisanal ne soit pas compétitif dans le village avec le savon industriel. La matière première principale (l'huile) revient très cher en raison des coûts de transport élevés. Les femmes (qui en fait sont très actives dans l'embouche de petits ruminants) ont du supporter les pertes. Par ailleurs, on est surpris du montant global du MP, puisque le matériel (très artisanal) et les intrants pour une première formation reviendraient à moins de 600 000 Fcfa (savonnerie et teinture comprise). Or le MP est évalué à près de 3,6 millions de Fcfa dans la base de données AREG Koulikoro ! Il a manifestement un décalage entre le montant de l'investissement et la réalité sur le terrain. Enfin, pour conclure sur ce point, nous n'avons pas pu trouver une compte d'exploitation même théorique qui nous permettrait de faire une quelconque évaluation de l'impact. D'où l'hypothèse que ce type de MP ne dégage pas de revenu supplémentaire pour les bénéficiaires. Les AREG ont suspendu ces MP jusqu'aux résultats d'une évaluation de leur rentabilité.

Annexe 9 Tableau 26: Impacts socio-économiques et éléments de durabilité des actions du PDR-MS

Résultats PDR-MS	Qté	Unités	Impacts socio économiques	Commentaires	Durabilité/Pérennité
Infrastructures villageoises					
Eau potable	55	Forages	Dont réhabilitation de 35. Ces ouvrages permettent d'approvisionner en eau environ 40 000 habitants (source PDR-MS) dans ce cas les taux est élevé puisque la norme est de 400 habitants par point d'eau moderne		
CSCOM équipés et avec dotation médicaments	23	CSCOM	Dont 7 réhabilités. A permis l'accès de proximité à 140 000 personnes. Selon évaluation d'IITA, le taux de fréquentation restait faible en 2004. amélioration de la couverture vaccinale qui atteint 50 % chez les adultes et 80 % chez les enfants de 0 à 5 ans (IITA 2004)	Problèmes d'hygiène (absence de distribution d'eau dans les services). Problème de conception des locaux avec la maternité contiguë au dispensaire. Il manque une salle de travail. Les équipements sanitaires sont insuffisants.	Pas de problèmes apparents de durabilité car les ASACO sont encadrées régulièrement. Cependant, lors des visites de terrain il s'est avéré qu'un CSCOM a été réalisé dans une petite commune (Somo) qui n'a pas la clientèle suffisante pour s'assurer d'un bon fonctionnement
Salle d'alphabétisation fonctionnelle	322	Salles	Peu d'impact à court terme. Peu utilisé dans l'année. Le local sert de lieu de réunion pour le village	Campagnes d'alphabétisation trop peu nombreuses pour justifier du centre.	Campagnes d'alphabétisation liées aux projets et interventions extérieures, les villageois ne se mobilise pas pour organiser l'alphabétisation même si il existe des formateurs dans le village (notamment appui World Vision)
Boutiques villageoises	155	Boutiques	Seulement un tiers des boutiques seraient utilisées une partie de l'année. Pas de véritable impact socio-économique	D'une manière générale, les boutiques villageoises sont difficiles à gérer de manière collective. Les villageois ne font pas les réapprovisionnements. Ce type d'investissement ne se justifie plus dans une période où le commerce privé est largement répandu	Seul un petit nombre de boutiques continueront leurs activités. Certaines seront utilisées comme lieu de stockage
Magasins villageois	160	Magasins	Seulement 30 % des magasins sont utilisés une partie de		

Résultats PDR-MS	Qté	Unités	Impacts socio économiques	Commentaires	Durabilité/Pérennité
			l'année		
Infrastructure de désenclavement					
Bac fluvial de 20 tonnes	2	bacs	Désenclavement de la zone inter fleuve. Passage en 2004 de 1500 voitures et 8200 camion pour un transprt de 44 000 t de céréales en Impact sur les ménages difficilement évaluables	Gestion actuelle du bac : structure de gestion doit être clairement identifiée et les revenus dégagés doivent permettre un entretien sur le long terme.	
Piste rurales	258,5	Kms	Désenclavement de la zone inter fleuve et de la zone de Tominian (au total 61 villages) et praticabilité en toute saison	En raison de l'insuffisance des ouvrages de drainage, la piste va vite se dégrader et les travaux d'entretien seront importants	Durabilité faible car dégradations imporatnte par pluie, absence d'une remise formelle de la route au Ministère chargé des routes et pistes.
Ouvrages de franchissement	6	unités	pas d'information	pas d'information	pas d'information
Aménagements hydro-agricoles					
Périmètres maraîchers villageois (5) équipés de 21 puits	13,75	ha	Amélioration de la production agricole des exploitations concernées. Pas de données spécifiques mais en référence à FODESA : accroissement de l'ordre de 30 000 Fcfa par femmes dont 10 à 15 000 Fcfa de revenus monétaires.		Sécurisation de l'approvisionnement en eau (le projet a sur creusé 8 puits dans des périmètres plus anciens)
Ouvrage hydro-agricoles (2)	2 860	ha	Manque d'information pour faire évaluation. Un aménagement ne serait pas cultivé en raison de problèmes fonciers		Peu durable car le projet a injecté tous les ans des financements sans véritablement obtenir des résultats significatifs
Système financier rural					
Implantation de caisses de crédit et d'épargne	52	Caisses			
Activités génératrices de revenus					
Plateforme multifonctionnelle	10	unités	Pas d'information		
Presses à sésame	13	unités	Pas d'information		
Presses à Karité	2	unités	Pas d'information		
Batteuses à mil	7	unités	Pas d'information		
Périmètres d'acacia senegal clôturés (15,25	380	ha	Plantations encore jeunes et peu productives. Certaines plantations ont été dégradées. Plantations sur des terres	Développement très lent de la plantation avec des risques	Risques de dégradation. Dans certains cas situation foncière

Résultats PDR-MS	Qté	Unités	Impacts socio économiques	Commentaires	Durabilité/Pérennité
ha), mais au total 380 ha ont été plantés			marginales (problèmes fonciers). Opérations qui favorise le plus souvent les exploitations agricoles plutôt "aisées". Impact très faible puisque estimé à 40 000 Fcfa par ha après 5 à 8 ans d'entretien des plants	important de dégradation. Rentabilité à long terme pour des coûts par ha relativement élevés (plus de 1 million par hectare pour les périmètres clôturés)	non clarifiée
Appui aux producteurs / vulgarisation					
Création d'organisations paysannes de base (Société villageoise de Développement)	306	SVD	Sur 400 prévues au départ, puis 300 suite à la revue à mi parcours. Seulement 256 de "consolidés" et 31 avec statut juridique. En 2004, selon l'opérateur en charge du volet : 30 % des organisations étaient fonctionnelles, 42 % moyennement et 28 % peu.	Pas de d'activité économique systématique (contrairement aux AV en zone cotonnière) et de financement propre. D'où faiblesse des activités	Pas durables : la plupart des organisations ne sont plus fonctionnelles
Groupements socioprofessionnels	882	groupes	Insuffisance d'information		
Alphabétisation / formation	26500	personnes	Environ 20 500 personnes alphabétisées dont 7 800 néo-alphabètes, 1300 animateurs et 348 animatrices. personnes formées. Les formations techniques ont concerné plus de 12 000 personnes. Soit plus de 30 000 personnes ce qui représente un taux de 1,5 personnes par exploitation agricole. Mais pas d'information sur l'impact réel.		
Vulgarisation			Très nombreuses réalisations notamment en matière de nouvelles variétés, de production de matière organique et de conservation des sols. Cependant les données de production ne permettent pas de conclure à une amélioration de la productivité (aléas climatiques)		

Annexe 10 Tableau 27 : Impacts socio-économiques et éléments de durabilité des actions du PDZLII

Résultats PDZL II	Qté	Unités	Impacts socio économiques	Commentaires	Durabilité/Pérennité
Aménagements hydroagricoles					
Aménagement de mares (petites et grandes)	9 600	ha	Au total environ 6 750 ha supplémentaires cultivées en année moyenne : création d'un produit brut de 1,2 milliards par an avec une augmentation du revenu de 423 000 Fcfa par an et par exploitation (soit 35 200 Fcfa par personne). Amélioration nette de la sécurité alimentaire au niveau des exploitations et de la région (commercialisation de surplus) Effets sur le désenclavement avec la réalisation de digues pistes.	Réduction de certaines activités comme par exemple la pêche (CEDREF, 2006). Les comités de gestion ont un niveau technique relativement bas par rapport à complexité du système, pas d'outils de gestion <sup>79</sup> , gestion par consensus entre villages. Répartition foncière inégales avec des modes de faire valoir indirect et donc une répartition différenciée des revenus	Une partie des travaux sont en fait des réaménagements ou des réhabilitations. Risque de dégradation des digues et ouvrages à cause du trafic et de la divagation des animaux en saison sèche (le conception des ouvrages auraient du prendre en compte le trafic en augmentant légèrement le gabarit des ouvrages). L'entretien minimum est assuré par le comité de gestion mais quelles sont les responsabilités pour les gros entretiens. Risques liés à des problèmes de gestion (par exemple baisse des rendements liés à mauvaise gestion cas cité par IITA évaluation impact)
Aménagement de périmètres irrigués villageois (PIV) et familiaux	540	ha	Objectifs dépassés pour les PIV (480 ha au lieu de 300 ha) inférieurs aux prévisions pour les familiaux (61 ha au lieu de 140 ha). Dont cultivés annuellement environ 500 ha. Forte augmentation de la production agricole et donc des revenus + 215 000 Fcfa revenu net par exploitation soit 21 500 Fcfa par an et par personne environ. Amélioration de la sécurité alimentaire de l'exploitation avec 110 kg e riz blanc supplémentaire par personne (auquel on doit déduire 200 à 300 kg de mil avec la réduction des surfaces cultivées en pluvial).	Deux PIV ne fonctionnent pas pour des raisons foncières. Le maillon faible des périmètres est le GMP dans la phase 1 les GMP n'ont pas bien fonctionné générant de gros problèmes (coûts de réparation élevés, perte de récolte, etc.) Dans le PDZL II, les GMP acquis fonctionnent correctement à quelques exceptions près. Leur entretien en fin de vie et leur remplacement restent un des risque important de leur durabilité - comme pour tous les périmètres de ce type et dans toute l'Afrique de l'Ouest. Les organisations mises en place semblent avoir peu tiré profit des encadrements et formations qu'elles ont	Risque de dégradation des périmètres (qualités des sols, entretien des ouvrages et renouvellement des GMP) mais comme pour tous ces types d'aménagement. Certains cas d'extension des aménagements ont été observés, ce qui indique une dynamique de développement de l'irrigation. Par ailleurs, dans les villages où la superficie aménagée est conséquente, les problèmes de sécurité alimentaire semblent réglés et ce sont les aspects de commercialisation qui risque à terme de poser problème.

<sup>79</sup> Ce point est contesté par les responsables de l'unité de gestion du projet qui considère que les systèmes sont tellement complexes qu'il n'y a ni possibilité ni nécessité d'outils de gestion. Il faut tout de même rappeler que dans le document de projet et dans l'évaluation à mi parcours il était prévu « la mise au point d'outil de gestion du niveau d'eau dans les mares ».

Résultats PDZL II	Qté	Unités	Impacts socio économiques	Commentaires	Durabilité/Pérennité
			Commercialisation de 30 % des productions de riz.	reçus (outils de gestion non remplis).	
Protection des bassins versants	1,8 M	plants	Plantations de 1,8 millions de plants et boutures (taux de survie 57 % soit 1 million de plants vivants en 2006)		
	2 240	m3	Seuils en gabions		
	410	ml	Diguettes filtrantes		
	18 101	m3	Seuil en pierres sèches		
Développement élevage					
Construction forages pastoraux	0		5 de prévus 0 de réalisé. Echec des premières tentatives. Besoin d'études techniques		
Parc de vaccination	12	parcs			
Marché à bétail	1	marché			
Développement agricole					
Vulgarisation agricole et recherche développement			Appui conseil et introduction d'innovations (nouvelles variétés, introduction du mouton à laine, développement du palmier dattier, etc.). Effets sur la production et la productivité difficilement évaluables et pris en compte dans la production		
Multiplication de semences de riz	63	tonnes	4 producteurs et 7 ha cultivés en deux campagnes pour une production totale de 63 tonnes soit des semences pour 600 ha de production annuelle. Effets pris en compte dans la production agricole		
Lutte aviaire	860	ha	En 3 campagnes, 860 ha ont été traités et 22 brigades ont été créées et équipées. Effets difficiles à évaluer		
Poulaillers améliorés	8	Poulailler	Bénéfice estimé à 320 000 Fcfa/an et par poulailler		
Fours améliorés pour le séchage du poisson	30	fours	30 fours sur 10 sites de pêcheurs qui réduisent le temps de fumage et améliorent la qualité.		
Infrastructures villageoises					
Eau potable	26	Forages	(17 forages + 7 le long de la piste et 2	Faible niveau de réalisation des puits	Gestion des PEM : sensibilisation des populations

Résultats PDZL II	Qté	Unités	Impacts socio économiques	Commentaires	Durabilité/Pérennité
	18	Puits	dans les CSCOM). Ces forages et puits doivent permettre d'assurer les besoins en eau d'une population estimée à 17 000 habitants soit environ 16% de la population de la zone de concentration (estimée en 2005)	(18 contre 28 prévus) en raison d'une sous estimation des profondeurs et donc des coûts	concernées notamment pour les forages qui devraient permettre d'assurer la pérennité
Economie régionale					
Piste de désenclavement (29,5 kms) et 1 bac	29,5 1	Kms Bac	Désenclavement de la zone inondée : facilite l'accès au marché pour les ménages et entreprise de la zone. Accès à Mopti en 4 heure de route ce qui permet un accès facile aux grossistes.	Problème actuel pour la piste, la remise formelle au Ministère pour classement et entretien n'a pas encore faite.	Gestion actuelle du bac : les options retenues pour la gestion doivent être appliquées et les revenus dégagés doivent permettre un entretien sur le long terme.
Santé / hygiène					
CSCOM équipés et avec dotation médicaments	9	CSCOM	Amélioration nette de l'offre en soin de santé : la population ayant un CSCOM à moins de 5 km est passé de 2 000 à 25 000 personnes à Niafunké. Le taux de couverture dans un rayon de 15 Kms autour des centres fonctionnels est passé de 46 % en 1997 à 90% en 2006. Les autres indicateurs se sont améliorés (consultations, accouchements assistés, vaccinations, etc.).	Quelques problèmes d'hygiène (absence de distribution d'eau dans les services). Conception (plan fourni par le Ministère de la santé) des locaux pose des problèmes avec la maternité contiguë au dispensaire (ce qui peut expliquer quelques taux de fréquentation des maternités relativement faibles). Il manque une salle de travail	Pas de problèmes apparents de durabilité car les ASACO sont encadrées régulièrement et les populations sont suffisantes pour assurer un fonctionnement minimum à travers les achats de médicaments et les consultations.
Latrines 2952 individuelles + 28 scolaires + 8 dans CSOM	2 988	latrines	Impacts non connus même si on peut estimer que ces latrines ont un impact sur les maladies d'origines fécales et donc sur l'amélioration de la santé des populations (baisse du taux de morbidité dû à la malnutrition et aux diarrhées de 19 % à 6% (BOAD, 2006).	Latrines dites VIP (ventilate improved pits) ne sont pas conformes. La répartition des latrines individuelles dans les villages a été faite le plus souvent au profit des exploitations les plus aisées.	Latrines individuelles difficilement reproductibles (problème de vidange)
Système financier rural					

Résultats PDZL II	Qté	Unités	Impacts socio économiques	Commentaires	Durabilité/Pérennité
Implantation de caisses de crédit et d'épargne	0		Pas de caisse mise en place ce qui génère un manque pour le bon fonctionnement des autres composantes (approvisionnement en intrant, activités génératrice de revenu)	Voir le rapport spécifique	
Fonds de développement communal					
Fonds	252	Mfcfa	Dont 210 M Fcfa pour le PDZL II. Utilisés essentiellement pour des travaux d'infrastructures collectives (4 puits, foyer des jeunes, électrification, extension adduction eau) ou d'amélioration des infrastructure collectives (clôture école, CSCOM et stade municipal)		
Structuration des organisations paysannes			Echec de la structuration en union de coopérative	L'approvisionnement en intrant et la commercialisation restent individuels ; les producteurs n'ont pas de capacité de négociation	Risque de marginalisation des plus pauvres au sein des périmètres en raison des difficultés à se procurer les intrants et donc à s'assurer des rendements.